

THEME I : ENREGISTREMENT DES OPERATIONS COMPTABLES

ACTIVITE 1 : PREPARATION DE LA NOTE D'IMPUTATION

A. FICHE PEDAGOGIQUE

1. Objectifs spécifiques :

Au terme de cette activité, les participants seront capables de (d') :

- définir les concepts relatifs à la préparation de la note d'imputation ;
- tracer et catégoriser les pièces justificatives ;
- procéder au traitement des pièces justificatives ;
- enregistrer les pièces comptables dans le journal.

2. Supports :

- OHADA, Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière et système comptable OHADA, YAOUNDE le 15/02/2017 ;
- Guide d'application OHADA
- EPSP, DIPROMAD, *Curriculum des Humanités Techniques Commerciales, Commerciale et Gestion*, Kinshasa 2014 ;
- DOBILL M., *Comptabilité OHADA, Tome 2*, éd. Kartala et AECC, Paris, 2008 ;
- MAPAPA MBANGALA & ROBERT WANDA, *Comptabilité Générale OHADA, Ed. Droit-Afrique.Com, Paris 2013.*
- SERNAFOR Technique, module de formation sur le système comptable OHADA niveau I, 2015.

3. Méthodes et techniques : Exposé, discussion dirigée, brainstorming et travail de groupe.

4. Durée : 120 minutes

5. Déroulement de l'activité :

N°	Tâches	Méthodes et Techniques	Durée
1	Présenter l'activité et ses objectifs	Exposé	5 min.
2	Définir les concepts : pièces justificatives, pièces comptables, imputation, enregistrement comptable	Brainstorming	15 min.
3	Constituer des sous-groupes pour : * identifier les pièces comptables. * enregistrer les pièces comptables dans le journal.	Travail en groupe	70 min.
4	En plénière : le rapporteur de chaque sous-groupe présente la production de son équipe suivie de mise en commun avec les membres des autres sous-groupes et du facilitateur.	Discussion dirigée	20 min.

5	Questions de synthèse * distinguer les pièces comptables des pièces justificatives. * présenter le traitement des pièces comptables suivantes : facture d'achat, feuille de paie... * enregistrer les pièces comptables dans le journal.	Discussion dirigée	10 min.
---	---	--------------------	---------

B. FICHE TECHNIQUE

1. DEFINITION DE CONCEPTS DE BASE

- **Pièces justificatives** : documents servant de justification aux enregistrements comptables et de moyen de preuve entre commerçants en cas de litige.
- **Pièces comptables** : pièces justificatives qui servent aux enregistrements comptables.
- **imputation** : inscription des comptes à débiter ou à créditer sur la pièce justificative
- **enregistrement comptable** : inscription des opérations dans un livre comptable en respectant le principe de la partie double.

2. IMPORTANCE DES PIECES JUSTIFICATIVES

Les pièces justificatives :

- servent de preuve d'enregistrement comptable ;
- Facilitent l'identification et la correction des erreurs en permettant de contrôler la comptabilité.

3. CATEGORIES DES PIECES JUSTIFICATIVES

Il existe deux grandes catégories des pièces justificatives :

- pièces justificatives d'origine externe ;
- pièces justificatives d'origine interne.

a) Pièces justificatives d'origine externe

Documents émis par les tiers et destinés à l'entité :

- les factures d'achats ;
- les relevés de banque ;
- les chèques bancaires reçus ;
- les chèques postaux reçus ;
- les reçus établis par les tiers ;
- les bons de commande ...

b) Pièces justificatives d'origine interne

Documents émis par l'entité et destinés aux tiers ou pour les besoins internes.

On distingue :

❖ ***Ceux qui sont destinées à des tiers, tels que :***

- facture clients ;
- bon de livraison ;
- bon de réception ;
- déclaration fiscale et parafiscale ;
- bulletin de paie, etc.

❖ ***Ceux qui sont établis pour les besoins de la gestion interne, tels que :***

- bon d'entrée stock ;
- bon de sortie des stocks ;
- fichiers des immobilisations ;
- pièces de caisse (bon d'entrée et de sortie caisse), etc.

4. PROCÉDES DE TRAITEMENT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Toutes les pièces justificatives ne sont pas des pièces comptables. Seules les pièces comptables feront l'objet des procédés ci-après :

- la précomptabilisation ;
- l'enregistrement au journal.

4.1. La précomptabilisation

La précomptabilisation se fait en 2 étapes :

- la vérification des pièces comptables ;
- l'imputation-comptable.

4.1.1. La vérification des pièces comptables

La vérification est l'opération nécessaire assurée par un assistant comptable compétent qui contrôle ce qui suit :

- l'authenticité des pièces justificatives. Il est question de vérifier l'existence de l'entité émettrice de la pièce et de l'identité du signataire mandaté à cet effet.
- l'identité des sommes portées sur les pièces justificatives et la comparaison entre le montant repris en chiffres et celui en lettres.

N.B : cette étape évitera les erreurs dites d'imputation qui faussent la comptabilité, telles que les erreurs numériques provenant de la lecture erronée des données chiffrées.

4.1.2. L'imputation comptable

L'imputation consiste à indiquer :

- le (s) numéro (s) de (s) compte (s) à débiter
- le (s) numéro (s) de (s) compte (s) à créditer
- les sommes correspondantes.

2. Par remplissage de ticket comptable ou note d'imputation

Ticket comptable ou Note d'imputation			Fiche N° A-27	
Date : 04/06/2018		Nom du document : Facture Sté MBESA & Taylor SNC N° du document : 126 du 27/05/2018		
Comptes	Intitulés	Sommes		
		Débit	Crédit	
6011	Achat des mses dans la région	120.000		
6015	Frais / Achat	20.000		
4452	Etat TVA récupérable sur achat	19.200		
4453	Etat TVA récupérable sur trans.	3.200		
401	à Fournisseurs		162.400	
Visa du responsable				

Enregistrement comptable

Cpts débits	Cpts crédits	Date de l'opération Intitulé des comptes	Montant débits	Montant crédit
6011		Achat des Mses dans la région	120.000	
6015		Frais / Achat	20.000	
4452		Etat TVA récupérable sur achat	19.200	
4453		Etat TVA récupérable sur trans.	3.200	
	401	à Fournisseurs Facture n°126 (A – 027)		162.400

Applications

1. La société LOKOLANZA et MUKENDI SNC met à votre disposition les pièces comptables à trier pour l'enregistrement des opérations d'achat, vente de marchandises et règlement y relatif. Cochez pour chaque pièce son origine et précisez à la troisième colonne la nature de l'opération suivant la légende :

Documents de base	Pièces justificatives		Pièces justificatives « comptables »
	Interne	Externe	
1. Bon de livraison Sté LOKOLANZA & MUKENDI	X		N
2. Note de débours	X		N
3. Note de Débit fournisseur		X	N
4. Note de Crédit fournisseur		X	N
5. Note LOKOLANZA & MUKENDI	X		V
6. Facture de doit fournisseur		X	A
7. Facture d'avoir fournisseur		X	A
8. Bon d'entrée caisse	X		R
9. Bon de sortie caisse	X		R
10. Bon de réception		X	A
11. Contrat d'achat		X	N
12. Bon de commande Client		X	N
13. Bon de camionnage fournisseur		X	N
14. Facture proforma fournisseur		X	N
15. Note de poids fournisseur		X	A
16. Relevé de factures fournisseur		X	A
17. Le compte d'achat		X	V
18. Le compte de vente		X	R
19. L'acquit créancier		X	R
20. La quittance créancier		X	R
21. Le reçu		X	R
22. Le bordereau de versement d'espèces		X	R
23. Les chèques émis	X		R
24. L'ordre de paiement		X	R
25. L'accréditif		X	R
26. Mandat poste reçu		X	R
27. Chèque postal reçu		X	R
28. Lettre de change fournisseur		X	R
29. Billet à ordre émis	X		R
30. Certificat de circulation des march.		X	N
31. Fiche de stock	X		N
32. Extrait de compte bancaire		X	N
33. Reconnaissance de dette par le tiers		X	N
34. Contrat d'assurance		X	A
35. Déclaration du contribuable	X		N
36. Livre de caisse			N
37. Bon retour fournisseur		X	A
38. Crédit documentaire		X	R
39. Manifeste		X	N
40. Bon d'entrée stock	X		A
41. Police d'assurance		X	A
42. Bon de sortie stock.	X		A
43. Balance âgée	X		N
44. Avis de crédit		X	R

Légende :

A : achat

V : vente

R : règlement

N : autres

2. Au regard de la facture ci-dessous, il vous est demandé de remplir la grille d'imputation et de comptabiliser chez le fournisseur et chez le client

❖ Chez le fournisseur **MAKENGO MBESA**

Sté MAKENGO-MBESA 39 05, ITAGA/ BARUMBU		Date : 20/04/2018 Facture de doit n° V-027																																					
Client : FEDE EXPORT																																							
Qté	Désignation	P.U	P.T																																				
72	Casiers de bières « Nkoy »	18.000	1.296.000																																				
	Remise 5%		- 64.800																																				
	Net commercial		1.231.200																																				
	Escompte 2%		- 24.624																																				
	Net financier		1.206.576																																				
	Transport sur achat facturée		108.000																																				
	Total hors taxe		1.314.576																																				
	TVA 16% (sur le net financier)		193.052																																				
	TVA 16% (sur le transport)		17.280																																				
	Net à payer TTC		1.524.908																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Grille d'imputation n° 037</th> <th colspan="2">Date : 22/04/2018</th> </tr> <tr> <th colspan="2">Comptes</th> <th colspan="2">Pièce n° V-027</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th>Débit</th> <th>Crédit</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>411</td> <td></td> <td>1.524.908</td> <td></td> </tr> <tr> <td>673</td> <td></td> <td>24.624</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>701</td> <td></td> <td>1.231.200</td> </tr> <tr> <td></td> <td>7071</td> <td></td> <td>108.000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>4431</td> <td></td> <td>193.052</td> </tr> <tr> <td></td> <td>4432</td> <td></td> <td>17.280</td> </tr> </tbody> </table>				Grille d'imputation n° 037		Date : 22/04/2018		Comptes		Pièce n° V-027				Débit	Crédit	411		1.524.908		673		24.624			701		1.231.200		7071		108.000		4431		193.052		4432		17.280
Grille d'imputation n° 037		Date : 22/04/2018																																					
Comptes		Pièce n° V-027																																					
		Débit	Crédit																																				
411		1.524.908																																					
673		24.624																																					
	701		1.231.200																																				
	7071		108.000																																				
	4431		193.052																																				
	4432		17.280																																				
	Net à payer TTC		1.524.908																																				
Règlement : monnaie électronique (M-PESA)																																							

Enregistrement comptable

D	C	LIBELLE	D	C
411		Client FEDE-EXPORT	1.524.908	
673		Escompte accordés	24.624	
	701	à Ventes des marchandises		1.231.200
	7071	ports, emballages perdus et autres frais facturés		108.000
	4431	Etat, TVA facturés sur vente		193.052
	4432	Etat, TVA facturés sur prestation de service		17.280
Facture de doit n° V-027				

❖ Chez le client FEDE - EXPORT

Qté		Désignation	P.U	P.T																																
72		Cassiers de bières « Nkoy »	18.000	1 296 000																																
		Remise 5%		- 64 800																																
		Net commercial		1 231 200																																
		Escompte 2%		- 24 624																																
		Net financier		1 206 576																																
		Transport sur achat facturée	1 500	108 000																																
MONTANT HT				1 314 576																																
		TVA 16% sur achat		193 052																																
		TVA 16% sur transport		17 280																																
NET A PAYER TTC				1 524 908																																
<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Comptes</th> <th colspan="2">Pièce n° V-027</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th>Débit</th> <th>Crédit</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>601</td> <td></td> <td>1.231 200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>6015</td> <td></td> <td>108 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>4452</td> <td></td> <td>193 052</td> <td></td> </tr> <tr> <td>4453</td> <td></td> <td>17 280</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>401</td> <td></td> <td>1 524 908</td> </tr> <tr> <td></td> <td>773</td> <td></td> <td>24 624</td> </tr> </tbody> </table>					Comptes		Pièce n° V-027				Débit	Crédit	601		1.231 200		6015		108 000		4452		193 052		4453		17 280			401		1 524 908		773		24 624
Comptes		Pièce n° V-027																																		
		Débit	Crédit																																	
601		1.231 200																																		
6015		108 000																																		
4452		193 052																																		
4453		17 280																																		
	401		1 524 908																																	
	773		24 624																																	
Règlement : M-PESA																																				

Sté MAKENGO-MBESA
39 05, ITAGA/ BARUMBU

Date : 20/04/2018
Facture de doit n° V-027

Client : FEDE EXPORT

MONTANT HT

1 314 576

TVA 16% sur achat
TVA 16% sur transport

193 052
17 280

NET A PAYER TTC

1 524 908

Grille d'imputation n° 067 Date : 23/04/2018

Comptes

Pièce n° V-027

Débit

Crédit

601

1.231 200

6015

108 000

4452

193 052

4453

17 280

401

1 524 908

773

24 624

Règlement : M-PESA

Enregistrement comptable

D	C	LIBELLE	D	C
601		Achat des marchandises	1 231 200	
6015		Frais sur achat	108.000	
4452		Etat TVA récupérable sur achat	193 052	
4453		Etat, TVA récupérable sur transport	17 280	
	401	à Fournisseurs		1 524 908
	773	Escomptes obtenus		24.624
		(facture de doit n° A-27)		

ACTIVITES 2 : ETABLISSEMENT DES SITUATIONS COMPTABLES

A. FICHE PEDAGOGIQUE

1. Objectifs spécifiques

Au terme de cette activité les participants seront capables de (d') :

- Définir les concepts de base.
- Identifier les différentes situations comptables.
- dresser les différents livres comptables.
- comptabiliser les opérations dans les livres comptables.

2. Supports

- Acte uniforme relatif au droit comptable OHADA et à l'information financière système comptable OHADA à YAOUNDE, révisé le 15/02/2017.
- EPSP DIPROMAD, curriculum des humanités techniques commerciales et gestion, Kinshasa 2014.
- OHADA, Acte uniforme relatif à l'organisation et à l'harmonisation des comptabilités des entités ratifiées le 24 septembre 2000.
- OHADA, acte uniforme relatif au droit commercial général ratifié le 1^{er} octobre 1997 révisé le 15/12/2010
- SERNAFOR Technique, Module de formation sur le système comptable OHADA 3em commerciale 2015
- Jean Marie KAMBEMBE, pochette de matériel à l'usage des apprenants des options commerciales et gestion, secrétariat, inédit 2015
- Système comptable OHADA Guide d'application 2017
- MAPAPA MBANGALA, Comptabilité général, Syscohada édition de BOECK, universel, Bruxelles 2011.
- Marcel DOBILL Comptabilité OHADA TOME 2, Ed Karthala YAOUNDE 2008

3. Méthodes et techniques

Active et participative, exposé, brainstorming, discussion dirigée et travail de groupe.

4. Durée : 150 minutes.

5. Déroulement de l'activité

N°	TACHES	METHODES OU TECHNIQUES	DUREE
1	Présenter l'activité et ses objectifs	exposé	10 min

2	Définir les concepts de base : livre journal, grand-livre, manuel de procédures comptable, livre d'inventaire, erreurs comptables, situation comptable, balance générale de comptes.	Brainstorming	10 min
3	Constituer des sous groupes pour répondre aux questions suivantes : - à partir de pièces justificatives suivantes : facture, bon de commande, bon de livraison, bon d'entrée caisse, de sortie caisse, ... - dresser et journaliser les opérations comptables.	Travail en groupe	90 min
4	En plénière : chaque rapporteur présente la production de son sous groupe suivie de la mise en commun avec les autres membres.	Discussion dirigée	30 min
5	Questions de synthèse • Définir le livre d'inventaire, le livre journal, manuel de procédure comptable et grand livre. • Présenter le grand-livre et le livre journal • Comptabiliser les opérations d'achat dans livre comptable.	Brainstorming	10 min

B. FICHE TECHNIQUE

0. DEFINITION DES CONCEPTS DE BASE

- **Situation comptable** : est un état dans lequel se trouve un certain nombre d'opération comptable pendant un temps donné : dans un livre comptable cfr fiche n°1.
- **Manuel de procédures comptable** : document décrivant les procédures d'enregistrement, de contrôle et d'organisation comptable d'une entité.
- **grand livre** : document comptable regroupant l'ensemble des comptes de l'entité où sont reportés ou inscrits simultanément au journal, compte par compte les différents montants.
- **Livre d'inventaire** : livre coté et paraphé sur lequel sont transcrits le bilan, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie de chaque exercice ainsi que le résumé de l'opération d'inventaire.

- **Livre journal** : document comptable destiné à enregistrer, sans blanc, ni altération, dans ordre chronologique tous les mouvements affectant le patrimoine de l'entité.
- **Balance générale de compte** : état récapitulatif obligatoire de tous les comptes établi à une date donnée.
- **Erreurs comptables** : omissions matérielles pouvant survenir dans les cas suivants : erreurs de calcul, erreurs dans l'application des méthodes comptables, négligences, mauvaises interprétations des faits, adoption d'une méthode complexe non admise et fraude, ...

1. NOTIONS

1.1. Sortes de livres comptables

L'article 19 de l'acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière et SYSCOHADA limite à quatre (4), le nombre des livres comptables et autres supports dont la tenue est obligatoire.

Les principaux livres comptables sont :

- Le livre journal ;
- Le grand-livre ;
- La balance générale des comptes ;
- Le livre d'inventaire.

1.2. Etablissement de livres comptables

1.2.1. Livre journal

En générale, il existe deux manières de présenter le livre journal :

- système classique ;
- système centralisateur.

a) système classique

❖ Tracé du livre-journal

N°	COMPTES		DATE DE L'OPERATION REALISEES	MONTANT	
	D	C	LIBELLE DE L'OPERATION	D	C

Le système classique présente un inconvénient majeur, celui de l'existence d'un journal unique, qui ne peut être tenu que par une seule personne quel que soit le volume des pièces comptables à enregistrer.

Ce système est déconseillé aux entités ayant un volume important d'opérations commerciales. Ainsi elles recourent au système centralisateur, qui préconise la création de plusieurs journaux auxiliaires pouvant être tenus par plusieurs personnes.

Exemple

Complétez les différentes factures ci-dessous et passez au journal les articles récapitulatifs chez le client MUNIS.

Ste ALPHONSO		Date : le 29/02/2017	
		Facture N° 1	
MUNIS doit pour ce qui suit :			
Qté	Désignation	P.U	P.T
10	Marchandise (sac de riz de 25 Kg)	20 000	200.000
	Escompte 2%	
	TVA 16%	
	Port dû		20.000
	Net à payer TTC (par chèque)	

Ste ANNIE NSIALA		Date : le 04/03/2017	
		Facture N° 2	
MUNIS doit pour ce qui suit :			
Qté	Désignation	P.U	P.T
5	Marchandise (casiers de bière Nkoy)	20 000	100.000
	Emballages consignés		<u>50.000</u>
			150.000
	TVA 16%	
	Net à payer TTC (par banque)	

Ste MADING		Date : le 05/03/2017	
		Facture N° 3	
MUNIS doit pour ce qui suit :			
Qté	Désignation	P.U	P.T
18	Marchandise (casiers sucrée)	10 000	180.000
	Emballages consignés		<u>3.000</u>
			183 000
	TVA 16%	
	Net à payer TTC (par banque)	

Ste VICTORE EWEL		Date : le 06/03/2017	
		Facture N° 4	
MUNIS doit pour ce qui suit :			
Qté	Désignation	P.U	P.T
3	Marchandise (cartons poissons salés)	50 000	150.000
	Escompte 1%	
	TVA 16%	
	Net à payer TTC (en espèce)	

Solution❖ **Etablissement des factures**

Ste ALPHONSO		Date : le 29/02/2017	
		Facture N° 1	
MUNIS doit pour ce qui suit :			
Qté	Désignation	P.U	P.T
10	Marchandises (sac de riz de 25 Kg)	20 000	200.000
	Escompte 2% : $200.000 \times 2\% = 4000$		- 4.000
			<u>196.000</u>
	TVA 16% : $196.000 \times 16\% =$		+ 31.360
	Port dû: 20.000 non imposable		<u>+ 20.000</u>
	Net à payer TTC (par cheque)		<u>247.360</u>

Ste ANNIE NSIALA		Date : le 04/03/2017	
		Facture N° 2	
MUNIS doit pour ce qui suit :			
Qté	Désignation	P.U	P.T
5	Marchandises (casiers de bière Nkoy)	20 000	100.000
	Emballage commercial : 50.000		<u>+ 50.000</u>
			150.000
	TVA 16% : $150.000 \times 16\% = 24.000$		<u>+ 24.000</u>
	Net à payer TTC (par banque)		<u>174.000</u>

Ste MADING		Date : le 05/03/2017	
		Facture N° 3	
MUNIS doit pour ce qui suit :			
Qté	Désignation	P.U	P.T
18	Marchandises (casiers sucrée)	10 000	180 000
	Emballage consigné :		<u>+ 3 000</u>
			183 000
	TVA 16% : $180\ 000 \times 16\% =$		<u>+ 28 800</u>
	Net à payer TTC (par banque)		<u>211 800</u>

Ste VICTORE EWEL		Date : le 06/03/2017	
		Facture N° 4	
MUNIS doit pour ce qui suit :			
Qté	Désignation	P.U	P.T
3	Marchandises (cartons poissons salés)	50 000	150.000
			<u>- 1.500</u>
	Escompte 1% 150.000 X 1% = 1500		148.500
	TVA 16% 148.500 X 16% = 23.760		<u>+ 23.760</u>
	Net à payer TTC (en espèce)		172 260

❖ **Enregistrement des opérations dans le livre journal (chez le client MUNIS)**

N°	COMPTES		LIBELLE	SOMMES	
	D	C		D	C
1 a	601 6015 4452	4011 773	Achat marchandises Frais sur achat T.V.A récupérable sur achat à Fournisseur Escompte obtenu facture n° 1 29/02/2017	200 000 20 000 31 360	247 360 4 000
1b	31	6031	Marchandises à variation des stocks marchandises Bon d'entrée stocks n°	220 000	220 000
1c	4011	52	Fournisseur à Banques	247 360	247 360
2a	601 4094 4452	52	04/03/2017 Achat marchandises Fourn. créance sur emb. et mat. à rendre Etat TVA récupérable sur achat à Banques facture n° 2 04/03/2017	100.000 50.000 24.000	174.000
2b	311	6031	Marchandises à Variation de stock Mses	100 000	100 000
2c	4011	52	Fournisseur à Banques	174.000	174.000
3a	601 4451 4094	4011	05/03/2017 Achat marchandises TVA récupérable Fourn. créance sur emb. et mat. à rendre à Fournisseur facture n° 3 05/03/2017	180 000 28 800 3 000	211 800
3b	31	6031	Marchandises à Variation de stock Mses	180 000	180 000
3c	4011	52	Fournisseur à Banques	211 800	211 800

• **Journal auxiliaire banque dépenses**

Date	Libellés	Comptes à débiter			Comptes à créditer				
		58	40	Autres cptes Cl 4	52	Divers	
								Sommes	N°

❖ **Procédure de mise en place du système centralisateur**

Pour mettre en place le système centralisateur, la clé demeure la détection des opérations récurrentes et des écritures de référence.

Exemple :

Pour mettre en place le journal auxiliaire caisse - dépense, on peut s'inspirer de l'écriture de référence ci-après :

N°	COMPTES		DATE DE L'OPERATION REALISEE	MONTANT	
	D	C	LIBELLE DE L'OPERATION	D	C
	6051		Fourn. non stockables eau	X	
	6052		Fourn. non stockables électricité	X	
	61		Transport	X	
	62		Services extérieurs	X	
	63		Autres Services extérieurs	X	
		57	à Caisse		X
		585	Virements de fonds		X
		588	Autres virements internes		X

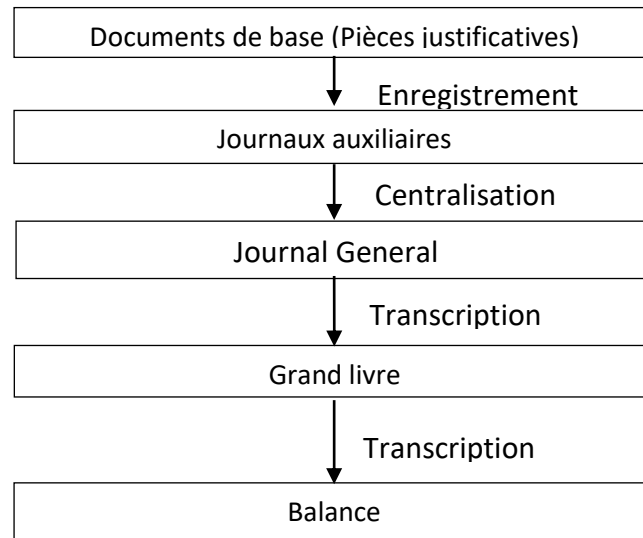
Sur base de l'écriture ci-haut, on peut donc créer le journal auxiliaire caisse – dépense.

❖ **Les principaux journaux auxiliaires**

- Journal auxiliaire caisse recettes ;
- Journal auxiliaire caisse dépenses ;
- Journal auxiliaire banque recettes ;
- Journal auxiliaire banque dépenses ;
- Journal auxiliaire achats à crédit ;
- Journal auxiliaire vente à crédit ;
- Journal auxiliaire effets à recevoir ;
- Journal auxiliaire effets à payer ;
- Journal auxiliaire des opérations diverses.

Les journaux auxiliaires à ouvrir sont fonction des besoins de l'entité.

❖ **Le schéma du système centralisateur se présente de la manière suivante :**



N.B :

- L'usage des comptes 585 et 588 dans la création des journaux auxiliaires se justifie par le souci d'éviter le double emploi. En d'autres termes, lorsqu'une opération touche à deux journaux, il faut passer par les comptes 585 et 588.
- A la centralisation des écritures, les comptes 585 et 588 doivent toujours avoir un solde nul.

Application n° 1

La comptabilité de la société TOM est tenue suivant le système centralisateur. Voici les différentes pièces justificatives présentées au courant du mois d'octobre 2017.

Sté KILOS		Fact n° V75
		Date : 15/10
Ets TOM doit pour ce qui suit :		
Marchandises		1.500.000
TVA 16%		240.000
Net à payer TTC		1.740.000 TTC

ECOBANK
Chèque N° 4392C
Montant : 1.500.000
Ordre : KOLA
Motif : achat marchandises comptant
Date : 20/10

Sté TOM		Fact n° 450N	
		Date : 18/10	
Ets ALI doit pour ce qui suit :			
Marchandises		1.200.000	
Port facturé (non imposable)		200.000	
TVA 16%		192.000	
Net à payer TTC		1.592.000	

BCDC Avis de crédit N° 50/10	
Effets remis à l'escompte	
Montant :	858.000
Agio 5 H.T	- 50.000
TVA 16%	<u>- 8.000</u>
Date : 23/10	
Net à payer	800.000

BCDC Avis de crédit N° K10E
Motif : virement du client SOLA
Montant : 600.000
Date : 21/10

Sté TOM		Fact n° 9080	
		Date : 25/10	
Ets TSA doit pour ce qui suit :			
Marchandises		400.000	
Port facturé (non imposable)		70.000	
TVA 16%		64.000	
Net à payer TTC		534.000	

Sté KMT		Fact n° 0752	
		Date : 22/10	
Ets TOM doit pour ce qui suit :			
Marchandises		2000.000	
TVA 16%		320.000	
Net à payer TTC		2.320.000	

Sté ALI		Fact n° 65K	
		Date : 05/10	
Ets TOM doit pour ce qui suit :			
Marchandises		800.000	
Port facturé (non imposable)		50.000	
TVA 16%		128.000	
Net à payer TTC		978.000	

Bon de caisse n° 40	
Le 29/10	
<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
---	700.000
Paieement salaires du personnel	

ECOBANK
Chèque N° 6780K
Montant : 400.000
Ordre : KOLA
Motif : sa facture du 20/07
Date : 02/10

Bon de caisse n° 80	Le 09/10
<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
---	3000.000
Versement d'espèces en banque	

Sté TOM		Fact n° 50801	
		Date : 8/10	
Ets ALI doit pour ce qui suit :			
Marchandises		650.000	
TVA 16%		104.000	
Net à payer TTC		754.000	

Bon de caisse n° 100	Le 09/10
<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
615.000	----
Règlement du client MBAKI	

Travail demandé :

- a) Classer les pièces justificatives selon la nature des opérations

b) Enregistrer ces pièces dans les journaux auxiliaires ci-dessous :

- J.A. Caisse – recettes ;
- J.A. Caisse – dépenses ;
- J.A. des achats marchandises ;
- J.A. de vente marchandises ;
- J.A. Banque – dépenses ;
- J.A. Banque – recettes.

Solution

a) Classement des documents de base (pièces justificatives) suivant la nature d'opération.

- opération d'achats

Factures n° V 75, 0752, 65 K

- opération de ventes

Factures n° 450 N, 50801, 9080

- opération avec la banque : recettes

BCDC / Avis de crédit n°50/10

BCDC / Avis de crédit n° : K10 E, 50/10

- opération avec la banque : dépenses

COBANK / Chèque n° : 6780 K, 4392 C

COBANK / Chèque n° : 4392 C

- opération avec la caisse - recette

Bon de caisse n° 100

- opération avec la caisse - dépenses

Bon de caisse n° 40, n° 80

b) Enregistrement des opérations dans les journaux auxiliaires.

*** Journal auxiliaire Banque – recettes**

DATES	LIBELLES	Comptes à débiter			Comptes à créditer			
		521	675	445	411	415	Divers	
21/10	Avis de crédit n° KIOE	600.000	---	---	600.000	Sommes	N°
23/10	Avis de crédit n°50/10	800.000	50.000	8.000	858.000
31/10	TOTAL	1.400.000	50.000	8.000	600.000	858.000

* journal auxiliaire banque-dépenses

DATES	LIBELLES	Comptes à Débiter			Comptes à Créditer	
		401	Divers		521	
02/10	Chèque crédit n° 6780 K	400.000	Sommes	N°	400.000	
20/10	Chèque crédit n° 4392 C	1.500.000	1.500.000	
31/10	TOTAL	1.900.000	1.900.000	

* journal auxiliaire caisse –recettes

DATES	LIBELLES	Comptes à débiter		Comptes à créditer		
		571	673	411	Divers	
09/10	Bon de caisse n° 100	615.000	615.000	Sommes	N°
31/10	TOTAL	615.000	615.000		

* journal auxiliaire caisse – dépenses

DATES	LIBELLES	Comptes à débiter			Comptes à créditer	
		588	422	Divers	571	
09/10	Bon de caisse n° 80	3.000.000		Sommes	N°	3.000.000
29/10	Bon de caisse n° 40	-----	700.000			700.000
31/10	TOTAL	3.000.000	700.000			3.700.000

* journal auxiliaire des achats

DATES	LIBELLES	Comptes à débiter			Comptes à créditer		
		601	6015	445	401	Divers	
05/10	Ets ALI S / Fact n° 65K	800.000	50.000	128.000	978.000	Sommes	N°
15/10	Ets KILOS S / Fact n° V75	1.500.000	---	240.000	1.740.000		
22/10	Sté KMT S / Fact n° 0752	2.000.000	---	320.000	2.320.000		
31/10	TOTAL	4.300.000	50.000	688.000	5.038.000		

* journal auxiliaire des ventes

DATES	LIBELLES	Comptes à débiter			Comptes à créditer		
		411	443	701	707	Divers	
08/10	Fact n° 50801	754.000	104.000	650.000	---	Sommes	N°
18/10	Fact n° 450 N	1.592.000	192.000	1.200.000	200.000		
25/10	Fact n° 9080	534.000	64.000	400.000	70.000		
31/10	TOTAL	2.880.000	360.000	2.250.000	270.000		

Application n°2

Enregistrez les factures ci-dessous dans :

- les journaux auxiliaires ;
- le journal centralisateur.

Sté ASILI		Date : le 26/02/2004	
		Facture N° 5	
ONGWEL doit pour ce qui suit :			
Qté	Désignation	P.U	P.T
1	Marchandises		500.000
	TVA 16% :	
	Net à payer TTC (en espèce)	

Sté CLARA		Date : le 27/02/2004	
		Facture N° 6	
ONGWEL doit pour ce qui suit :			
Qté	Désignation	P.U	P.T
1	Marchandises		800.000
	Escompte 2% :	
	Frais d'achat		30.000
	TVA 16% :	
	Net à payer TTC (en espèce)	

Sté MBULIBA		Date : le 28/02/2004	
		Facture N° 7	
ONGWEL doit pour ce qui suit :			
Qté	Désignation	P.U	P.T
1	Marchandises		1.000.000
	Escompte 10% :	
	Frais d'achat payé à caisse		50.000
	TVA 16%	
	Net à payer TTC (par crédit)	

Sté ANNIE NSIALA		Date : le 29/02/2004	
		Facture N° 8	
ONGWEL doit pour ce qui suit :			
Qté	Désignation	P.U	P.T
1	Marchandises		200.000
	Frais d'achat payé à caisse		20.000
	TVA 16% :	
	Net à payer TTC (par crédit)	

Sté M-PESA		Date : le 01/03/2004 Facture N°9	
ONGWEL doit pour ce qui suit :			
Qté	Désignation	P.U	P.T
1	Marchandises		500.000
	TVA 16% :	
	Net à payer TTC (par banque)	

Solution❖ **CALCULS PRELIMINAIRES DES FACTURES**

Sté ASILI		Date : le 26/02/2004 Facture N° 5	
ONGWEL doit pour ce qui suit :			
Qté	Désignation	P.U	P.T
1	Marchandises		500.000
	TVA 16% : 500.000 X 16%		<u>+ 80.000</u>
	Net à payer TTC (en espèce)		580.000

Sté CLARA		Date : le 27/02/2004 Facture N° 6	
ONGWEL doit pour ce qui suit :			
Qté	Désignation	P.U	P.T
1	Marchandises		800.000
	Escompte 2% :		<u>- 16.000</u>
			784.000
	Frais d'achat		+ 30.000
	TVA 16% X (784.000 + 30.000)		<u>+ 130.240</u>
	+Net à payer TTC (en espèce)		944.240

Sté MBULIBA		Date : le 28/02/2004 Facture N° 7	
ONGWEL doit pour ce qui suit :			
Qté	Désignation	P.U	P.T
1	Marchandises		1.000.000
	Escompte 10% X 100.000		<u>- 100.000</u>
			900.000
	Port (payé à caisse)		+ 50.000
	TVA : 16%		<u>+ 152.000</u>
	Net à payer TTC (par crédit)		1.102.000

Sté ANNIE NSIALA		Date : le 29/02/2004 Facture N° 8	
ONGWEL doit pour ce qui suit :			
Qté	Désignation	P.U	P.T
1	Marchandises Frais d'achat payé à caisse TVA 16% X 220.000 Net à payer TTC (par crédit)		200 000 + 20 000 <u>+ 35 200</u> 255 200

Sté M-PESA		Date : le 01/03/2004 Facture N°9	
ONGWEL doit pour ce qui suit :			
Qté	Désignation	P.U	P.T
1	Marchandises TVA 16% : Net à payer TTC (par banque)		500 000 <u>+ 80 000</u> 580 000

❖ **Journal auxiliaire /achat**

Date	Libellé	Comptes débiteurs			Comptes créditeurs	
		601	445	6015	40	77
26/02	Sté ASILI/Fact. n°5	500.000	80.000	580.000
27/02	Sté CLARA/Fact. n°6	800.000	130.240	30.000	944.240	16 000
28/02	Sté MBUL. /Fact. n°7	1.000.000	152.000	50.000	1.102.000	100 000
29/02	Sté ANNIE/Fact. n°8	200.000	35.200	20.000	255.200
01/03	Sté MPESA/Fact. n°9	500.000	80.000	580.000
TOTAUX		3.000.000	477.440	100.000	3.461.440	116.000

❖ **Système du journal centralisateur**

D	C	LIBELLE	D	C
601		Achats des marchandises	3.000.000	
445		Etat TVA facturé	477.440	
6015		Frais d'achats	100.000	
	40	à Fournisseurs		3.461.440
	773	Escomptes obtenus		116.000

1.2.2. Grand livre

Lors de l'étude du bilan, nous avons divisé les différents postes de l'actif et du passif du bilan à de différents sous postes appelés comptes. Toutefois, Le grand livre reprend tous les comptes du bilan et de gestion (charges et produits).

❖ **Tracé du grand-livre**

Le grand livre se présente de la manière suivante :

<p>Compte d'Actif</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">D</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">C</td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"> </td> <td> </td> </tr> </table> <p>Compte des charges (AO)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">D</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">C</td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"> </td> <td> </td> </tr> </table> <p>Compte des charges (HAO)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">D</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">C</td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"> </td> <td> </td> </tr> </table>	D	C			D	C			D	C			<p>Compte de passif</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">D</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">C</td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"> </td> <td> </td> </tr> </table> <p>Compte des produits (AO)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">D</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">C</td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"> </td> <td> </td> </tr> </table> <p>Compte des produits (HAO)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">D</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">C</td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"> </td> <td> </td> </tr> </table>	D	C			D	C			D	C		
D	C																								
D	C																								
D	C																								
D	C																								
D	C																								
D	C																								

1.2.3. Balance générale des comptes

❖ Notions

Elle renseigne sur l'exactitude des écritures passées mensuellement dans un livre. Journal, ainsi qu'à leur transcription fidèle dans le grand livre. D'où l'appellation de balance générale des sommes et des soldes.

Elle fait apparaître :

- les soldes débiteurs ou créditeurs à l'ouverture de l'exercice ;
- le cumul depuis l'ouverture de l'exercice des mouvements débiteurs et le cumul des mouvements créditeurs ;
- les soldes débiteurs ou soldes créditeurs à la date considérée.

❖ Utilité

La différence avec le grand livre qui est un instrument récapitulatif des tous les comptes, la balance générale des comptes, sert à vérifier l'exactitude des écritures dans le livre - journal et de contrôler le solde de gestion. D'où l'appellation de balance de vérification des soldes.

La Balance générale des comptes est un instrument de contrôle. Elle renseigne sur la transcription fidèle de l'information contenue dans le livre-journal. Elle fait apparaître, pour chaque compte, le solde débiteur ou créditeur, au début de l'exercice ; le cumul des mouvements débiteurs et des mouvements créditeurs de la période et le solde débiteur ou créditeur à la date considérée. La balance générale des comptes est un outil de contrôle permettant de s'assurer que la technique de la partie double a été respectée.

❖ Sortes de balance

Il existe plusieurs sortes des balances notamment :

- balance générale des comptes avant inventaire ou balance provisoire des comptes
- balance générale de clôture ou définitive.

- balance générale des comptes avant inventaire : établie avant inventaire dans le but de s’assurer la fidélité de la transcription des mouvements des comptes au cours d’une période donnée.
- Balance générale des comptes après inventaire : elle est élaborée après avoir intégré toutes les opérations comptables relatives aux travaux de fin d’exercice.

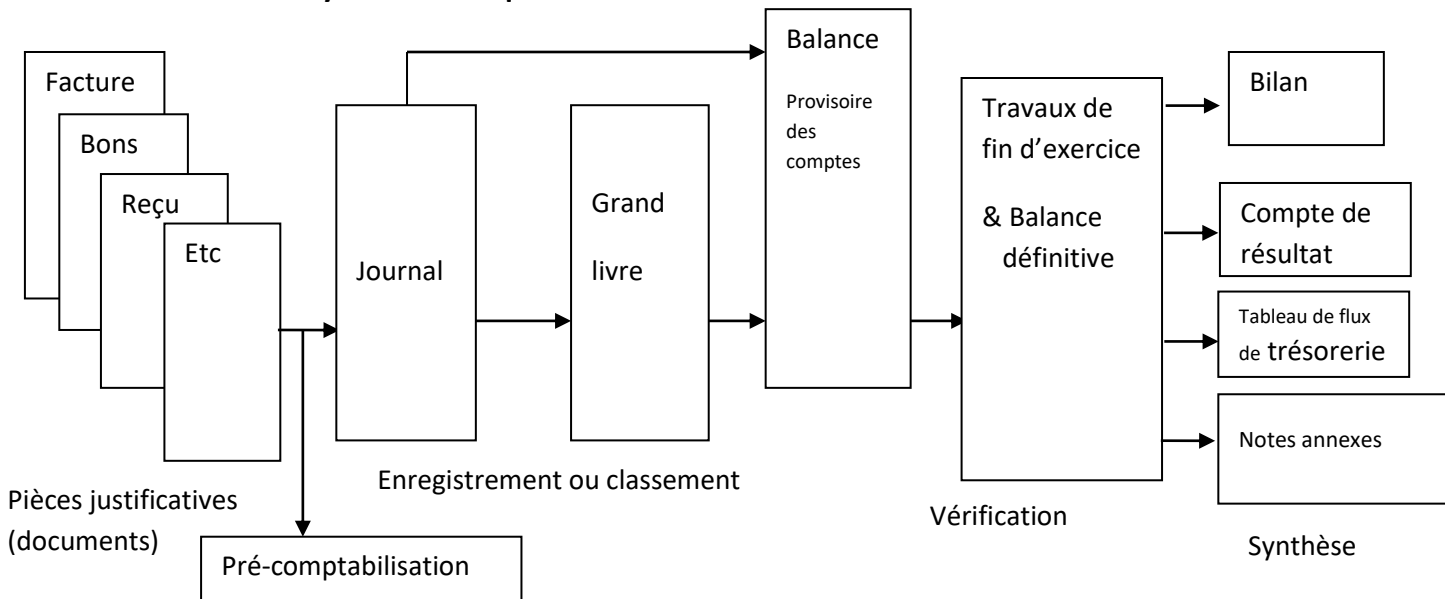
❖ **Tracé de la balance**

La balance générale selon le système comptable OHADA doit avoir 6 colonnes :

- deux colonnes enregistrent le solde d’ouverture
- deux colonnes enregistrent les mouvements de l’exercice
- deux colonnes enregistrent les soldes finaux

N° COMPTE	INTITULE DES COMPTES	SOLDE D’OUVERTURE		MOUVEMENT		SOLDE	
		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
	TOTAUX						

1.2.4. Schéma du système classique



2. MANUEL DES PROCEDURES COMPTABLES

2.1. Généralités

Le manuel des procédures comptables décrit les différents mécanismes d'enregistrement des opérations comptables et des modalités de présentation de livres comptables d'une entité dans le but d'assurer :

- l'unité de commandement du service de comptabilité ;
- la bonne responsabilisation des parties prenantes au fonctionnement de ce service ;
- l'authenticité, de la régularité, de la transparence des enregistrements opérés.

Au regard des statuts, règlements intérieur, postulats et conventions comptables ; chaque entité rédige son manuel de procédures comptables.

2.2. Contenu du manuel des procédures comptables

A titre indicatif, le manuel des procédures comptables comprend :

- * présentation de l'entité concernée ;
 - dénomination ;
 - forme juridique de l'entité ;
 - organes de l'entité ;
 - siège social, etc...
- * présentation du système comptable de l'entité, du plan comptable de l'entité et des livres comptables servant à l'enregistrement des opérations comptables.
- * procédures de traitement des pièces justificatives ;
 - vérification de l'authenticité
 - vérification de l'exactitude des calculs avant tout enregistrement comptable.
- * procédures d'enregistrement et de gestion :
 - des immobilisations, avec des indications précises sur les méthodes d'amortissement et de réévaluation ;
 - des stocks, avec des indications précises sur les méthodes de valorisations des stocks ;
 - des trésoreries, avec des indications précises sur les opérations liées aux comptes de trésorerie.
- * procédures d'approvisionnement en biens et en services avec des indications précises sur :
 - l'appel d'offre ;
 - l'engagement des dépenses ;
 - la liquidation des dépenses ;
 - l'ordonnancement de la dépenses, et
 - le paiement de la dépense.

* procédures de la paie de personnel qui prennent en compte :

- les engagements ;
- les nominations ;
- la fin de carrière ;
- les augmentations de salaire et promotion ;
- les diverses indemnités ;
- les avis de retenues, etc.

N.B. : D'une manière générale, le manuel des procédures reprend tous les aspects de l'entité concernée. C'est pourquoi on parle du manuel de procédures administratives, financières et comptables. Dans le cas ci-dessus, pour des raisons didactiques, l'accent a été mis sur les aspects purement comptables pour les apprenants de la comptabilité.

3. POSTULATS ET CONVENTIONS COMPTABLES

Les postulats et conventions comptables sont couramment regroupés sous le terme générique de principes comptables.

3.1. Postulats comptables

Les postulats comptables sont des principes acceptés sans démonstration mais cohérents avec les objectifs fixés.

Ils permettent de définir les champs du modèle comptable d'une entité.

❖ Types de postulats comptables

Les postulats retenus pour définir le champ du modèle comptable du système comptable OHADA sont les suivants :

a) Postulat de l'entité

Stipule que l'entité est considérée comme étant une personne morale ou groupe autonome et distinct de (son) ou ses propriétaire (s) et de ses partenaires économiques. La comptabilité financière est fondée sur la séparation entre le patrimoine de l'entité et celui de ses propriétaires.

b) Postulat de la comptabilité d'engagement ou d'exercice

Ici, les effets des transactions et autres évènements sont pris en compte dès que ces transactions ou événements se produisent et non pas au moment des encaissements ou paiements.

c) Postulat de la spécialisation des exercices

La vie de l'entité étant découpée en période appelées « exercices », il faut rattacher à chaque exercice ses produits et ses charges.

d) Postulat de la permanence des méthodes

Exige que les mêmes méthodes de prise en compte, de mesure et de présentation soient utilisées par l'entité d'une période à une autre.

e) Postulat de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique

Pour que l'information soit pertinente, les transactions et autres éléments qu'elle vise à représenter, il est nécessaire qu'ils soient enregistrés et présentés en accord avec leur substance et la réalité économique et non pas seulement selon leur forme juridique. Bref, la réalité économique prime sur l'aspect juridique.

3.2. Conventions comptables

Les conventions comptables sont des principes destinés à guider la préparation des comptes dans l'évaluation et la présentation des éléments devant figurer dans les états financiers.

❖ Types de conventions comptables**a) conventions du coût historique**

Elle consiste à comptabiliser les opérations sur la base de la valeur d'origine de la monnaie sans tenir compte des éventuelles variations de son pouvoir d'achat.

b) Convention de prudence

La comptabilité doit satisfaire aux obligations de régularité, de sincérité et de transparence liées à la tenue, au contrôle, à la présentation et à la communication des informations qu'elle a traitée. Les charges même moins probables doivent être comptabilisées mais, les produits ne sont comptabilisées qu'à la réalisation.

c) Convention de régularité et transparence

Il s'agit de la présentation et la communication claire et loyale de l'information, sans intention de dissimuler la réalité derrière l'apparence. On y ajoute le respect de règles et des procédures du SYSCOHADA

d) Convention de la correspondance bilan de clôture - bilan d'ouverture

Le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent.

e) Convention de l'importance significative

Sont significatifs tous les éléments susceptibles d'influencer le jugement que les destinataires des états financiers peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité.

4. ERREURS COMPTABLES.

4.1 Généralités.

Les erreurs peuvent être commises, lors de l'enregistrement des opérations commerciales, dans les livres comptables d'une entité (journal, grand-livre, balance...). C'est ainsi qu'il est important de procéder chaque fois au contrôle des livres et autres documents comptables pour déceler et rectifier les éventuelles erreurs.

Les erreurs commises lors de l'établissement ou édition des documents de base (pièces justificative, ne sont pas imputables généralement au comptable mais au service concerné (facturation, caisse, magasin).

4.2. Sortes d'erreurs comptables.

a) Erreurs d'imputation : le fait qu'une opération est enregistrée dans un compte inapproprié.

Exemple : opération commerciale : achat des marchandises à crédit.

Imputation : 601/41 au lieu de 601/40

b) Erreurs de calcul : il s'agit des opérations arithmétiques mal effectuées.

c) Erreurs d'inversion de chiffres.

Il s'agit d'un mauvais report du montant.

Exemple : 95200 au lieu de 92500

d) Erreurs d'omission.

Cas d'oubli d'enregistrer une opération ou de reporter un montant.

e) Erreurs de double emploi

Lorsqu'on enregistre une opération plusieurs fois par erreurs ou que l'on reporte un montant plusieurs fois.

❖ Rectification des erreurs

L'acte uniforme relatif au droit comptable OHADA en son article 20 indique : toute correction d'erreur s'effectue exclusivement par inscription en négatif des éléments erronés, l'enregistrement exact est ensuite opéré.

Eu égard à ce qui précède, cette correction passe par 2 étapes :

- inscription en négatif ;
- enregistrement exact.

Exemple : La société SNC KML a réceptionné, en date du 24/02/2018, de son fournisseur TSHODI ci-dessous :

Sté TSHODI SNC		RCCM 001/02	Date: le 07/02/2018
			Fact n° TSD780K
KML doit pour ce qui suit:			
Quantité	Désignation	P.U	MONTANT
100 Sacs	Riz KB TVA 16%	50.000	5.000.000 <u>800.000</u>
	Net à payer		5. 800.000

Le comptable de la société, KML SNC a passé dans le journal l'écriture ci-après :

601		Achat march.	800.000	
445		Etat TVA récup.	5.000.000	
	401	à fournisseur Sté TSHODI SNC.		5.000.000
		Fourn. TSHODI/ Fact n° TSD 780K		

Travail demandé : Passer l'écriture de correction

Solution

- **Annulation de l'écriture erronée**

601		achats March	-800.000	
4452		Etat TVA récup sur achat	- 5.000.000	
	401	à Fournisseurs.		-5.000.000
		Fournisseur TSHODI S/Fact n° TSD780 K		

- **Passation de l'écriture exacte.**

601		achats March	5.000.000	
445		Etat TVA récup	800.000	
	401	à Fournisseurs.		5.800.000
		Fourni. TSHODI/ Fact n°...		

Remarques

Les erreurs dans l'inscription des sommes, les erreurs de totalisation, le report d'un débit au crédit ou d'un crédit au débit, une omission de report ou un double report, sont repérées grâce aux instruments de contrôle dont dispose la comptabilité.

A titre indicatif :

- **Au niveau du journal**

Total somme débit = total somme crédit (principe de la comptabilité en partie double).

- **Au niveau de la balance.**

Total somme débit = Total somme crédit

Total somme des soldes débiteurs = Total somme des soldes créditeurs

Total somme du journal = Total somme de la balance générale.

Lorsque l'une de ces égalités n'est pas vérifiée, une erreur au moins a été commise dans la comptabilité ; quant aux erreurs d'imputation, elles sont détectées par les contrôles extracomptables.

Exemples :

- la réclamation d'un fournisseur permet de constater qu'une erreur d'imputation a été commise au niveau des comptes fournisseurs lors de la demande de confirmation des soldes.

❖ Application (système classique)

Les opérations suivantes ont été réalisées par l'entité MUNINGA au cours de l'exercice 2017 à Kinshasa. (L'opérateur n'est pas assujéti à la TVA et les montants sont en milliers de francs congolais).

- 29 février, création de l'entité avec 200.000 FC en espèces et d'un matériel évalué à 300.000 FC.
- 1^{er} mars, ouverture d'un compte à la banque commerciale du Congo BCDC, versement de 100.000 FC prélevés de la caisse.
- 2 mars, achat des marchandises à crédit chez le fournisseur DJENI, sa facture n°15 ; 150.000 FC HT
- 3 avril, acquisition d'un véhicule 60.000 FC payés par chèque n°51 fournisseur IVECO facture n°18
- 4 avril, acceptation d'une traite tirée par DJENI 100.000 FC.
- 5 mai, vente de marchandises au comptant par chèque : 20.650, Facture N°10 (Client NGELEMA), coût d'achat 15.000 FC.
- 6 mai, vente de marchandises à crédit à la cliente LAKULANZA, facture n° 20 : 80.400 FC, coût d'achat 65.000 FC.
- 7 juin, achat des marchandises à crédit chez le fournisseur ALPHONSE. Facture n° 17 : 50.200 FC
- 8 juin achat des marchandises à crédit chez le fournisseur ALDEG, facture n°18 : 10.000 FC
- 9 juillet paiement au fournisseur DJENI, par chèque n° 52 du solde de sa facture n°15
- 11 août, tirage d'une traite sur LAKULANZA, valeur fin octobre : 80.400 FC.
- 12 août, vente des marchandises à crédit au client LABA, ma facture n° 3 : 60.700 FC, coût d'achat 48.000 FC.
- 13 septembre, le client LABA retourne un lot des marchandises, non conformes : 10.100 FC, coût d'achat 8.080 FC, facture d'avoir n° 4.
- 14 septembre achat en espèces de timbre-poste 800 FC,
- 15 septembre, négociation à la BCDC de la traite sur LAKULANZA, frais retenus 200 FC, net porté en compte 80.200 FC.
- 31 octobre la banque nous annonce l'encaissement l'effet du 11 août.
- 17 décembre règlements en espèces du salaire de l'employé 7.050 FC.
- 20 décembre paiement par banque de la facture n°18 du 8 juin fournisseur ALDEG.

Travail demandé :

- 1) Passez les écritures au journal
- 2) Dressez le grand livre
- 3) Présenter la balance

N.B : Méthode de l'inventaire intermittent**Solution****1. JOURNAL****SOMMES**

N°	D		LIBELLE	C	
	D	C		D	C
1	241		29/02 Matériel et outillage industriel et commercial		
	57	103	Caisse à Capital personnel Apport initial	300.000 200.000	500.000
2	521	57	1/03 Banques	100.000	100.000
			à caisse avis de crédit BCDC N°445		
3a	601	40110	02/03 Achats des marchandises	150.000	150.000
			à fournisseur DJENI S/Facture N°15		
3b	311	6031	Dito Marchandises	150.000	150.000
			à Variations de stocks des marchandises Mise en stock		
4a	2451	4811	03/04 Matériel automobile	60.000	60.000
			à Fournisseurs d'investissement immob. Corp. Fournisseur IVECO Facture n°18		
4b	4811	521	Dito Fournisseurs d'investissement immob. Corp.	60.000	60.000
			à Banques		
5	40110	4021	04/04 Fournisseurs DJENI	100.000	100.000
			à Fournisseurs effets à payer Traite n°040		
6a	41110	701	05/05 Client NGELEMA	20.650	20.650
			à Vente de marchandises N/Facture n°10		
6b	52	41110	Dito Banques	20.650	20.650
			à Client NGELEMA Avis de débit n°014		

6c	6031	311	Dito Variations des marchandises à Marchandises N/Bon de sortie stocks n°011	15.000	15.000
7a	41111	701	06/05 Client LAKULANZA à Ventes des marchandises N/Facture n°20	80.400	80.400
7b	6031	311	Dito Variations des marchandises à Marchandises N/Bon de sortie stocks n°012	65.000	65.000
8a	601	40111	07/06 Achat des marchandises à Fournisseur ALPHONSE S/Facture n°17	50.200	50.200
8a	311	6031	Dito Marchandises à Variations de stocks des marchandises Mise en stock	50.200	50.200
9a	601	40112	08/06 Achat des marchandises à Fournisseur ALDEG S/Facture n°18	10.000	10.000
9b	311	6031	Dito Marchandises à Variations de stocks des marchandises Mise en stock	10.000	10.000
10	40110	521	09/07 Fournisseur DJENI à Banques N/Chèque n° 52	50.000	50.000
11	412	41111	11/08 Clients effets à recevoir à Client LAKULANZA Traite n°52	80.400	80.400
12	41112	701	12/08 Client LABA à Ventes des marchandises N/Facture n°3	60.700	60.700
12b	6031	311	Dito Variations des marchandises à Marchandises N/Bon de sortie stocks n°013	48.000	48.000

13a	701	41112	13/09 Ventes des marchandises à Client LABA N/Facture d'avoir n°4	10.100	10.100
13b	311	6031	Dito Marchandises à Variations des marchandises N/Bon d'entrée stocks n°08	8.080	8.080
14a	616	40113	14/09 Transport de plis à Fournisseur SCPT S/Facture n°29	800	800
14b	40113	57	Dito Fournisseur SCPT à Caisse extrait de caisse n°	800	800
15	415	412	15/09 Clients effets escomptés non échus à Clients, effets à recevoir remise de l'effet à l'escompte	80.400	80.400
16	521 675	565	Dito Banques Escomptes des effets de commerce à Escompte des crédits ordinaires	80.200 200	80.400
17	565	415	31/10 Escompte des crédits ordinaires à Clients effets escomptés non échus	80.400	80.400
18	66	422	17/12 Charges de personnel à Personnel, rémunération dues	7.050	7.050
19	422	57	Dito Personnel rémunération dues à Caisse	7.050	7.050
20	40112	521	20/12 Fournisseur ALDEG à Banques N/Cheque n°085	10.000	10.000

2. GRAND-LIVRE

103 CAPITAL	
Sc 500.000	500.000

241 Matériel et out. Indust.	
300.000	SD 300.000

2451 Matériel automobile	
60.000	SD 60.000

601 Achat des marchandises	
150.000	
50.200	SD 210.200
10.000	

40110 Fournisseur DJENI	
100.000	150.000
50.000	

40111 Fourn. ALPHONSE	
Sc 50.200	50.200

41111 Client LAKULANZA	
80.400	80.400

41110 Client NGELEMA	
20.650	20.650

4021 Fournisseur effet à payer	
SC 100.000	100.000

521 Banques	
100.000	10.000
20.650	50.000
80.200	60.000
	SD 80.850

57 Caisse	
200.000	100.000
	800
	7.050
	SD 92.150

616 Transport de plis	
800	SD 800

40112 Fourn. ALDEG	
10.000	10.000

66 Charges de personnel	
7.050	SD 7.050

422 Personnel, Rémunérations dues	
7.050	7.050

37	<u>701 Ventes des marchandises</u>	
	10.100	20.650
	SC 151.650	80.400
		60.700

<u>4121 Client effets à recevoir</u>	
80.400	80.400

<u>41112 Client LABA</u>	
60.700	10.100
	SD 50.600

<u>675 Escpt effets de commerce</u>	
200	200

<u>415 Clients, effets escomptés non échus</u>	
80.400	80.400

<u>40113 Fournisseur SCPT</u>	
800	800

<u>565 Escomptes des crédits ordinaires</u>	
80.400	80.400

<u>311 Marchandises</u>	
150.000	15.000
50.200	65.000
10.000	48.000
8.080	SD 90.280

<u>6031 Variations des stocks marchandises</u>	
15.000	150.000
65.000	50.200
48.000	10.000
SC 90.280	8.080

<u>481 Fournisseur IVECO</u>	
60 000	60 000

3. BALANCE DE VERIFICATION

N°	COMPTES	OUVERTURES		MOUVEMENTS		SOLDES	
		D	C	D	C	D	C
103	Capital personnel	----	----	---	500.000		500.000
241	Matériel et outillage ind.	----	---	300.000	----	300.000	---
2451	Matériel automobile	---	---	60.000	---	60.000	---
311	Marchandises	---	---	218.280	128.000	90.280	---
40110	Fournisseur DJENI	---	---	150.000	150.000	---	---
40111	Fournisseur ALPHONSE	---	---	---	50.200	---	50.200
40112	Fournisseur ALDEG	---	---	10.000	10.000	---	---
40113	Fournisseur SCPT	---	---	800	800	---	---
4021	Fourn. Effet à payer	---	---	---	100.000	---	100.000
41110	Client NGELEMA	---	---	20.650	20.650	---	---
41111	Client LAKULANZA	---	---	80.400	80.400	---	---
41112	Client LABA	---	--	60.700	10.100	50.600	----
412	Clients effets à recevoir	---	---	80.400	80.400	---	---
415	Cl. effets escpt. non échus	---	---	80.400	80.400	---	---

422	Personnel rem. dues	---	---	7.050	7.050	--	--
481	Fournisseur d'invest.	---	---	60.000	60.000	---	---
521	Banques	---	---	200.850	120.000	80.850	---
565	Escompte de crédit ord.	---	---	80.400	80.400	---	---
57	Caisse		---	200.000	107.850	92.150	
601	Achat des Marchandises	---	---	210.200	---	210.200	---
6031	Variations des stock Mses	--	--	128.000	218.280	---	90.280
616	Transport de plis	---	---	800	---	800	---
66	Charges de personnel	---	---	7.050	---	7.050	---
675	Escomptes effets de com.	---	---	200	---	200	---
701	Ventes de marchandises	---	---	10.100	161.750	---	151.650
	TOTAUX	---	----	1.966.280	1.966.280	892.130	892.130

THEME II. TRAVAUX DE FIN D'EXERCICE

ACTIVITE 1 : TRAVAUX D'INVENTAIRE PHYSIQUE

A. FICHE PEDAGOGIQUE

1. Objectifs spécifiques

Au terme de cette activité, les participants seront capables de :

- définir les concepts y afférents
- distinguer les procédés de réalisation de l'inventaire
- donner les raisons de tenue de travaux d'inventaire.

2. Supports

- OHADA, Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière révisé à Yaoundé, le 15/02/2017;
- MAPAPA MBANGALA, Comptabilité Générale, Syscohada, Ed. Doeck-Université, Bruxelles ; 2011 ;
- SERNAFOR Technique, Cpté Générale OHADA : Niveau 3, Kinshasa, mars 2017.

3. Méthodes et techniques : Exposé, discussion dirigée, brainstorming et travail de groupe.

4. Durée : 140 minutes

5. Déroulement de l'activité :

N°	Tâches	Méthodes et Techniques	Durée
1	Présenter l'activité et ses objectifs	Exposé	5 min.
2	Définir les concepts : inventaire physique et exercice comptable, la circularisation.	Brainstorming	10 min.
3	Constituer des sous-groupes pour répondre aux questions suivantes : * citer les procédés de réalisation de l'inventaire physique * identifier les raisons de tenue de travaux d'inventaire * dresser le tableau de l'état de rapprochement bancaire	Travail en groupe	90 min.
4	En plénière : le rapporteur de chaque sous-groupe présente la production de son équipe suivie de mise en commun avec les membres des autre sous-groupes	Discussion dirigée	30 min.

5	Questions de synthèse * donner les raisons de tenue de travaux d'inventaire physique * citer les phases d'inventaire physique	Brainstormings	5 min.
---	---	----------------	--------

B. FICHE TECHNIQUE

0. DEFINITION DES CONCEPTS

- **Inventaire physique ou extracomptable** : est le recensement matériel (dénombrement détaillé article par article) des existants.
- **Exercice comptable** : est une période de 12 mois qui commence le 1^{er} janvier et qui se termine le 31 décembre.
- **Circularisation** : demande de confirmation des soldes adressée aux tiers ayant des liens d'affaires avec l'entité.

1. GENERALITES SUR LES TRAVAUX D'INVENTAIRE

Les opérations comptables effectuées au cours d'un exercice comptable ne suffisent pas pour refléter l'image fidèle de l'entité pour plusieurs raisons, notamment :

- du fait que les comptes patrimoniaux ne reflètent pas nécessairement la réalité économique du moment dans la mesure où ils sont enregistrés à leurs valeurs d'acquisition alors que la dépréciation des immobilisations n'est pas comptabilisée.
- les diminutions de valeurs, qui ont affecté les stocks et les créances, n'ont pas encore été constatées ; la valeur du stock final en cas d'inventaire intermittent, n'a pas encore été prise en compte. Le solde du compte banque n'est pas toujours égal à l'avoir réel en banque.
- les comptes des produits et des charges n'enregistrent pas toujours les transactions se rapportant à l'exercice comme c'est le cas des charges ou produits enregistrés et qui concernent en partie l'exercice ultérieur.
- enfin, l'entité doit tenir compte des charges et risques probables susceptibles d'avoir un impact sur la gestion de l'entité.

Compte tenu des raisons évoquées, les travaux de fin d'exercice nous aident à combler les lacunes constatées dans la balance avant inventaire en vue de compléter les écritures passées au cours de l'exercice ; et aussi à permettre l'établissement des états financiers. Ainsi, les travaux d'inventaire trouvent leur justification dans le souci de donner l'image fidèle et sincère du bilan. Ils reposent sur les aspects en rapport avec l'inventaire extracomptable, le redressement et la régularisation comptable.

2. ELEMENTS CONCERNES PAR L'INVENTAIRE PHYSIQUE

- Immobilisations

- Titres de participation
- Stocks
- Créances
- Effets
- Espèces
- Titres de placement
- Dettes.

3. PHASES DE L'INVENTAIRE PHYSIQUE

On distingue 3 phases d'inventaire physique :

❖ Préparation de l'inventaire

Cette phase consiste à :

- * nommer les responsables de l'inventaire
- * rédiger les instructions, préciser le lieu, la date, la durée, les biens et les documents d'usage lors de l'inventaire physique.

Au cours de cette phase préparatoire, l'on doit ; notamment :

- * identifier et localiser les biens à l'aide d'un listing ;
- * ranger les biens et les regrouper par nature en tenant compte des biens non encore réceptionnés qui peuvent faire l'objet d'un étiquetage de couleur différente par rapport aux biens disponibles ;
- * élaborer les fiches d'inventaire pré-numérotées et les tickets ;
- * expédier le courrier aux fournisseurs pour s'enquérir de commandes non encore livrées ;
- * arrêter les mouvements des biens pendant la durée de l'inventaire et définir les unités de mesure ;
- * demander aux responsables de magasins d'établir une liste des éléments de stocks détériorés ou à rotation lente.

❖ Déroulement de l'inventaire physique

Cette phase de recensement des biens est réalisée par trois équipes :

- * la première équipe doit recenser tous les biens assorties des informations particulières de chaque bien ;
- * la deuxième équipe doit effectuer les mêmes travaux que la première ;
- * la troisième équipe sera chargée de contrôler les résultats de deux premières équipes et le responsable doit s'assurer de la bonne exécution.

❖ Synthèse des travaux

Cette étape consiste à évaluer les résultats d'inventaire pour aboutir à la confection d'un fichier ou d'une fiche corrigé (e) et mis (e) à jour.

Un autre comptage est envisagé par le responsable en cas de différences de résultats. En dernier lieu, un contrôle final est effectué par le même responsable pour s'assurer de l'exhaustivité de l'inventaire, de la restitution de tous les documents utilisés et établir la fiche récapitulative des résultats d'inventaire.

4. PROCEDURE D'INVENTAIRE PHYSIQUE

L'inventaire physique se fait de la manière suivante :

4.1. Pour les immobilisations :

4.1.1. Etat des lieux des immobilisations

- * constater l'existence des immobilisations ;
- * localiser les immobilisations ;
- * évaluer les immobilisations ;
- * s'assurer de l'état physique des immobilisations ;
- * distinguer les immobilisations de l'entité à la date d'inventaire ;
- * situer d'éventuels écarts entre les immobilisations enregistrées par la comptabilité et celles existant physiquement.

4.1.2. Tableau synthèse des opérations d'inventaire

INTERVENANTS	OPERATIONS	SUPPORTS
<ul style="list-style-type: none"> - Le comptable, l'assistant comptable et /ou le responsable de la logistique - Le représentant du commissaire aux comptes 	<p>A. <u>La prise d'inventaire</u></p> <p>Les membres de l'équipe sous la direction du comptable, de l'assistant comptable et / ou le responsable de la logistique localisent, constatent l'état, comptent et portent une mention sur chaque immobilisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau des immobilisations - Tableau d'amortissements - Pour les immobilisations acquises au cours de l'année : <ul style="list-style-type: none"> * Bon de commande * Bon de livraison * Factures d'achat * PV de réception - Tableau et acte d'affectation.
<p>Le comptable</p>	<p>A. <u>Evaluation</u></p> <p>Le comptable détermine la valeur des immobilisations recensées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etat d'inventaire des immobilisations - Tableau des immobilisations - Tableau d'amortissements - Pour les immobilisations acquises au cours de l'année : <ul style="list-style-type: none"> * Bon de commande * Bon de livraison * Factures d'achat * PV de réception - Tableau et acte d'affectation.

- Le comptable et / ou le responsable de la logistique - Le représentant du commissaire aux comptes	C. <u>Signature de l'état d'inventaire</u> Ils apposent la signature sur l'état d'inventaire.	- Etat d'inventaire des immobilisations - Tableau des immobilisations - Tableau d'amortissements - Pour les immobilisations acquises au cours de l'année : * Bon de commande * Bon de livraison * Factures d'achat * PV de réception * Etat d'inventaire - Etat de consignation
--	---	--

4.1.3. Décompte d'inventaire

Exemple pratique de la liste de décompte extracomptable au 31/12/2017

N°	Désignation	Qté	Date d'acquisit°	Références	Montants	Etat	Obs.
01	Ordinateurs	2	5 / 01 / 2010	Fiche amort. N° 001	75.000.000	Bon	–
02	Matériel auto	4	10 / 08 / 2014	Fiche amort. N° 002	120.000.000	Bon	–
03	Congélateurs	5	12 / 10 / 2016	Fiche amort. N° 003	4.050.000	Bon	subv
04	Climatiseurs	12	14 / 12 / 2017	Fiche amort. N° 004	7.800.000	Bon	–

4.2. Inventaire des stocks

4.2.1. Nécessité de l'inventaire physique des stocks

L'inventaire physique des stocks est obligatoire au moins une fois pendant l'exercice, que l'entité recourt à l'inventaire intermittent ou l'inventaire permanent.

Si la méthode de l'inventaire intermittent est utilisée, le recensement physique des stocks est le seul moyen de déterminer la valeur de différents éléments du stock final.

Si l'entité fait usage de la méthode de l'inventaire permanent, le solde de chaque compte de stocks indique le stock théorique par rapport au stock réel.

- en cas de manquant : stock théorique (stock comptable) est supérieur au stock réel (stock physique) on passe l'écriture : 603/73 à classe 3.

- en cas d'excédent : stock théorique (stock comptable) est inférieur au stock réel (stock physique) on passe l'écriture : classe 3 à 603/73

4.2.2 Opérations d'inventaire physique des Stocks

L'inventaire extracomptable comporte deux opérations :

- Le dénombrement des stocks c'est-à-dire l'établissement, par groupe de marchandises, matières et produits correspondants à la classification des comptes, de la liste de divers éléments composant les stocks ;

- L'évaluation des existants constatés par l'opération précédente ; il convient de souligner lors du déroulement, seuls sont considérés comme des stocks à faire figurer au bilan les éléments dont l'entité est propriétaire à la date de l'établissement du bilan.

De ce fait, les existants en magasin ne représentent pas nécessairement les éléments de stock à retenir, il faut alors ajouter ceux qui lui appartenant mais se trouvant chez des tiers. C'est ainsi que pour les emballages disponibles dans le magasin (propriété de l'entité) et les emballages sortis parce que consignés ou prêtés aux clients. On exclura en revanche les emballages consignés par les fournisseurs.

Des doutes surgissent sur les éléments à inclure dans les stocks lorsqu'il ya décalage entre la facturation qui, en comptabilité, est le fait générateur des achats et des ventes, et la livraison des biens ; les biens achetés mais non encore reçus ne sont pas considérés comme faisant partie du stock sauf si, de façon certaine, ils sont déjà propriété de l'entité, dans ce cas le compte 38 stocks en cours de route, en consignation ou en dépôt peut être utilisé.

Quand aux biens réceptionnés pour lesquels la facture n'a pas été reçue, sont considérés comme faisant partie du stock.

Dans l'hypothèse de décalage entre vente et livraison, ne sont considérés comme faisant partie des stocks ni les biens vendus mais non encore livrés, ni les produits livrés mais non encore facturés, puisque dans l'un ou l'autre cas on peut admettre que le transfert de propriétés a eu lieu.

4.3. Inventaire des créances et valeurs réalisables.

4.3.1 Créances

Il convient tout d'abord de dénombrer les créances d'en vérifier l'exactitude et de s'assurer, au vu des documents tels que la circularisation, que les soldes débiteurs des comptes concernés correspondent bien aux sommes dues à l'entité.

L'examen des créances doit ensuite permettre d'apprécier si le risque de non recouvrement est aléatoire (créances litigieuses ou douteuses) ; réellement impossible (créances irrécouvrables).

On procède ensuite aux ajustements comptables nécessaires, en rectifiant les erreurs ou omissions, en passant en pertes les créances irrécouvrables, en isolant les créances douteuses et en constituant des provisions à hauteur des pertes probables.

4.3.2 Effets à recevoir

On demande de la même façon les effets à recevoir en portefeuille dont le montant nominal doit correspondre au solde du compte 412 clients, effets à recevoir en portefeuille, et l'on passe, le cas échéant, les écritures d'ajustement.

4.4. Inventaire de la trésorerie-actif

4.4.1. Titres de déplacement

L'inventaire physique est l'occasion d'un dénombrement mais aussi d'une estimation des titres. Si l'estimation est inférieure à la valeur d'acquisition à laquelle ils ont été initialement enregistrés, on comptabilise des provisions à hauteur des moins values correspondantes.

4.4.2. La caisse

Les espèces en caisse doivent correspondre au solde du compte caisse. Si ce n'est pas le cas, on recherche les erreurs ou omissions et on passe, le cas échéant, des écritures de correction.

Exemple : le solde du compte caisse est supérieur de 150.000 FC à l'encaisse effective. Les recherches permettent de constater, qu'un achat de timbre-poste de 140.000 FC n'a pas été comptabilisé et un manquant de 10.000 FC a été constaté par le PV n°102. Les écritures de régulation sont les suivantes :

D	C	Libellé	D	C
616	401	Transports de plis à Fournisseurs S/Facture n°...	140.000	140.000
401	57	Fournisseurs à Caisse Bon de sortie caisse n°.....	140.000	140.000
65	57	Autres Charges à Caisse PV de constat n°102	10.000	10.000

4.4.3. Banque

Les banques font périodiquement parvenir à leurs clients un relevé de compte. Le compte Banque tenu par l'entité et le compte banque de l'entité tenu par la banque sont des comptes réciproques et il importe de vérifier s'il ya concordance entre leurs soldes.

Très généralement les soldes arrêtés à la même date sont différents. Les causes peuvent provenir :

- de possibles erreurs ou omissions ;
- des décalages dans l'enregistrement des opérations dont la comptabilisation sur les deux comptes ne peut être simultanée.

Ainsi, pour ne prendre que quelques exemples, il se peut que :

- des effets remis par l'entité à l'encaissement ou à l'escompte n'aient pas encore été portés par la banque au crédit du compte banque de l'entité, alors que la comptabilité a débité le compte banque au moment de la remise de l'effet ;
- la banque ait portée au débit du compte banque de l'entité le montant d'effets domiciliés chez elle, alors que la comptabilité n'a pas encore crédité le compte banque ;
- les chèques tirés à l'ordre des créanciers de l'entité n'aient pas encore été encaissés par eux (le compte banque a été crédité, mais la banque n'a pas encore débité le compte de l'entité).

Notons par ailleurs qu'une partie de ces décalages peut être supprimée grâce à l'utilisation des comptes 512 Effets à l'encaissement et 415 Clients, Effets escomptés non échus.

Ayant recherché l'origine des divergences, on rapproche les deux comptes en dressant un état de rapprochement ou état de conciliation - banque. Cet état a la forme d'un tableau sur lequel sont portées toutes les modifications à apporter au compte Banque (Tenu par l'entité) et au compte bancaire de l'entité (dans les livres de la banque), de façon à ce qu'à la suite de ces modifications les deux comptes présentent des soldes égaux.

Le tableau ci-dessous présente le procédé de rapprochement bancaire :

Etat de Rapprochement bancaire

Libellés	La banque dans l'entité		L'entité à la banque	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	X	W	Y	Z
Soldes à la date de l'établissement de rapprochement	Soldes à la date de l'établissement de l'état de rapprochement	Soldes à la date de l'établissement de l'état de rapprochement	Soldes à la date de l'établissement de l'état de rapprochement	Soldes à la date de l'établissement de l'état de rapprochement
On porte les opérations qui sont au crédit du relevé mais qui n'apparaissent pas au débit du compte banques de l'entité.	On porte les opérations qui sont au débit du relevé mais qui n'apparaissent pas au crédit du compte banques de l'entité.	On porte les opérations qui sont au crédit du relevé mais qui n'apparaissent pas au débit du relevé.	On porte les opérations qui sont au débit du relevé mais qui n'apparaissent pas au crédit du relevé.	
Solde S 1 = solde S2				

Application

Les ETS SUZY ont procédé à la clôture des comptes à la fin du mois de décembre 2018, le solde débiteur du compte Banque est de 973.500 FC, le solde créditeur du dernier relevé bancaire de 710 000 FC. Le comptable fait les constatations suivantes :

1. Le cheque de 50 000 FC remis à l'encaissement le 14 décembre ne figure pas sur le relevé de banque ;
2. Le cheque de 20 000 FC tiré le 20 décembre n'a pas été encaissé par le bénéficiaire ;
3. L'effet de 140 000 FC remis par l'entité à l'encaissement le 22 décembre ne figure pas sur le relevé bancaire ;
4. L'effet domicilié de 80 000FC payé par la banque figure sur le relevé alors que le compte Banque chez l'entité n'a pas encore été crédité (26 déc).
5. Le relevé bancaire mentionne les agios du mois 30 800 FC (24 déc) et les intérêts en faveur de l'entité 17 300FC (25 déc)

PRESENTATION DE L'ETAT DE RAPPROCHEMENT

Comptabilité de la banque			Comptabilité de l'entité		
Libellés	Débit	Crédit	Libellés	Débit	Crédit
Solde du relevé		710 000	Solde du compte	973 500	
1. Cheque du 14 déc.		50 000	4. Effet domicilié		80 000
2. Chèque tiré le 20 déc	20 000		5. Agios du mois		30 800
3. Effet à l'encais. 22 déc		140 000	intérêt du mois	17 300	
Sous-total	20 000	900 000	Sous-total	990 800	110 800
Solde créditeur	880 000		Solde débiteur		880 000
Totaux	900 000	900 000	Totaux	990 000	990 000

Comptabilité de l'entité (écritures non passées).

D	C	LIBELLE	D	C
		31/12/2018		
402	521	Four, Effets à payer à Banques paiement des effets domiciliés	80 000	80 000
		31/12/2018		
67	521	Frais financiers et charges assimilées à banques locales Agio du mois de décembre	30 800	30 800

521	77	Dito Banques locales à revenus financiers et produits Intérêt de déc. en n/faveur	17 300	17 300
-----	----	---	--------	--------

Autre Présentation du rapprochement bancaire (voir exercice précédent)

ETAT DE RECONCILIATION BANCAIRE - DECEMBRE 2018

Banque : FRANCKAM Banque
Intitulé de compte : Ets SUZY
N° de compte : 00101-000010813-41 CDF

Description		Relevé bancaire (en USD)		Dans nos livres (en USD)		Ecart (USD)
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	
Solde au 30.11.2018			710 000	973 500		-263 500
Justification de l'écart						
1. Transactions du relevé bancaire non comptabilisées dans nos livres						
Date	Libellé					
24-déc.2018	Agio				30 800	
25-déc.2018	Intérêts reçus			17 300		
26 déc 2018	Effet à l'encaissement				80 000	
S/Total 1				17 300	110 800	
2. Transactions dans nos livres non comptabilisées par la banque						
Date	Libellé					
14-déc. 2018	Cheque N°005		50 000			
20-déc. 2018	Cheque N°006	20 000				
22 déc. 2018	Effet à l'encaissement		140 000			
S/Total 2		20 000	190 000			
Total Opérations en suspens		20 000	190 000	17 300	110.800	
Solde réconcilié			880 000	880 000		0

4.5. Inventaire des éléments du passif.

4.5.1. Subventions d'investissement

A la clôture de l'exercice, les subventions d'équipement (compte 14) doivent être rapportées au résultat imposable par l'écriture.

D	C	Libellé	D	C
141		Subventions d'équipement	X	
	799	à Reprises des subventions		X

La somme rapportée étant généralement égale au montant de la dotation aux amortissements concernant les immobilisations financées par la subvention, le compte 14 doit donc être examiné en relation avec l'inventaire des immobilisations et le calcul de la dotation aux amortissements.

4.5.2. Dettes

Quelles que soient les dettes considérées (dettes financières, dettes envers les fournisseurs, effets à payer) ; il s'agit bien sûr de s'assurer que les soldes créditeurs des comptes concernés correspondent bien aux sommes dues par l'entité et de passer, le cas échéant, les écritures d'ajustement nécessaires. Les dettes remboursables en devises étrangères sont évaluées en Francs Congolais et l'on dégage les différences de change qui donnent lieu à des écritures d'ajustement (écarts de conversion).

4.5.3. Eventualités du Passif.

Il peut arriver que l'entité prévoie qu'elle aura à supporter des charges, du fait par exemple de :

- procès en cours dont le dénouement peut intervenir à son détriment ;
- garanties de fabrication données aux clients

Il n'en résulte pour elle aucune conséquence immédiate, mais il est probable que, dans un avenir plus ou moins proche, des décaissements devront être effectués.

Une gestion prudente veut qu'elle prenne tout de suite ses dispositions pour faire face à ces éventualités, à l'occasion de l'inventaire physique, elle recensera donc les charges futures susceptibles de découler d'événements intervenus au cours de l'exercice qui s'achève. Elle fera ensuite apparaître des « dettes potentielles » au passif du bilan, en constituant ce qu'on appelle des provisions financières pour risques et charges.

ACTIVITE 2 : OPERATIONS DE REDRESSEMENT

A. FICHE PEDAGOGIQUE

1. Objectifs spécifiques :

Au terme de cette activité, les participants seront capables de (d') :

- Expliquer : * dépréciation ;
* les provisions pour risques et charges ;
- Constater les dépréciations des éléments d'actif;
- Constituer les provisions pour risques et charges ;
- Enregistrer : * les dépréciations
* les provisions pour risques et charges.

2. Supports :

- OHADA, Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière révisé à Yaoundé le 15/02/2017.
- Guide d'application OHADA
- EPSP, DIPROMAD, *Curriculum des Humanités Techniques Commerciales, Commerciale et Gestion*, Kinshasa 2014 ;
- DOBILL M., *Comptabilité OHADA, Tome 2*, éd. Kartala et AECC, Paris, 2008 ;
- MAPAPA MBANGALA & ROBERTW, *Comptabilité Générale OHADA, Ed. Droit-Afrique.Com, Paris 2013.*

3. Méthodes et techniques : Exposé, discussion dirigée, brainstorming et travail de groupe.

4. Durée : 120 minutes

5. Déroulement de l'activité :

N°	Tâches	Méthodes et Techniques	Durée
1	Présenter l'activité et ses objectifs	Exposé	5 min.
2	Définir les concepts : dépréciation, provision pour risque et charges.	Brainstorming	15 min.

3	Constitution des sous- groupes pour résoudre les applications en rapport avec : <ul style="list-style-type: none"> - Le cas de dépréciations ; - Le cas de provisions ; - Le cas provisions réglementées. - Les cas divers (dépréciations et provisions) 	Travail en groupe	70 min.
4	En plénière : le rapporteur de chaque sous- groupe présente la production de son équipe suivie de la mise en commun avec les membres des autres sous-groupes et du facilitateur.	Discussion dirigée	20 min.
5	Questions de synthèse : <ul style="list-style-type: none"> - Différencier la dépréciation et la provision, - Expliquer les provisions réglementées, - Distinguer les risques et charges financières et les risques provisionnés, - Pour un élément d'actif immobilisé quand on constate une dépréciation et quand il faut constater un amortissement. 	Brainstorming	10 min.

B. FICHE TECHNIQUE

1. DEFINITION DES CONCEPTS

- **Dépréciation** : constat de la perte réversible (corrigeable) de la valeur d'un élément d'actif.
- **Provision** : passif externe ou une dette dont l'échéance ou le montant est incertain.

2. NOTIONS

Le SYSCOHADA distingue la dépréciation de la provision définis par les articles 46 et 48 de l'acte Uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière.

2.1 Dépréciation

- La dépréciation permet de constater la perte de la valeur de l'actif
- Pour un élément d'actif amortissable, on constate une dépréciation pour une perte réversible et un amortissement pour une perte irréversible.

2.2. Provisions pour risques et charges

- A l'opposé des dépréciations, attachées à la perte d'un élément d'actif, les provisions sont un passif externe (dette) dont l'échéance ou le montant est incertain.
- Les provisions pour risques et charges constituent des prévisions des charges incertaines au montant indéterminé, à inscrire au passif du bilan dans la rubrique dettes financières, toutefois, lorsque l'échéance probable du risque ou de la charge est à court terme, les provisions sont constituées pour provisions pour risques à court terme et inscrits dans le passif-circulant.

3. CONSTATATION DE DEPRECIATION

- Selon l'article 46 susmentionné, à la clôture de chaque exercice, une entité doit apprécier, s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur actuelle de l'actif concerné et la comparer avec la valeur nette comptable ;
- l'actif doit être déprécié lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle ;
- la constatation de cette dépréciation est obligatoire même en cas d'absence ou d'insuffisance de bénéfice.
- après la comptabilisation d'une perte de valeur, l'amortissement de l'actif doit être calculé sur base de la valeur comptable brute, diminuée de la valeur résiduelle prévisionnelle, des amortissements cumulés et de la dépréciation.

4. TRAITEMENT COMPTABLE DES DEPRECIATIONS

Pour les immobilisations, cette dépréciation est constatée par dotation aux dépréciations et pour les éléments d'actif-circulant par une charge pour dépréciations.

4.1. Dépréciations des immobilisations

a) En activités ordinaires

6913		Dotations aux dépréciations des immo. Incorporelles	X	
6914		Dotations aux dépréciations des immo. Corporelles	X	
6972		Dotations aux dépréciations des immo. Financières	X	
	291	à Dépréciations des immo. Incorporelles		X
	292	Dép. des immo. corp. (Terrains, Bât., Mat. et Mob.)		X
	295	Dépréciations des avances et ac. versés sur immob.		X
	296	Dépréciations des titres de participations		X
	297	Dépréciations des autres immo. financières		X

b) En H.A.O. ; si la dépréciation est due à un événement extraordinaire ou la restructuration de l'entité.

853		Dotations aux dépréciations H.A.O	X	
	291 297	Dépréciations d'actif immo.		X

N.B : Les comptes 291 à 297 Dépréciations de l'actif immobilisé présentent le solde créditeur et figurent à l'actif du bilan, en soustraction au même titre que les amortissements.

4.2. Dépréciations d'Actifs-Circulants

4.2.1. Constatation de la dépréciation des stocks

a) Comptabilisation

6593		Charges pour dépréciations sur stocks	X	
	391 398	à dépréciations des stocks		X

❖ lorsque le coût du stock évalué au prix actuel du marché est inférieur au coût d'entrée dans le patrimoine, la différence représente la dépréciation.

On ne doit pas confondre la dépréciation des stocks et les vols ou manquants dans le stock. Ces derniers entraînent la diminution physique des stocks et constituent des charges à inscrire au débit du compte « 603 Variations des stocks de biens achetés » ou « 73 Variations de stocks de biens et services produits » par le crédit du compte de stock concerné.

Si les charges pour dépréciation se rapportent à des événements extraordinaires (H.A.O), l'écriture à passer est la suivante :

839		Charges pour dépréciations H.A.O.	X	
	391 ... 398	à dépréciations des stocks		X

4.2.2. Dépréciations de comptes des tiers

A. Notions

Lorsqu'une créance devient douteuse, elle doit être constatée à l'actif du bilan en créditant le compte « 491 Dépréciations de compte clients » par le débit du compte « 6594 Charges pour dépréciation sur créances ».

On doit faire la distinction entre une créance litigieuse pour laquelle, il y a un litige et une créance douteuse qu'on n'est pas sûr de recouvrer.

B. Calcul

Bien que les créances soient enregistrées en comptabilité T.T.C, la charge pour dépréciation doit être calculée sur le montant H.T. car, en cas de perte définitive, le fisc acceptera une annulation de la T.V.A. sur le montant de la créance perdue.

C. Comptabilisation

La comptabilisation comprend les étapes suivantes :

- a) Transfert du client dans le fichier des créances litigieuses

4161		Créances litigieuses	X	
4162		Créances douteuse	X	
	411	à Clients		X
Constatation de la créance douteuse				

- b) Constatation de la charge pour dépréciation

6594		Charges pour dépréciations sur créances	X	
839		Charges pour dépréciation H.A.O.	X	
	4911	à Dépréciations des créances litigieuses		X
	4912	Dépréciation des créances douteuses		X

4.2.3 Dépréciations de comptes de trésorerie

Il s'agit des dépréciations constatées sur les valeurs mobilières à court terme (titres de placement et autres titres de trésorerie)

4.2.3.1. Principe

Les titres sont évalués à la valeur actuelle déterminée en tenant compte du cours moyen du mois de décembre pour les titres cotés et / ou de la valeur actuelle (Valeur probable de négociation) pour les titres non cotés.

Les titres de participation et les titres immobilisés sont des immobilisations.

La dépréciation se calcule sur la valeur libérée des titres. On constate une dépréciation de titres lorsque la valeur du titre baisse.

Les plus-values sur les titres ne donnent pas lieu à une comptabilisation.

4.2.3.2. Comptabilisation

6795		Charges pour dépréciations sur titres de placement	X	
	590	à Dépréciations des titres de placement		X

Les comptes : - 391 à 398 Dépréciation des stocks
 - 490 à 498 Dépréciation tiers
 - 590 à 594 Dépréciation trésorerie

Figurent à l'actif du bilan, en soustraction des éléments d'actifs concernés.

5. REPRISE DE DEPRECIATIONS

Le caractère réversible d'une dépréciation constatée en fin d'exercice « n » entrainera à la fin de « n+1 » :

- soit une annulation systématique du montant à la fin « n » ;
- soit un ajustement en augmentation ou en diminution ;
- l'augmentation de la dépréciation est traitée comme la création de charge pour dépréciations (voir ci-dessus).
- les diminutions ou les annulations sont traités comme des reprises

5.1. Comptabilisation

5.1.1. Compte d'actif immobilisé

291		Dépréciations des immo. Incorporelles	X	
292		Dépréciation des immo. corporelles	X	
295		Dépréciations des titres de participation	X	
296		Dépréciations des autres immo. financières	X	
297		Dépréciations créances H.A.O	X	
	7913	à Reprises de dépréciation d'exploitation des immo. Incorporelles		X
	7914	Reprises de dépréciation d'exploitation des immo. corporelles		X
	7912	Reprises de dépréciation financière des immo. financières		X
	863	Reprises de dépréciation H.A.O.		X

5.1.2. Compte d'actif circulant**5.1.2.1. Reprises sur dépréciation stocks**

39		Dépréciations stocks	X	
	7593	à Reprise de charge pour dépréciations d'exploit. Sur stock		X
	849	Reprise de charge pour dépréciations H.A.O		X

5.1.2.2. Reprises sur dépréciation créances

491 ...		Dépréciations des comptes de créances A.O	X	
497		Dépréciations des comptes débités divers	X	
	7594	à Reprise de charges pour dépréciations d'exploit. sur créances		X
	849	Reprise de charge pour dépréciations H.A.O		X

5.1.2.3. Comptes de trésorerie

590...		Dépréciations des comptes de trésorerie	X	
593		Dépréciations des comptes des établissements financiers et assimilés	X	
	779	à Reprise de charges pour dépréciations financières		X

6. CONSTITUTION DES PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

Il est possible qu'à la suite d'événements intervenus au cours de l'exercice qui s'achève, l'entité s'attend à supporter une charge ou une perte : probablement, dans l'avenir. Elle constatera alors, en fonction de l'échéance, des provisions pour risques et charges ou risques provisionnés, pour enregistrer préventivement dans les comptes de gestion des charges dès maintenant prévisibles, mais comportant un élément d'incertitude quant à leur montant ou leur réalisation.

Cette prévoyance a plusieurs raisons.

Il y a la prudence : une augmentation de valeur ne doit être enregistrée que lorsqu'elle est certaine mais une diminution doit l'être dès qu'elle apparaît probable. Il y a aussi un souci de péréquation des charges : il est préférable d'étaler sur plusieurs exercices une dépense prévisible et d'un montant élevé.

Les risques et les charges représentent une catégorie comptable intermédiaire entre les dettes et les réserves : alors que les dettes sont certaines quant à leur existence et leur montant, les provisions pour risques et charges ne représentent qu'une éventualité de passif (des dettes potentielles) ; tandis que les réserves aident l'entité à faire face à des événements indéterminés, les provisions pour risques et charges sont destinés à couvrir des risques ou des charges nettement certaines.

7. TRAITEMENT COMPTABLE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées selon l'échéance du dénouement du risque ou de la charge (moins d'un an ou plus d'un an).

a) Risques à moins d'un an

6591		Charges prov. D'expl. pour risques à C.T	X	
6791		Charges prov. Financières sur risques financiers	X	
839		Charges prov. HAO	X	
	4991	à Prov. pour risque à CT/opération d'exploit.		X
	4998	Prov. pour risque à CT /opération HAO		X
	599	Prov. pour risque à CT à caractère financier		X

b) Risques à plus d'un an (provisions pour risques et charges)

6911		Dotation aux prov. pour risques et charges d'expl.	X	
6971		Dotation aux prov. pour risques et charges financières	X	
854		Provision H.A.O	X	
	191 -	à Provisions pour risques et charges		X
	198	Autres provisions financières pour risques et charges		

8. REPRISES DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Si le risque ne s'est pas réalisé, il faut à la fin de l'exercice suivant, réévaluer la provision ou les risques provisionnés en fonction du montant des charges désormais prévisibles. Si celui-ci a augmenté un complément de dotation aux provisions ou de charges provisionnées doit être enregistré (les écritures de même type que les précédents passées).

Dans l'hypothèse contraire, les comptes appelés à jouer différemment selon que l'on est en présence de provision ou de risques provisionnés. Si une provision est excessive, il faut la diminuer, l'écriture à passer est la suivante :

191...		Provisions pour risques et charges	X	
198		Autres provisions financières pour risques et charges		
	7911	à Rep.de prov. d'expl. pour risques et charges		X
	7971	Rep.de prov.fin. pour risques et charges		X
	864	Rep.de provision pour risques et charges H.A.O		X

Si les risques provisionnés ont été surestimés, il faut les réduire en passant l'écriture :

4991		Prov. pour risque à CT/opération d'exploit.	X	
4998		Prov. pour risque à CT /opération HAO	X	
599		Prov. pour risque à CT à caractère financier	X	
	759	à Rep.de prov. d'expl. pour risques à C.T		X
	779	Rep.de charges prov. financières		X
	849	Reprise de charges ou dépréciations et provisions pour risques à court terme H.A.O		X

9. PROVISIONS REGLEMENTEES ET FONDS ASSIMILES

Les provisions réglementées sont des provisions à caractère purement fiscal ou réglementaire, comptabilisées non pas en application des principes comptables, mais suivant des dispositions légales et réglementaires (lois de finance par exemple).

Les provisions réglementées ont le caractère de fonds assimilés, lorsqu'ils sont prévus par la législation fiscale.

Traitement comptable

1. Plus-values de cession à réinvestir

Les plus-values de cession à réinvestir sont celles qui sont actés sur les actifs immobilisés d'exploitation en cours.

Il est à noter que l'exonération fiscale de cette plus-value répond à un certain nombre de conditions. Dans certaines législations des Etas-partie, le montant de réinvestissement doit être au moins égal à la somme constituée par la valeur d'origine du bien cédé et de la plus-value de la cession actée.

Ecritures

A la clôture de l'exercice lors de l'engagement de réemplois de la plus-value dans les limites autorisées par la législation fiscale.

851	152	Dot. aux prov. réglementés à Plus-value de cession Engagement de réemplois de la plus-value	X	X
-----	-----	--	---	---

En l'absence de réinvestissement au cours de l'exercice suivant, la provision doit être reprise intégralement.

152	861	Plus-value de cession à Reprise de provisions réglementées Reprise de provision	X	X
-----	-----	--	---	---

2. Amortissement dérogatoire

C'est l'amortissement ou fraction d'amortissement qui ne correspond pas à l'amortissement normal pour dépréciation et comptabilisé en application de textes particuliers.

La différence entre l'amortissement normal de dépréciation et l'annuité d'amortissement, considérée comme amortissement dérogatoire crédite le compte 151, par le débit du compte 851

851	151	Dot. aux prov. réglementés à Amortissement dérogatoire constat d'amortissement dérogatoire	X	X
-----	-----	---	---	---

Lors de la reprise

151	861	Amortissement dérogatoire à Reprise de provisions réglementées Reprise de provision	X	X
-----	-----	--	---	---

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PROVISIONS

Compte	Libellé	Nature du risque ou de la charge
19. provisions financières pour risques et charges (à inscrire dans les dettes financières)		
191	Provisions pour litiges	Risque d'indemnités de dommage et intérêts, frais de procès liés à tout procès en cours ou en appel concernant des litiges avec clients, les fournisseurs, le personnel...
192	Provisions pour garanties données aux clients	Ventes avec garanties charges prévisibles liées à la mise en œuvre de garanties accordées à des clients suivant des clauses contractuelles ou implicites.
193	Provisions pour pertes sur marché à achèvement futur	Risque de pertes prévisionnelles sur les contrats pluri-exercices. (chapitre 23, Titre VIII. OPERATIONS SPECIFIQUES)

194	Provisions pour pertes de change	Risques de pertes de charge sur les opérations libellées en devises, pertes latente à la clôture (chapitre 22, Titre VIII. OPERATIONS SPECIFIQUES)
195	Provisions pour impôts	Charges probables d'impôts rattachables à l'exercice mais différées dans le temps et dont la prise en compte définitive dépend des résultats futurs. L'utilisation de ce compte est étroitement liée à la législation fiscale en vigueur.
196	Provisions pour pensions et obligations similaires	Engagement de retraite vis à vis des salariés et autres avantages accordés aux salariés après départ à la retraite (chapitre 21, Titre VIII. OPERATIONS SPECIFIQUES)
197	Provisions pour restructuration	Dans le cadre d'un regroupement d'entité ou d'une restructuration interne, charges liées à l'arrêt de certaines activités.
1981	Provisions pour amendes et pénalités	Amendes et pénalités liées à des redressements ou au non respect de clauses contractuelles.
1984	Provisionnement pour démantèlement et remise en état	Obligation de démantèlement et de remise en état d'un site (comme par exemple le démantèlement d'une plate-forme pétrolière, l'obligation de décontamination d'un site) (chapitre 6, Titre VIII. OPERATIONS SPECIFIQUES)
1988	Provisions pour divers risques et charges	Tout autre risque à long terme
499	Provisions pour risques à court terme	(à inscrire au passif circulant) Sur opérations d'exploitation sur opérations financières Sur opérations H.A.O
599	Provisions pour risques à court terme à caractère financier	(à inscrire au passif circulant) Sur opérations à caractère financier portant sur la trésorerie
15	Provisions réglementées et fonds assimilés	Ce sont des provisions réglementées qui ne répondent pas à la définition d'une provision. Elles sont constituées uniquement en application de dispositions fiscales.

10. CAS APPLICATIONS

1. CAS DE DEPRECIATIONS

Intéressant les exercices :		« n »	« n+1 »
1.	Dépréciations du fonds commercial	100.000	150.000
2.	Dépréciations des titres de participation	200.000	180.000
3.	Dépréciations des stocks de marchandises	40.000	35.000
4.	Dépréciations d'une créance de 120.000 sur le client A	75%	50%
5.	Dépréciations d'une créance de 100.000 sur débiteur divers B	60%	100%
6.	Dépréciations de titres de placement	170.000	110.000

SOLUTION**a) Ecriture en fin d'exercice « n »**

1	6913	2915	Dot. aux dépréc. D'expl. Immo. incorp. à Dépréciations du fonds de commerce	100.000	100.000
2	6972	2963	Dot. aux dépréc. Des immo financiers à Dépréciations des titres de participations	200.000	200.000
3	6593	391	charges pour dépréciations sur stock à Dépréciation de stocks marchandises	40.000	40.000
4	6594	491 497	charges pour dépréciations sur créances à Dépréciation des comptes client Dépréciation des débiteurs divers	150.000	90.000 60.000
5	6795	590	charges pour dépréciations sur titres de placement à dépréciations sur titres de placement	170.000	170.000

b) Ecriture en fin d'exercice « n + 1 »

1	6913	291	Dot. aux dépréc. D'expl. Immo. incorp. à Dépréciations du fonds de commercial Ajustement dépréciation à la hausse	50.000	50.000
2	2963	7972	Dot. aux dépréc. des titres de participations à Reprise de dép. des immo. Financières Ajustement dépréciation à la baisse	20.000	20.000
3	391	7593	Dépréciations des stocks de march. à Reprise des charges pour dépréciation sur stocks diminution de la dépréciation	5.000	5.000
4	491	7594	Dépréciation des comptes client à Reprise des charges pour dépréciation diminution de la dépréciation	30.000	30.000
5	6594	497	Charges pour dépréciations sur créances à Dépréciations des comptes débiteurs divers Ajustement de dépréciation	40.000	40.000
6	590	7795	Dépréciations des titres de placement à Reprise des charges pour dépréciation des titres de placement	60.000	60.000

c) Cas Provisions

	Intéressant les exercices :	« n »	« n+1 »
1.	Provision pour litige avec ancien salarié (à moins d'un an)	100.000	150.000
2.	Provision pour service après-vente (réduit de 10% à plus d'un an)	200.000	180.000
3.	Provision pour difficulté d'exécution d'un marché, non prévue dans le devis (à moins d'un an)	0	70.000

4.	Provision pour dette fournisseurs en \$, suite à la hausse du cours	30.000	40.000
5.	Provision pour emprunt à long terme, suite à la hausse du cours	11.000	8.000
6.	Provision pour indemnités de départ à la retraite	270.000	260.000
7.	Provision pour rappels d'impôts (à plus d'un an) suite au changement législation.	80.000	0
8.	Provision pour intérêts de retard sur impôts courants (à moins d'un an)	10.000	0
9.	Provision pour pénalités sur impôts courants (à plus d'un an)	2000	0

Solution

Ecriture en fin d'exercice « n »

1	6591	4991	Charges pour prov. pour risques d'expl. à C.T à prov. pour risque à C.T	100.000	100.000
2	6911	192	Dot. aux prov. d'expl. à Prov. pour garanties donnés aux clients	200.000	200.000
4	6591	4991	Charges pour prov. pour risque d'expl. à C.T à Prov. pour risques d'expl. à C.T.	30 000	30 000
5	6971	194	Dot. aux prov. Financières à prov. pour pertes de charge	11.000	11.000
6	6911	1961	Dot. aux prov. d'expl. à prov. pour pensions et obligations similaires	270000	270000
7	854	195	Dot. aux prov. pour risques et charges H.A.O à Prov. pour impôts	80.000	80.000
8	6591	4991	Charges pour prov. d'expl. à C.T à Prov. pour risques à C.T	10.000	10.000
9	6911	1981	Dot. aux prov. d'expl. à Prov. pour amendes et pénalités	2.000	2000

Ecriture en fin d'exercice « n + 1 » à corriger

1	6591	4991	Charges pour prov. pour risques d'expl. à C.T à prov. pour risque à C.T	50.000	50.000
2	192	7911	Prov. pour garantis données aux clients à Reprise prov. d'expl.	20.000	20.000
3	6591	4991	Charges pour prov. pour risques d'expl. à C.T à prov. pour risque à C.T	70.000	70.000
4	6591	4991	Charges pour prov. pour risques d'expl. à C.T à prov. pour risque à C.T	10.000	10.000
5	194	7971	Prov. pour pertes de charge à Reprise prov. Financières	3 000	3 000
6	1961	7911	Prov. pour pensions et obligations similaires à Reprise prov. d'expl.	10.000	10.000

7	195	864	Prov. pour impôts à Reprise prov. pour risques H.A.O.	80 000	80 000
8	4991	7591	prov. pour risques à C.T. à Reprises prov. pour risques à C.T.	10.000	10.000
9	1981	7911	prov. pour amendes et pénalités à Reprise de prov. d'expl.	2 000	2 000

2. CAS DES PROVISIONS REGLEMENTEES

Application

Considérons qu'un camion, dont la valeur d'acquisition d'origine est de 20 000 FC, a été cédé en vue de l'acquisition d'un nouveau camion plus performant amortissable sur 5 ans. La cession a dégagé une plus – value sur cession de 10 000 FC. La société décide d'acquérir un nouvel investissement (camion) qui coûte 30 000 FC avec TVA de 16% et s'engage à réinvestir une partie de la plus-value sur cession soit 8 000 FC.

Travail demandé :

- passer l'écriture de provisions réglementées ;
- journaliser la nouvelle acquisition.

Solution

851	152	Dotations aux provisions réglementées à Plus-values de cession Engagement pris pour le réinvestissement	10 000	10 000
2451 4451	481	Matériel automobile TVA récupérable sur immobilisations à Fourn. d'investissement	30 000 4 800	34 800
152	861	Plus-value de cession à réinvestir à Reprise de provisions règlementées	2 000	2 000

Application

La société DIENA MAYAMBA achète le 1^{er} juillet N pour 6 000 000 FC un logiciel informatique dont la durée d'utilisation est de 3 ans. Elle désire pratiquer l'amortissement dégressif sur le plan fiscal alors que le plan d'amortissement pour dépréciation a prévu le système linéaire. L'entité décide d'utiliser la facilité fiscale lui permettant d'amortir le logiciel en 12 mois.

Travail demandé :

- Etablir un tableau d'amortissement faisant ressortir l'amortissement fiscal, économique et dérogatoire ;
- Passer les écritures à la clôture de l'exercice N, N+1 ; N+2.

Solution**1) Tableau d'amortissement faisant ressortir l'amortissement fiscal**

Exercice	Amortissement fiscal (a)	Amortissement pour dépréciation (économique justifié) (b)	Amortissement dérogatoire	
			Dotations C= (a)- (b)	Reprise D = (b) – (a)
N	$6\,000\,000 \times 6/12 = 3\,000\,000$	$6\,000\,000 \times 1/3 \times 6/12 = 1\,000\,000$	2 000 000	
N+1	$6\,000\,000 \times 6/12 = 3\,000\,000$	$6\,000\,000 \times 1/3 = 2\,000\,000$	1 000 000	
N+2		$6\,000\,000 \times 1/3 = 2\,000\,000$		2 000 000
N+3		$6\,000\,000 \times 1/3 \times 6/12 = 1\,000\,000$		1 000 000
Total		6 000 000	3 000 000	3 000 000

2) Ecritures à la clôture**a) Année N**

681	2813	31/12/N Dot. aux amorts. d'exploitation Amort des logiciels Amortissement pour dépréciation	1 000 000	1000 000
851	151	Idem Dotation des prov. réglementés Amortissement dérogatoires Constat d'Amortissement dérogatoires	2 000 000	2 000 000

b) Année N+1

681	2813	31/12/N Dot. aux amorts. d'exploitation Amort des logiciels Amortissement pour dépréciation	2 000 000	2000 000
851	151	Idem Dotations des prov. réglementées Amortissement dérogatoires Constat d'Amortissement dérogatoires	1 000 000	1 000 000

c) Année N+2

681	2813	31/12/N Dot. aux amort. d'exploitation Amort des logiciels Amortissement pour dépréciation	2 000 000	2 000 000
151	861	Idem Amortissement dérogatoires Reprise des amortissements dérogatoires Reprise des amortissements dérogatoires	2 000 000	2 000 000

d) Année N+3

681	2813	31/12/N Dot. aux amort. d'exploitation Amort des logiciels Amortissement pour dépréciation	1 000 000	1 000 000
151	861	Idem Amortissement dérogatoires Reprise des amortissements dérogatoires Reprise des amortissements dérogatoires	1 000 000	1 000 000

3. CAS DIVERS (PROVISIONS ET DEPRECIATIONS)

La SA « la Congolaise », arrête ses comptes au 31 décembre de chaque année conformément au droit comptable OHADA. Au 31 décembre 2018, les travaux d'arrêté des comptes sont presque finis, en dehors des provisions et dépréciations qui ne sont pas traitées. En votre qualité d'expert, il vous est demandé d'aider le comptable à traiter ce dossier et en lui proposant les solutions pour chacun de ces cas.

Les états et informations suivants vous sont donnés.

- 1) A la clôture de l'exercice, le 31/12/2018, les marchandises qui figurent en stock ont une valeur de 300 000 FC et peuvent être vendues actuellement sur le marché à 360 000 FC compte tenu du taux de marge de 20% et des frais de distribution évalués à 5% du prix de vente.
- 2) La secrétaire de Direction a été renvoyée pour faute lourde par le Directeur. Il est de plus en plus clair que la secrétaire, qui n'a pas bénéficié de ses droits, a été victime d'un abus d'autorité et les dommages estimés par le cabinet conseil s'élèvent à 8 500 000 FC.
- 3) La créance sur le client DIENA, pour un montant 232 000 FC TTC, est déclarée douteuse. Selon les procédures de l'entité, la hauteur de la dépréciation est de 70 %.

4) Le portefeuille de titres de l'entité WINNER KINANO se présente comme suit :

a) Titres de placement :

30 titres A : * Valeur d'origine Unitaire : 8 000 FC

* Valeur probable de négociation au mois de décembre : 9 000 FC

10 titres B : * Valeur d'origine Unitaire : 18 000 FC

* Cours moyen en bourse du mois de décembre : 16 000 FC

b) titres de participation : * 100 actions A : valeur d'origine unitaire : 1 500 000 FC ;

* Cours moyen en bourse du dernier mois : 1 250 000 FC ;

* 50 actions B : valeur d'origine unitaire : 1 100 000 FC ;

* Valeur probable de négociation : 1 300 000 FC

5) La société estime que les garanties données aux clients entraineront pour elle une charge de 1 500 000 FC et que, du fait d'un procès en cours, elle risque d'avoir à verser des indemnités d'un montant de 1 000 000 FC.

6) **Solution1**

▪ **Calcul de la charge pour dépréciation**

$$* \text{Coût d'Achat (C.A.)} = \frac{PV (100 - TMB)}{100} = \frac{360.000 \times (100 - 20)}{100}$$

$$\Rightarrow 288.000$$

$$* \text{Frais de distribution (FD)} = \frac{360.000 \times 5}{100} = 18.000$$

$$\text{C.A.} = \text{Prix d'Achat (P.A)} + \text{FD}$$

$$\text{P.A.} = \text{C.A} - \text{FD} \quad \Leftrightarrow \quad 288.000 - 18.000 = 270.000$$

$$\begin{aligned} \text{Charges pour dépréciation} &= 300.000 - 270.000 \\ &= 30.000 \end{aligned}$$

▪ **Ecriture comptable**

6593	391	Charges pour dépréciations sur stocks à dépréciations des stocks march.	30.000	
		Constatation de la dépréciation		30.000

▪ **Présentation du compte « Marchandises » à la date du 31/12/2018**

Intitulés	Valeur d'origine	dépréciation	Valeur Actuelle (VNC)
Marchandises	300.000	30.000	270.000

Solution 2

6911	191	Dot. aux Prov. Pour risques et charges à Prov. Pour litiges	8.500.000	8.500.000
------	-----	--	-----------	-----------

Solution 3

Créance H.T = $232.000 / 1,16 = 200.000$

Provision = $\frac{200.000 \times 70}{100} = 140.000$

Car, taux de la provision = $100\% - 30\% = 70\%$.

Ecriture

4162	411	Créances douteuse à Clients Transfert du client sur le fichier des clients douteux	232.000	232.000
6594	4912	Charges pour dépréciation sur créances à Dépréciation des créances douteuses Dépréciation créances douteuses	140.000	140.000

Solution 4

Moins-value constatée sur le titre de placement B.

$$\Rightarrow (180.000 - 160.000) \times 10 = 200.000$$

Moins- value constatée sur le titre de participation A

$$(1.500.000 - 1.250.000) \times 100 = 2.500.000$$

Ecriture

6795		Charges pour dépréciations sur titres de placement	200.000	
697		Prov. pour dépréc. Des titres de participation	2.500.000	
	296	Dot. aux Prov. à caractère financier		2.500.000
	590	à Dépréciations des titres de placement		200.000
		Moins value constatée sur titres de participation A et Titres de placement B		

Solution 5

6911		Dot. aux prov. d'expl. Pour risques et charges	4.500.000	
	192	Prov. pour garanties données aux clients		1.500.000
	191	Prov. pour litiges en cours		1.000.000
	197	Prov. pour charges à répartir sur plusieurs exercices		2.000.000

ACTIVITE 3 : OPERATIONS DE REGULARISATION

A. FICHE PEDAGOGIQUE

1. Objectifs spécifiques

Au terme de cette activité, les participants seront capables de :

- définir les concepts de base ;
- citer les opérations donnant lieu à la régularisation ;
- enregistrer les opérations de régularisation.

2. Supports

- DIPROMAD, curriculum des humanités techniques commerciales, EPSP 2014 ;
- Daniel GOUADAIN, comptabilité générale système comptable OHADA, Ed. ESTEM 2002;
- MAPAPA MBANGALA, Comptabilité Générale, OHADA, Ed. DROIT AFRIQUE, 2015 ;
- Emery KALAMBAYI, comptabilité OHADA niveau 1 ;
- A. VERHULST, Comptabilité élémentaire, Ed. CRP, 1996
- Guide d'application syscohada.

6. Méthodes et techniques : Exposé, discussion dirigée, brainstorming et travail de groupe.

7. Durée : 160 minutes

8. Déroulement de l'activité :

N°	Tâches	Méthodes et Techniques	Durée
1	Présentation des activités et ses objectifs	Exposé	5 min.
2	Définir les concepts : charge à payer, charge constatée d'avance, régularisations.	Brainstorming	10 min.
3	Constituer des sous-groupes pour répondre aux questions suivantes : - comment comptabilise t- on - les charges à payer ? - produits à recevoir ? - charges constatée d'avance ? - produits constatés d'avance ?	Travail en groupe	180 min.
4	En plénière : le rapporteur de chaque sous-groupe présente la production de son équipe suivie de mise en commun avec les membres des autre sous-groupes.	Discussion dirigée	180 min.

5	Questions de synthèse * présenter le traitement comptable : - charges à payer ; - produits à recevoir ; - charges constaté d'avance ; - produits constatés d'avance. - expliquer : la régularisation, charge à payer et produit à recevoir ?	Brainstorming	35 min.
---	--	---------------	---------

B. FICHE TECHNIQUE

0. DEFINITION DES CONCEPTS

- **Charges** : sont des emplois définitifs ou les consommations des valeurs décaissées ou à décaisser par l'entité :
 - soit en contre partie des marchandises, approvisionnements, travaux et service consommés par l'entité ;
 - soit en vertu d'une obligation légale que l'entité doit remplir ;
 - soit exceptionnellement, sans contre partie directe.
- **Charges à payer** : dettes effectives évaluées à l'arrêté des comptes mais non encore comptabilisées à cette date.
- **Charges constatées d'avance** : charges enregistrées au cours de l'exercice mais qui concernent l'exercice suivant ou les exercices ultérieurs.
- **Charges calculées** : charges introduites dans le calcul du résultat pour des raisons de pertinence économique, mais qui n'entraînent pas, en elles-mêmes, de décaissements, telles que les dotations aux amortissements et aux provisions.
- **Régularisation** : répartition des charges et des produits dans le temps, de manière à rattacher à un exercice déterminé toutes les charges et tous les produits le concernant effectivement.
- **Produits à recevoir** : produits acquis par l'entité mais dont le montant non définitivement arrêté, n'a pas été encore inscrit aux comptes de tiers débiteurs.
- **Produits constatés d'avance** : produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies.

1. GENERALITES SUR LA REGULARISATION

La comptabilité d'engagement veut que l'entité enregistre les charges dès leur réalisation et les produits dès leur établissement sans se préoccuper du moment de la perception ou du paiement de la charge. Ce faisant, on répond au principe comptable universel de « matching » qui relève de comptabilité d'engagement. Partant de cela, et en vertu du principe comptable universel de l'indépendance des exercices (spécialisation des exercices), un exercice comptable ne doit prendre en compte que les charges et les

produits qui lui incombent. C'est pourquoi, à la fin de l'exercice comptable, l'entité doit passer les écritures comptables de régularisation de manière à ne prendre, pour la détermination du résultat, que les charges consommées et les produits réalisés qui concernent l'exercice au cours duquel ils ont eu lieu.

2. SORTES D'OPERATIONS : la régularisation concerne généralement :

- Charges à payer ;
- Charges comptabilisées d'avance ;
- Produits perçus d'avance ;
- Produits à recevoir.

2.1. Charges à payer

Les charges à payer concernent les charges dont la consommation a été effective au cours de l'exercice N et qui n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation dans la mesure où les pièces comptables, les justifiant, ne parviendraient à l'entité que l'année suivante ou le paiement serait effectué l'année prochaine. Les comptes figurent au passif du bilan. On ne doit pas confondre une « charge à payer » avec une « charge consommée au cours de l'exercice non payée » mais dont on a la facture.

2.2. Les produits à recevoir

Les produits à recevoir concernent les produits réalisés au cours de l'exercice N dont les pièces comptables seront établies au cours de l'exercice suivant (N+1). On y enregistre aussi les produits qui se rattachent à l'exercice N dont la perception interviendra au cours de l'exercice suivant (N+1). Les produits à recevoir sont rattachés aux comptes des tiers concernés de l'actif du bilan.

2.3. Charges constatées d'avance

Le compte 476 « charges constatées d'avance » est un compte de l'actif du bilan. Il concerne les charges qui se rattachent à l'exercice suivant (N+1), mais qui ont été comptabilisées d'avance au cours de l'exercice N. on y enregistre les charges de l'exercice suivant (N+1) payées anticipativement au cours de l'exercice N, des charges comptabilisées d'avance au cours de l'exercice N dont la consommation interviendra au cours de l'exercice suivant (N+1) ainsi que les achats stockés comptabilisés dont la livraison sera effectuée au cours de l'exercice suivant (N+1).

2.4. Produits constatés d'avance

Le compte 477 « produits constatés d'avance » est un compte du passif du bilan rattaché au poste « Autres dettes ». Il enregistre les produits perçus au cours de l'exercice N dont au moins une partie concerne l'exercice suivant (N+1), ainsi que les ventes constatées au cours de l'exercice N mais non encore livrées. La régularisation se fait sur une base hors TVA.

3. TRAITEMENT COMPTABLE

3.1. Cas de charges à payer

D	C	LIBELLE	D	C
cl.6 4455	408	31/12/ N Comptes de charges concernés Etat, TVA récup. S/fact. Non parvenues à Fourniss., Fact. non parvenues Constatation de la facture non parvenue	X X	X
408	4455 cl.6	01/01/N+1 Fourniss., Fact. non parvenues à Etat, TVA récup. S/fact. Non parvenues Comptes de charges concernés Contrepassation des charges	X	X X
Cl.6 4452	401	02/01/ N+1 Comptes de charges concernés Etat, TVA récup. Sur mses. à Fournisseurs Constatation des produits	X X	X

3.2. Cas de produits à recevoir

D	C	LIBELLE	D	C
4181	4435 Cl.7	31/12/N Clients, fact à établir à Etat, TVA s/Fact à établir Comptes des produits concernés Constatation des produits	X	X X
4435 Cl.7	4181	01/01/ N+1 Etat, TVA s/Fact à établir Comptes des produits concernés à clients, fact. à établir Contrepassation des produits/Réouverture des comptes	X X	X
411	Cl.7 443	.../...../ N+1 Clients à Comptes des produits concernés Etat, TVA facturée Réception de la facture	X	X X

3.3. Cas de charges constatées d'avance

D	C	LIBELLE	D	C
CL. 6 4454	401	En cours d'exercice Comptes des charges concernés Etat, TVA récup. S/services ext. à fournisseurs Engagement de charges	X X	X
476	CL. 6	31/12/N Charges constatées d'avance à Comptes des charges concernés Régularisations des charges	X	X
CL 6	476	01/01/N+1 Comptes des charges concernés à charges constatées d'avance Contrepassation des charges/Réouverture des comptes	X	X

3.4. Cas de produits constatés d'avance

D	C	LIBELLE	D	C
411	CL.7 443	En cours d'exercice N Clients à Comptes des produits concernés Etat, TVA facturée Constataion des produits	X	X X
CL.7	477	31/12/N Comptes des produits concernés à produits constatés d'avance Régularisation des produits	X	X
477	CL.7	01/01/N+1 Produits constatés d'avance à Comptes des produits concernés Contrepassation / Réouverture des comptes	X	X

Application

1. Le 17/12/2018, les établissements SUZY avaient réceptionné des marchandises sans facture, montant TTC 1.160.000Fc sachant que la TVA est de 16%. Le 02/01/2019, réception de la facture.

Travail demandé :

Comptabiliser ces opérations au 31/12/2018 et au 02/01/2019.

D	C	LIBELLE	D	C
601 4455	408	31/12/ 2018 Achats mses. Etat, TVA récup. S/fact. Non parvenue à Fourniss., Fact. non parvenus Constatation de la facture non parvenue	1.000.000 160.000	1.160.000
408	4455 601	01/01/2019 Fourniss., Fact. non parvenus à Etat, TVA récup. S/fact. Non parvenue Achats mses. Contrepassation des charges	1 160 000	160 000 1 000 000
601 4452	401	02/01/ 2019 Achats mses. Etat, TVA récup. Sur mses. à Fournisseurs Constatation des produits	1 000 000 160 000	1 160 000

2. La SA SUZY EKWAKA a livré des marchandises ce jour, le 27/03/2018, à son client LAURIAINE. La facturation ne se fera que le 02/02/2019. Montant, TTC 6.800.000Fc, TVA 16%.

Travail demandé :

Comptabiliser ces opérations au 31/12/2018 et au 02/02/2019.

D	C	LIBELLE	D	C
4181	4435 701	31/12/2018 Clients, fact à établir à Etat, TVA s/Fact à établir Ventes des mses. Constatation des produits	6.800.000	937.931 5.862.069
4435 701	4181	01/01/ 2019 Etat, TVA s/Fact à établir Ventes des mses. à clients, fact. à établir Contrepassation des produits/Réouverture des cptes	937.931 5.862.069	6.800.000
411	701 443	02/02/ 2019 Clients à Ventes des mses. Etat, TVA facturée Réception de la facture	6.800.000	937.931 5.862.069

3. La prime d'assurance de matériel de transport de la Sté EKWAKA SARL est constatée de manière semestrielle. Elle va du 1^e octobre N jusqu'au 31 mars N+1 soit 10.500.000Fc, TVA 16%.

Travail demandé :

Comptabiliser cette opération

D	C	LIBELLE	D	C
625 4454	401	1/10/2018 Primes d'ass., matériel de Transp. Etat, TVA récup. s/services ext. à Fournisseur Police d'assurance n°100	10.500.000 1.680.000	12.180.000
476	625	31/12/2018 Charges constatées d'avance à primes d'ass., Matériel de Transp. Régularisation primes d'ass. Payée d'avance	5.250.000	5.250.000
625	476	01/01/2019 Primes d'assurance, matériel de transp. à charges constatées d'avance Pour contrepassation	5.250.000	5.250.000

4. La Sté NSIALA loue ses entrepôts pour lesquels elle perçoit un revenu locatif annuel de 9.600.000 FC sur la période allant du 01/09/2018 au 31/08/2019, TVA 16%.

Travail demandé :

Comptabiliser cette opération au 01/09/2018, 31/12/2018 et au 01/01/2019.

Journal

D	C	LIBELLE	D	C
411	7073 443	01/09/2018 Clients à produits accessoires, location de locaux Etat, TVA facturée N/Facture n°045	11.136.000	9.600.000 1.536.000
521	411	Dito Banques à Clients Avis de débit	11.136.000	11.136.000
7073	477	31/12/2018 Produits accessoires location de locaux à produits constatés d'avance Régularisation produits perçus d'avance	6.400.000	6.400.000

477	7073	01/01/2019 produits constatés d'avance à produits accessoires, location de locaux Pour contrepassation	6.400.000	6.400.000
-----	------	--	-----------	-----------

ACTIVITE 4 : ACTUALISATION DU FICHER D'IMMOBILISATION

A. FICHE PEDAGOGIQUE

1. Objectifs spécifiques :

Au terme de cette activité, les participants seront capables de (d') :

- définir les concepts relatifs à l'actualisation du fichier d'immobilisation ;
- distinguer les différentes sortes d'amortissement ;
- dresser la fiche (Tableau ou plan) d'amortissement ;
- enregistrer les écritures d'amortissement ;
- expliquer les notions de réévaluation ;
- procéder à la réévaluation du patrimoine de l'entité.

2. Supports

- DIPROMAD, Curriculum National des Humanités Techniques Commerciales, EPSP, Kinshasa, mars 2014
- SERNAFOR Technique et Professionnel, Module de Formation, Comptabilité Générale OHADA : Niveau 2, filière commerciale et gestion, Kinshasa, Août 2016
- SERNAFOR Technique et Professionnel, Module de Formation, Comptabilité Générale OHADA : Niveau 3, filière secrétariat - administration, Kinshasa,
- MAPAPA MBANGALA & WANDA, Comptabilité générale OHADA, Ed. Droit – Afrique ; Décembre 2013,
- OHADA, Acte uniforme relatif au Droit Comptable et à l'information Financière, Yaoundé, 15/02/ 2017
- OHADA, Guide d'application sychohada,.

3. Méthodes et Techniques : Exposé, discussion dirigée, brainstorming et travail en groupe.

4. Durée : 240 minutes

5. Déroulement de l'activité :

N°	Tâches	Méthodes et Techniques	Durée
1	Présenter l'activité et ses objectifs	Exposé	5 minutes
2	Définir les concepts : - fichier d'immobilisation - amortissement comptable - fiche d'amortissement - plan d'amortissement - réévaluation - écart de réévaluation - indice de réévaluation	Brainstorming	20 minutes

3	Constituer les sous-groupes pour résoudre les applications en rapport avec : - la présentation de la fiche d'amortissement ; - calcul de l'écart de réévaluation ; - traitement comptable de réévaluation.	Travail en groupe	90 minutes
4	En plénière : le rapporteur de chaque sous-groupe présente la production de son équipe suivie de la mise en commun avec les membres des autres sous-groupes.	Discussion dirigée	100 minutes
5	Questions de synthèse : - en quoi consiste l'actualisation du fichier d'immobilisation ? - donner les différentes sortes d'amortissement. - comment peut-on procéder à la réévaluation du patrimoine de l'entité ? - expliquer la réévaluation.	Brainstorming	25 minutes

B. FICHE TECHNIQUE

1. DEFINITION DES CONCEPTS DE BASE :

- **Fichier d'immobilisation** : registre tenu en extra – comptable comprenant toutes les informations permettant d'avoir une image précise des immobilisations de l'entité à une date donnée.
- **Amortissement comptable** : consiste pour l'entité à répartir le montant amortissable du bien sur sa durée d'utilité selon un plan prédéfini.
- **Fiche d'amortissement** : traduction comptable de la répartition de la valeur amortissable selon le mode d'amortissement choisi et la durée.
- **Plan d'amortissement** : tableau prévisionnel de réduction des valeurs inscrites au bilan sur une période déterminée et par tranches successives
- **Réévaluation** : substitution d'une valeur dite réévaluée à la valeur nette comptable telle qu'elle figure au bilan.
- **Ecart de réévaluation** : différence entre la valeur réévaluée et la valeur nette d'un élément non monétaire réévalué.
- **Indice de réévaluation** : coefficient de réévaluation
- **Supplément d'amortissement** : amortissement du complément de valeur.

2. NOTIONS SUR L'ACTUALISATION DU FICHER D'IMMOBILISATION

2.1. AMORTISSEMENT

2.1.1. NOTIONS DE BASE

A. Principes généraux

Selon l'article 45 de l'acte Uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière système comptable OHADA, l'amortissement consiste pour l'entité la répartition du montant amortissable du bien sur la durée de l'utilité selon un plan prédéfini.

Le montant amortissable du bien s'entend de la différence entre le coût d'entrée d'un actif et sa valeur résiduelle prévisionnelle. La valeur résiduelle prévisionnelle d'un actif est le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement dès la sortie de l'actif, après déductions des coûts de sortie estimés, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa durée d'utilité.

La durée d'utilité est définie en fonction de l'utilité attendue de cet actif pour l'entité.

Pour déterminer la durée d'utilité d'un actif les facteurs suivants sont pris en considération :

- l'usage attendu de cet actif par l'entité, évalué par référence à la capacité ou à la production physique attendue de cet actif.
- l'usure physique attendue dépendant notamment des cadences de production et de la maintenance ;
- l'obsolescence technique ou commerciale découlant de changements ou d'améliorations dans la production ou d'une évolution de la demande du marché pour le produit ou le service fournie par l'actif ;
- les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Le plan d'amortissement est la traduction comptable de la répartition systématique du montant amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de sa durée d'utilité.

B. Modes d'amortissement

Différents modes d'amortissement peuvent être utilisés pour répartir de façon systématique le montant amortissable d'un actif sur la durée d'utilité. Ces modes sont :

B.1. Amortissement linéaire : c'est un mode de calcul de l'amortissement, reparti de façon égale (linéaire) sur la durée d'utilisation (amortissement comptable).

$$* \text{ Dotation aux amortissements de l'exercice} = \frac{\text{Coût de l'immobilisation (V}_o\text{)}}{\text{Durée}}$$

$$* \text{ Taux d'amortissement linéaire : (Taux linéaire) : } \frac{100}{\text{Durée de vie}}$$

$$* \text{ Annuité constante} = V_o \times \text{taux d'amortissement linéaire, soit } \frac{V_o}{n}$$

* Prorata temporis à la mise en service (annuité calculée au prorata temporis à la mise en service) :

$$\text{Annuité à la première et dernière} = \frac{\text{Valeur de bien} \times \text{Taux linéaire} \times \text{Durée d'utilisation}}{360 \text{ jours ou } 12 \text{ mois}}$$

L'amortissement linéaire débute le premier jour de la mise en service du bien.

Exemple : une voiture à une valeur d'origine de 3.000.000 de FC, sa durée de vie est de 5 ans

Calculez les annuités et le taux d'amortissement linéaire.

$$\text{Les annuités} = \frac{3.000.000 \text{ FC}}{5 \text{ ans}} = 600.000 \text{ FC}$$

$$\text{Le taux d'amortissement linéaire (Taux linéaire)} = \frac{100}{5} = 20\%$$

B.2. Amortissement décroissant ou dégressif :

Mode d'amortissement selon lequel les annuités (montants versés périodiquement) décroissent avec le temps.

Ce mode comprend trois variantes :

- Mode dégressif de la somme des années (the sum of the year or softy)
- Mode dégressif du pourcentage fixe sur la valeur nette comptable ou mode du taux double.
- Mode d'amortissement dégressif exceptionnel.

a) Mode dégressif de la somme des années

Principe : la somme des années est considérée comme élément de base de la répartition de la valeur d'origine

Calcul de base de répartition

Il existe deux procédés de calcul de la base

- $Base = \frac{n(n+1)}{2}$

Exemple pour un bien immobilisé d'une durée de 5 ans

$$Base = \frac{5(5+1)}{2} = 15$$

- Base = la somme équivalente au nombre d'années d'utilisation

Exemple cfr donnée de l'exemple précédent

$$Base = 1+2+3+4+5 = 15$$

S'agissant du calcul de taux :

- pour la première année : $\frac{n}{Base}$
- pour la deuxième année : $\frac{n-1}{Base}$
- pour la troisième année : $\frac{n-2}{Base}$, etc

$$\text{Exemple} = \frac{5}{15} = 33,3 \%$$

$$= \frac{4}{15} = 26,6 \%$$

$$= \frac{3}{15} = 20 \%$$

Calcul de l'annuité

$$\text{Annuité } a_1 = V_0 \times \frac{n}{Base}$$

$$a_2 = V_0 \times \frac{n-1}{Base}$$

$$a_3 = V_0 \times \frac{n-2}{Base}$$

Exemple : le 05/01/2018, l'entité Ben a acheté une photocopieuse marque Canon dont le coût d'acquisition est de 700.000 FC. La valeur résiduelle est estimée à 70.000. la durée d'utilité de la machine est estimée à 5 ans.

Présentez le plan d'amortissement.

$$Base = \frac{n(n+1)}{2} = \frac{5(5+1)}{2} = 15$$

$$\text{Annuité } a_1 = V_0 \times \frac{n}{\text{Base}}$$

$$(1) : 630.000 \times \left(\frac{5}{15}\right) = 210.000$$

$$(2) : 630.000 \times \left(\frac{4}{15}\right) = 168.000$$

$$(3) : 630.000 \times \left(\frac{3}{15}\right) = 126.000$$

$$(4) : 630.000 \times \left(\frac{2}{15}\right) = 84.000$$

$$(5) : 630.000 \times \left(\frac{1}{15}\right) = 42.000$$

(6) Valeur comptable nette = Valeur brute au bilan – amortissement cumulés.

Date	Base amortissable	Taux d'amortissement	Annuité d'amortissement	Amortissement cumulés	Valeur nette comptable
31/12/2017	630.000	5/15	210.000	210.000	490.000
31/12/2018	630.000	4/15	168.000	378.000	322.000
31/12/2019	630.000	3/15	126.000	504.000	196.000
31/12/2020	630.000	2/15	84.000	588.000	112.000
31/12/2021	630.000	1/15	42.000	630.000	70.000

2.1.2. TRAITEMENT COMPTABLE

❖ Constatation d'amortissement

D	C	Libellé	D	C
681	28...	Dotations aux amortissements d'exploitation à Amortissements Constatation d'amortissement 31/12/n	X	X

NB : 852 Dotations aux amortissements HAO est utilisé si la dépréciation est due à une destruction accidentelle, à une restructuration de l'entité ou à un abandon du bien.

❖ Reprises d'amortissement

D	C	Libellé	D	C
28...	798	Amortissements Reprises d'amortissements Reprises d'amortissement	X	X

Applications

1. Dresser le tableau d'amortissement sur base des données que l'entité BASOSA SARL vous présente :

Nature de l'immobilisation	: machine outil
Mode d'amortissement	: linéaire
Valeur d'achat	: 1200 (en milliers de francs congolais)
Date d'achat	: 28/12/2017
Date de mise en service	: 01/01/2018
Durée de vie (durée d'usage)	: 10 ans

Solution

ANNEE	VALEUR DEBUT EXERCICE	AMORT. DE L'ANNEE	AMORT. CUMULE	VALEUR FIN EXERCICE
2018	1.200	120	120	1.080
2019	1.200	120	240	960
2020	1.200	120	360	840
2021	1.200	120	480	720
2022	1.200	120	600	600
2023	1.200	120	720	480
2024	1.200	120	840	360
2025	1.200	120	960	240
2026	1.200	120	1.080	120
2027	1.200	120	1.200	0

2. Un ordinateur est acheté le 10 septembre N et mis en service le 21 septembre valeur : 10.200.000 FC. Durée de vie : 3 ans.

Travail demandé :

- Etablir la fiche d'amortissement suivant le mode linéaire et le mode dégressif les plans d'amortissement.
- Comptabiliser l'ensemble des opérations des exercices. N à N+3.

Solution :**❖ Amortissement linéaire**

Annuité 1 : $N/\text{nombre de jour} = 10 \text{ (septembre)} + 3 \times 30 \text{ jours (octobre à déc.)} = 100$

Annuité 1 : $10.200.000 \times (1/3) \times 100/360 = 944\,444$

Annuité 2 et 3 = $10.200.000 \times (1/3) = 3.400.000$

Annuité 4 = $10.200.000 \times (1/3) \times 260/360 = 2\,455\,556$

DATE	BASE AMORTISSABLE	ANNUITE D'AMORTISSEMENT	AMORTISSEMENT CUMULE	VALEUR NETTE COMPTABLE
31/12/N	10.200.000	944 444	944 444	9 255 556
31/12/N+1	10.200.000	3.400.000	4 344 444	5 855 556
31/12/N+2	10.200.000	3.400.000	7 744 444	2 455 556
31/12/N+3	10. 200.000	2 455 556	10 200 000	0

❖ **Traitement comptable**

N°	D	C	LIBELLE	D	C
01	681	281	31/12/ N Dotations aux amort. d'expl. Amortissement	944 444	944 444
02	681	281	31/12/ N+ 1 Dotations aux amort. d'expl. Amortissement	3 400 000	3 400 000
03	681	281	31/12/ N+ 2 Dotations aux amort. d'expl. Amortissement	3 400 000	3 400 000
04	681	281	31/12/ N+ 3 Dotations aux amort. d'expl. Amortissement	2 455 556	2 455 556

B.3. Mode des unités de production ou unités d'œuvre

L'immobilisation est amortie en fonction de nombre des pièces produites, heures de fonctionnement, nombres de kilomètres parcouru, nombre d'heures de travail etc...

Ce mode donne lieu à une charge basée sur l'utilisation ou la production prévue de l'actif. (voir détail en comptabilité analytique de gestion).

2.2. REEVALUATION DES ACTIFS IMMOBILISES**2.2.1. PRINCIPE REMIS EN CAUSE**

La réévaluation remet en cause le principe de coût historique qui stipule ce qui suit : Les opérations et les faits sont constatés dans les états financiers pour le montant des liquidités versées ou reçues, ou pour la juste valeur qui leur a été attribuée lorsqu'ils sont intervenus.

2.2.2. PROBLEMATIQUE DE LA REEVALUATION

Cependant, comme le précise l'article 35 de l'Acte uniforme, le Système Comptable OHADA utilise, comme la grande majorité des modèles comptables internationaux, la convention du coût historique.

La combinaison de cette convention et des principes généraux de prudence et de continuité de l'exploitation conduit aux diverses règles d'évaluation définies dans le Système Comptable OHADA. Toutefois, il n'est pas rare que les tendances inflationnistes observées dans les Etats, qu'ils soient industrialisés ou en développement, conduisent à de fortes distorsions entre les valeurs historiques figurant dans les bilans et les valeurs actuelles en monnaie "courante".

Exemple : une immobilisation de valeur d'entrée 1 000 unités monétaires en N voit sa valeur portée à 2 000 ou à 3 000 unités monétaires actuelles, dont le pouvoir d'achat est fortement minoré par rapport à celui de l'année N. Dans de telles situations, les Pouvoirs publics peuvent autoriser, voire imposer, une réévaluation.

2.2.3. CIRCONSTANCES ET FORMES DES REEVALUATIONS

En vertu de l'article 35 qui indique qu'une réévaluation ne peut s'opérer que dans "des conditions fixées par les Autorités compétentes et dans le respect des dispositions des articles 62 à 65", les entreprises de l'espace OHADA ne peuvent qu'appliquer la convention du coût historique et les règles qui en découlent dans le Système Comptable OHADA. Toutefois, les Autorités compétentes peuvent être conduites à décider de la mise en place de dispositifs de réévaluation. Il peut s'agir de réévaluation libre ou de réévaluation légale.

1. Réévaluation "libre"

Dans ce cas, la technique de réévaluation utilise comme base de référence de la valeur réévaluée, la valeur "actuelle" de l'élément. Cette valeur actuelle est déterminée par référence à la valeur de marché ainsi qu'à l'utilité que l'élément présente pour l'entreprise.

La réévaluation "libre" signifie donc pour l'entreprise :

- * qu'elle a la liberté de réévaluer ou de conserver les valeurs historiques ;
- * qu'elle utilise un référentiel de valeurs actuelles à déterminer sous sa responsabilité ;
- * qu'elle se conforme aux conditions définies par les autorités compétentes et par les articles 62 à 65;
- * qu'elle peut, en général, effectuer la réévaluation à la clôture de l'exercice de son choix.

2. Réévaluation "légale"

Le qualificatif "légale" signifie que la réévaluation est effectuée :

- * à une date déterminée (clôture de l'exercice donné, en principe) ;
- * selon des modalités techniques précisées, avec, le plus souvent, recours à un ou des indices de réévaluation indiqués par les autorités compétentes ;
- * sous le bénéfice d'avantages fiscaux plus ou moins étendus, pouvant aller jusqu'à la non-imposition totale de l'écart de réévaluation, conjuguée avec la déductibilité totale des nouveaux amortissements réévalués et la non imposition, en cas de cession de l'élément, de l'écart de réévaluation correspondant.

Selon les cas, la réévaluation légale peut être obligatoire pour toutes les entreprises, ou pour certaines catégories seulement, et optionnelle pour les autres, voire pour toutes dans des cas rares. En général, la promulgation d'une loi portant réévaluation légale s'accompagne d'une interdiction de réévaluation libre durant une certaine période.

2.2.4. CONTEXTE DE REEVALUATION EN RDC

En **République Démocratique du Congo**, l'approche de la réévaluation est celle dite « Obligatoire », car chaque année le Ministère des Finances publie les coefficients de réévaluation applicable à toutes les entreprises. Retenons que la pratique de la réévaluation des immobilisations s'appuie sur deux (2) textes légaux ci – après :

- * l'ordonnance-loi N°89/017 du 18 février 1989 ;
- * l'arrêté ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/98 du 13 avril 1998.

2.2.5. COMPTE APPROPRIE

Selon le Système Comptable OHADA, le compte approprié pour l'enregistrement comptable de l'impact de la réévaluation c'est le compte **106 Ecart de réévaluation**. En effet, le référentiel OHADA utilise le concept « **Ecart de réévaluation** » en lieu et place de « **Plus-value de réévaluation** ».

2.2.6. COMPOSANTES DE DETERMINATION

Pour déterminer l'écart de réévaluation, on doit disposer des composantes suivantes :

- * Le complément de valeur (CV) ;
- * Le complément d'amortissement (CA).

Remarques

1. Pour déterminer le complément de valeur, il faut procéder de la manière suivante :

- * Déterminer la valeur brute réévaluée de l'exercice (VBR_n) à l'aide de la formule suivante :

$$VBR_n = V_o \times CR$$

- * Dégager le complément de valeur à l'aide de la formule suivante :

$$\text{Pour le premier exercice : } CV = VBR_n - V_o$$

$$\text{Pour les exercices suivants : } CV = VBR_n - VBR_{(n-1)}$$

Légende :

VBR_n	: Valeur Brute Réévaluée de l'exercice n ;
$VBR_{(n-1)}$: Valeur Brute Réévaluée de l'année immédiatement précédente ;
V_o	: Valeur d'origine ou Valeur d'acquisition ;
CR	: Coefficient de Réévaluation ;
CV	: Complément de valeur.

Pour déterminer le Complément d'Amortissement, la démarche est la suivante :

- * Déterminer l'Amortissement Réévalué à l'aide de la formule suivante :

$$AR = \text{Cumul des amortissements sur la } V_o \times CR ;$$

- * Dégager le Complément d'Amortissement à l'aide de la formule suivante :

- * Pour le premier exercice :

$$CA = AR - \text{Cumul des amortissements sur la } V_o ;$$

Pour les exercices suivants :

* **CA** = AR – (Cumul des amortissements sur la V_0 + Cumul des Compléments des amortissements antérieurs + Cumul des Supplément des Amortissements antérieurs)

Légende

- * AR : Amortissement réévalué ;
- * CA : Complément d'amortissement ;
- * SA : Supplément d'amortissement.

Pour déterminer l'Ecart de Réévaluation (ER), la formule à retenir est la suivante :

* **ER** = CV – CA ou NVNC – AVNC

Légende

- * ER : Ecart de réévaluation ;
- * CV : Complément de valeur
- * CA : Complément d'amortissement
- * NVNC : Nouvelle valeur nette comptable ;
- * ANVC : Ancienne valeur nette comptable.

* Etant donné que la réévaluation vient faire bouger la Valeur Brute de l'immobilisation, il convient donc de dégager après chaque réévaluation, la Nouvelle Dotation à appliquer à l'exercice suivant (ND). Cette Nouvelle Dotation est déterminée à l'aide de la formule suivante :

$$ND_n = VBR_n - 1 \times \text{taux d'amortis.} / 100$$

Dans la pratique de la réévaluation, il y a un concept consacré à savoir le « Supplément d'amortissement (SA) » qui vient suppléer à l'incapacité des amortissements sur la valeur d'origine à jouer leur rôle de renouvellement des immobilisations. En d'autres termes, c'est l'amortissement du Complément de valeur. Il est déterminé à l'aide de la formule suivante :

Pour le deuxième exercice

* **SA** = ND – Amortissement sur la V_0

* Pour les exercices suivants

* **SA** = ND – (Amortissement sur la V_0 + \sum des suppléments d'amortissements précédents)

N.B. Une immobilisation, bien qu'étant totalement amortie, doit toujours être réévaluée. Dans ce cas, la dotation sera nulle et le Complément de Valeur sera égal au Complément d'amortissement. D'où, l'Ecart de Réévaluation sera nul.

2.2.7. COMPTABILISATION DE LA REEVALUATION

Avec la réévaluation, l'écriture comptable à retenir est la suivante :

COMPTES		Libellés	SOMMES	
D	C		D	C
Cl. 2	106 28...	Compte de la classe 2 concerné à Ecart de réévaluation Amortissement de	CV	ER CA

CAS PRATIQUE

L'entité EFOTO SNC a acquis le 1^{er} janvier 2013 un matériel de transport valant 17.000 FC, amortissable en 4 ans.

Les coefficients de réévaluation publiés sont les suivants :

- 2013 : 2
- 2014 : 2,5
- 2015 : 4,6
- 2016 : 11
- 2017 : 17

Travail demandé :

procéder à la réévaluation de cet actif immobilisé.

31 DECEMBRE 2013

REEVALUATION DE LA VALEUR BRUTE						
DESIGNATION DE L'IMMO	DATE D'ACQ. (1)	VAL. D'ORG. (2)	C.R. (3)	VBRn (4)=(2)x(3)	VBR n-1 (5)=Vo	C.V (6)= (4)-(2)
MAT DE TRANSP	01/01/2013	17000	2	34000	17000	17000

RÉÉVALUATION DES AMORTISSEMENTS				
Année	Dotation (1)	C.R (2)	A.R (3)=(1)x(2)	C.A. 13 (4)=(3)-(1)
2013	4250	2	8500	4250
	4250	2	8500	4250

DÉTERMINATION DE L'ECART DE RÉÉVALUATION							
DESIGNATION DE L'IMMO	VALEUR		Amortissements		AVNC (5)=(1)-(3)	NVNC (6)=(2)-(4)	ECART DE REEVALUATION (7)=(6)-(5)
	D'origine (1)	Réévaluée (2)	Sur Vo (3)	Réévalué (4)			
MAT DE TRANSP	17000	34000	4250	8500	12750	25500	12750

D	C	Libellés	D	C
68		Dotation aux amortissements	4250	
	28	Amortissement du matériel de transport		4250
245		Matériel de transport	17000	
	106	Ecart de réévaluation		12750
	28	Amortissement du matériel de transport		4250

31 DECEMBRE 2014

RÉÉVALUATION DE LA VALEUR BRUTE						
DESIGNATION DE L'IMMO	DATE D'ACQ. (1)	VAL. D'ORG. (2)	C.R. (3)	VBRn (4)=(2)x(3)	VBR n-1 (5)=VBR2013	C.V (6)=(4)-(5)
MAT DE TRANSP	01/01/2013	17000	2,5	42500	34000	8500

RÉÉVALUATION DES AMORTISSEMENTS						
Années	Dotation (1)	C.R (2)	A.R (3)=(1)x(2)	SA 14 (4)= CV13xr	C.A. 13 (5)	C.A. 14 (6)= (3)-(1)-(4)-(5)
2013	4250	2,5	10625		4250	2125
2014	4250	2,5	10625	4250		2125
	8500	2,5	21250	4250	4250	4250

DÉTERMINATION DE L'ECART DE RÉÉVALUATION							
DES. DE L'IMMO	VALEUR		Amortissements		AVNC (5)=(1)-(3)	NVNC (6)=(2)-(4)	ECART DE REEV. (7)=(6)-(5)
	D'origine (1)	Réévaluée (2)	Sur Vo (3)= $\frac{(1).(n-2)}{n}$	Réévalué (4)= $\frac{(2).(n-2)}{n}$			
MAT DE TRANSP	34000	42500	17000	21250	17000	21250	4250

D	C	Libellés	D	C
68		Dotation aux amortissements	8500	
	28	Amortissement sur V°		4250
	28	Supplément d'amortissement 2014		4250
245		Matériel de transport	8500	
	106	Ecart de réévaluation		4250
	28	Amortissement du matériel de transport		4250

31 DECEMBRE 2015

RÉÉVALUATION DE LA VALEUR BRUTE						
DES.DE L'IMMO	DATE D'ACQ. (1)	VAL. D'ORG. (2)	C.R. (3)	VBRn (4)=(2)x(3)	VBR n-1 (5)= VBR 14	C.V (6)=(4)-(5)
MAT DE TRANSP	01/01/2013	17000	4,6	78200	42500	35700

RÉÉVALUATION DES AMORTISSEMENTS								
Années	Dotation (1)	C.R (2)	A.R (3)=(1)x(2)	SA 14 (4)=CV13xr	S.A 15 (5)=CV14xr	C.A. 13 (6)	C.A. 14 (7)	C.A. 15 (8)=(3)-(1)-(4)-(5)-(6)-(7)
2013	4250	4,6	19550			4250	2125	8925
2014	4250	4,6	19550	4250			2125	8925
2015	4250	4,6	19550	4250	2125			8925
	12750	4,6	58650	8500	2125	4250	4250	26775

DÉTERMINATION DE L'ECART DE RÉÉVALUATION							
DES. DE L'IMMO	VALEUR		Amortissements		AVNC (5)=(1)-(3)	NVNC (6)=(2)-(4)	ECART DE REEV. (7)=(6)-(5)
	D'origine (1)	Réévaluée (2)	Sur Vo (3)= $\frac{(1).(n-1)}{n}$	Réévalué (4)= $\frac{(2).(n-1)}{n}$			
MAT DE TRANSP	42500	78200	31875	58650	10625	19550	8925

D	C	Libellés	D	C
68		Dotation aux amortissements	10625	
	28	Amortissement sur V°		4250
	28	Supplément d'amortissement 2014		4250
	28	Supplément d'amortissement 2015		2125
245		Matériel de transport	35700	
	106	Ecart de réévaluation		8925
	28	Amortissement du matériel de transport		26775

31 DECEMBRE 2016

RÉÉVALUATION DE LA VALEUR BRUTE						
DES. DE L'IMMO	DATE D'ACQ. (1)	VAL. D'ORG. (2)	C.R. (3)	VBRn (4)=(2)x(3)	VBR n-1 (5)=VBR 15	C.V (6)=(4)-(5)
MAT DE TRANSP	01/01/2013	17000	11	187000	78200	108800

RÉÉVALUATION DES AMORTISSEMENTS										
Années	Dotation (1)	C.R (2)	A.R (3)=(1)x(2)	SA 14 (4)=CV13xr	S.A 15 (5)=CV14xr	S.A 16 (5)=CV15xr	C.A. 13 (7)	C.A. 14 (8)	C.A. 15 (9)	C.A. 16 (10)=(3)-(1)-(4)-(5)-(6)-(7)-(8)-(9)
2013	4250	11	46750				4250	2125	8925	27200
2014	4250	11	46750	4250				2125	8925	27200
2015	4250	11	46750	4250	2125				8925	27200
2016	4250	11	46750	4250	2125	8925				27200
	17000	11	187000	12750	4250	8925	4250	4250	26775	108800

DÉTERMINATION DE L'ECART DE RÉÉVALUATION							
DES. DE L'IMMO	VALEUR		Amortissements		AVNC (5)=(1)-(3)	NVNC (6)=(2)-(4)	ECART DE REEV. (7)=(6)-(5)
	D'origine (1)	Réévaluée (2)	Sur Vo (3)= $\frac{(1).n}{n}$	Réévalué (4)= $\frac{(2).n}{n}$			
MAT DE TRANSP	78200	187000	78200	187000	0	0	0

D	C	Libellés	D	C
68		Dotation aux amortissements	19550	
	28	Amortissement sur V°		4250
	28	Supplément d'amortissement 2014		4250
	28	Supplément d'amortissement 2015		2125
	28	Supplément d'amortissement 2016		8925
245		Matériel de transport	108800	
	28	Amortissement du matériel de transport		108800

31 DECEMBRE 2017

RÉÉVALUATION DE LA VALEUR BRUTE						
DES. DE L'IMMO	DATE D'ACQ. (1)	VAL. D'ORG. (2)	C.R. (3)	VBRn (4)=(2)x(3)	VBR n-1 (5)=VBR 16	C.V (6)=(4)-(5)
MAT DE TRANSP	01/01/2013	17000	17	289000	187000	102000

RÉÉVALUATION DES AMORTISSEMENTS

Année	Dotation (1)	C.R (2)	A.R (3)=(1)x(2)	SA 14 (4)	S.A 15 (5)	S.A 16 (6)	C.A. 13 (7)	C.A. 14 (8)	C.A. 15 (9)	C.A. 16 (10)	C.A. 17 (10)=(3)-(1)-(4)-(5)-(6)-(7)-(8)-(9)
2013	4250	17	72250				4250	2125	8925	27200	25500
2014	4250	17	72250	4250				2125	8925	27200	25500
2015	4250	17	72250	4250	2125				8925	27200	25500
2016	4250	17	72250	4250	2125	8925				27200	25500
2017	0		0	0	0	0					
	17000		289000	12750	4250	8925	4250	4250	26775	108800	102000

DÉTERMINATION DE L'ECART DE RÉÉVALUATION

DES. DE L'IMMO	VALEUR		Amortissements		AVNC (5)=(1)-(3)	NVNC (6)=(2)-(4)	ECART DE REEV. (7)=(5)-(6)
	D'origine (1)	Réévaluée (2)	Sur Vo (3)	Réévalué (4)			
MAT DE TRANSP	187000	289000	187000	289000	0	0	0

D	C	Libellés	D	C
245		Matériel de transport	102000	
	28	Amortissement du matériel de transport		102000

THEME III : ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS

ACTIVITE UNIQUE : REMPLISSAGE DE CERTAINS ETATS FINANCIERS

FICHE PEDAGOGIQUE

1. Objectifs spécifiques

Au terme de cette activité, les participants seront capables de (d') :

- définir les concepts de base ;
- expliquer l'importance des états financiers ;
- donner les principes d'élaboration des états financiers ;
- Citer les états financiers selon le SYSCOHADA ;
- Produire les états financiers.

2. Supports

- OHADA, Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière et Système comptable OHADA, Yaoundé, 15 février 2017.
- OHADA, Système comptable OHADA, Guide d'application, 2017 ;
- EPSP, DIPROMAD, *Curriculum des Humanités Techniques Commerciales, Commerciale et Gestion*, Kinshasa 2014 ;
- Roger MASAMBA MAKOLA (sous la direction), *Manuel de Droit et comptabilité OHADA*, CNO, Kinshasa, Avril 2015 ;
- SERNAFOR TECHNIQUE, *Module de formation sur le système comptable OHADA 3^e com.*, 2015.
- Jean Marie KAMBEMBE, Pochette de matériel à l'usage des apprenants des options commerciales et gestion, secrétariat, inédit 2015 ;
- DOBILL M., *Comptabilité OHADA, Tome 3*, éd. Kartala, Paris, 2011 ;
- MAPAPA MBANGALA, *Comptabilité Générale, Syscohada*, éd. De Boeck-Université, Bruxelles ; 2011 ;
- Beatrice et François GRANDGUILLOT, *Comptabilité générale*, 6^{ème} Edition, Paris, 2005 ;
- Joseph ISSA-SAVEGH et Alliés, OHADA, traité et actes uniformes commentés et annotés, éditeur JURISCOPE, Paris, 2002.

3. Méthodes et techniques : exposé, discussion dirigée, brainstorming et travail de groupe.

4. Durée : 150 minutes.

5. Déroulement de l'activité :

N°	Tâches	Méthodes et Techniques	Durée
1	Présenter l'activité et ses objectifs	Exposé	5 min.
2	Définir les concepts : états financiers de synthèse ; bilan ; compte de résultat ; note annexe ; tableau de flux de trésorerie.	Brainstorming	10 min.
3	Constituer les sous-groupes pour répondre aux questions suivantes : - expliquer les différents états financiers ; - citer les principes d'élaboration des états financiers ; - présenter les états financiers.	Travail en groupe	90 min.
4	En plénière : le rapporteur de chaque sous-groupe présente la production de son groupe suivie de la mise en commun avec débat.	Discussion dirigée	35 min.
5	Questions de synthèse : • Expliquer les différents états financiers ; • Donner l'importance des états financiers ; • Produire les états financiers.	Brainstorming	10 min.

B. FICHE TECHNIQUE

1. DEFINITION DES CONCEPTS DE BASE

- **Etats Financiers de Synthèse** : états périodiques établis pour rendre compte du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.
- **Bilan** : état financier de synthèse faisant partie des comptes annuels. Il décrit séparément les éléments actifs et les éléments passifs et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres de l'entité.
- **Compte de résultat** : état financier de synthèse récapitulant les charges et les produits intervenus dans la formation du résultat net de l'exercice et mettant en évidence des soldes significatifs de gestion.
- **Notes annexes** : états (Bilan, Compte de résultat, et Tableau de flux de trésorerie) doivent être étayés par des informations explicatives et supplémentaires présentées sous forme de notes permettant une meilleure intelligibilité des états financiers.
- **Tableau de flux de trésorerie** : état de synthèse à part entière, dont la finalité est d'expliquer la variation de la trésorerie de l'entité.

2. IMPORTANCE DE LA BALANCE

Pour le remplissage des états financiers, la balance demeure l'instrument de travail de base. En d'autres termes, une bonne balance conduit à l'établissement des états financiers sincères ; à contrario, une fausse balance génère des états financiers ne reflétant pas l'image fidèle.

3. UTILITE DES ETATS FINANCIERS

L'objectif des états financiers est de fournir des informations utiles sur le patrimoine, la situation financière (Bilan), la performance (Compte de résultat) et les variations de la situation de trésorerie (Tableau des flux de trésorerie) d'une entité afin de répondre aux besoins de l'ensemble des utilisateurs de ces informations.

4. CONDITION DE RECEVABILITE

Entités utilisant des imprimés :

- N'utiliser que des imprimés normalisés.
- Remplir chaque page de façon parfaitement lisible sans décalage de lignes.
- Ne créer aucune rubrique.
- Eviter toute surcharge et donner les explications sur une feuille séparée.
- N'utiliser que les codes indiqués dans les tables.
- N'utiliser que des imprimés en noir et blanc.

Entités produisant les états financiers à l'aide de l'outil informatique :

- Reproduire à l'identique la contenance des imprimés normalisés.
- Fournir une liasse comprenant à la fois : la fiche d'identification et renseignements divers et les états financiers correspondant au système comptable.
- Ne créer aucune rubrique.
- N'utiliser que les codes indiqués dans les tables.
- N'utiliser que des imprimés en noir et blanc.

N.B. : Le « **Guide de remplissage** » donne les indications relatives au remplissage des états financiers, notamment :

- Les informations numériques sont remplies dans les cases de gauche à droite tandis les informations alphabétiques de droit à gauche ;
- Le montant sont arrondis à l'unité monétaire ;

- Les informations complémentaires doivent être ajoutées sur les papiers avec l'entête de l'entité, nom du responsable et le cachet de l'entité ;
- La production des états financiers se fait chronologiquement par : le Compte résultat, le Bilan et autres.

5. DESTINATAIRES DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers sont destinés :

- Tribunal de commerce (Dépôt au plus tard le 30/06/N);
- Ministère de l'économie (Dépôt au plus tard le 15/06/N) ;
- Administration fiscale (Direction Générale des Impôts, dépôt au plus tard le 30/04/N) ;
- Entité (Gestionnaire, Propriétaire de l'entité) ;
- Centrale de bilan (Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo, Dépôt au plus tard le 30/06/N) ;

La Représentation du personnel et les institutions financières (En cas demande de crédit) peuvent demander certains états financiers.

6. PRESENTATION DE CERTAINS ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels sont rendus obligatoires, en tout ou en partie, en fonction de la taille des entités appréciées selon des critères relatifs au chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice. Les présentations des états financiers annuels et la tenue de comptes admise par l'Acte uniforme sont le Système normal et le Système minimal de trésorerie.

Les petites entités sont assujetties, sauf option, au Système minimal de trésorerie en abrégé SMT. Sont éligibles au Système minimal de trésorerie, les entités dont le chiffre d'affaires hors taxes annuel est inférieur aux seuils suivants :

- Soixante (60) millions de F CFA ou l'équivalent dans l'unité monétaire ayant cours légal dans l'Etat partie, pour les entités de négoce ;
- Quarante (40) millions de F CFA ou l'équivalent dans l'unité monétaire ayant cours légal dans l'Etat partie, pour les entités artisanales et assimilées ;
- Trente (30) millions de F CFA ou l'équivalent dans l'unité monétaire ayant cours légal dans l'Etat partie, pour les entités de services.

N.B. : A titre indicatif, le taux indicateur de la banque centrale du Congo au 19/04/2018 est de 1 F CFA pour 2, 958579 CDF.

7. PRINCIPES DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

- **Hypothèse sous-jacente à la préparation des états financiers** : les états financiers sont établis sur une base de continuité d'exploitation. Lorsque les états financiers ne sont pas établis sur cette base (non-continuité d'exploitation : liquidation de l'entité par exemple), les incertitudes quant à la continuité d'exploitation sont indiquées et justifiées, et la base sur laquelle ils ont été arrêtés est précisée.
- **Pertinence de l'information** : les états financiers doivent mettre en évidence toute information financière pertinente. Une information financière est pertinente lorsqu'elle est susceptible d'avoir une influence sur le jugement que leurs destinataires peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité ainsi que sur les décisions qu'ils peuvent être amenés à prendre.
- **Fiabilité des états financiers** : Une meilleure fiabilité des états financiers résulte : de l'existence de deux niveaux de présentation de ces états, dans le cadre des deux « systèmes » comptables retenus par le Système comptable OHADA : Système normal, Système minimal de trésorerie ; de la stricte application des principes comptables affirmés, notamment ceux de transparence, de non-compensation et de régularité, Les états financiers annuels de chaque entité respectent les dispositions ci-après :
 - Le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent ;
 - Toute compensation, non juridiquement fondée, entre postes d'actif et postes de passif dans le Bilan et entre postes de charges et postes de produits dans le Compte de résultat est interdite ;
 - La présentation des états financiers est identique d'un exercice à l'autre ;
 - Chacun des postes des états financiers comporte l'indication du chiffre relatif au poste correspondant de l'exercice précédent.
 - Lorsque l'un des postes chiffrés d'un état financier n'est pas comparable à celui de l'exercice précédent, c'est ce dernier qui doit être adapté. L'absence de comparabilité ou l'adaptation des chiffres est signalée dans les Notes annexes.
 - La publicité des comptes annuels.
- **Dispositions communes à l'ensemble des états financiers** : les états financiers doivent comporter obligatoirement les mentions suivantes : le nom de l'entité, et tout autre moyen d'identification ; la date d'arrêté et la période couverte par les états financiers. ; l'unité monétaire dans laquelle sont exprimés les états financiers. Ces informations doivent être indiquées dans chacune des pages des états financiers publiés. Le Bilan, le Compte de résultat et les Notes annexes sont détaillés en rubriques et en postes. Pour chaque poste et rubrique, les chiffres correspondants de l'exercice précédent doivent être mentionnés. Les informations requises déjà portées au Bilan ou au Compte de résultat n'ont pas à être reprises dans les Notes annexes. Chacune des rubriques (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie), comprend un ou plusieurs comptes et

est identifiée par un code alphabétique. Dans le but d'accroître leur utilité, la présentation et la publication des états financiers doivent être accompagnés de l'opinion de vérification d'un professionnel indépendant.

8. PRESENTATION DE CERTAINS ETATS FINANCIERS

Les états financiers de synthèse regroupent les informations financières au moins une fois par an sur une période de douze mois, appelée exercice ; ils sont dénommés états financiers annuels. L'exercice coïncide avec l'année civile.

La durée de l'exercice est exceptionnellement inférieure à douze mois pour le premier exercice débutant au cours du premier semestre de l'année civile. Cette durée peut être supérieure à douze mois pour le premier exercice commencé au cours du deuxième semestre de l'année.

En cas de cessation d'activité, pour quelque cause que ce soit, la durée des opérations de liquidation est comptée pour un seul exercice, sous réserve de l'établissement de situations annuelles provisoires.

8.1. SYSTEME NORMAL

8.1.1. Etats financiers du système normal

Les états financiers du système normal sont un ensemble complet de documents comptables et financiers permettant de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, de la performance et de la trésorerie de l'entité à la fin de l'exercice. Les états financiers des entités autres que ceux des très petites entités comprennent :

- Un Bilan ;
- Un Compte de résultat ;
- Un Tableau des flux de trésorerie ;
- Des Notes annexes.

Ils sont établis et présentés, de façon à permettre leur comparaison dans le temps, exercice par exercice, et leur comparaison avec les états financiers annuels des autres entités dressés dans les mêmes conditions de régularité, de fidélité et de comparabilité.

A. Bilan

a) Présentation du bilan

Le Bilan décrit séparément les éléments actifs et passifs de l'entité et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres. Les éléments d'actif et de passif sont évalués séparément. Aucune compensation ne peut être opérée entre les postes d'actif et de

passif. Le bilan d'ouverture d'un exercice correspond au bilan de clôture de l'exercice précédent.

b) Modèle de bilan

Désignation de l'entité : Exercice clos le 31/12/N

Numéro d'identification :Durée (en mois).....

BILAN AU 31 DECEMBRE ANNEE N

REF	ACTIF	Note	EXERCICE au 31/12/ N			EXERCICE AU 31/12/N-1
			BRUT	AMORT et DEPREC.	NET	NET
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3				
AE	Frais de développement et de prospection					
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires					
AG	Fonds commercial et droit au bail					
AH	Autres immobilisations incorporelles					
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3				
AJ	Terrains (1) (1) dont Placement en Net...../.....					
AK	Bâtiments (1) dont Placement en Net...../.....					
AL	Aménagements, agencements et installations					
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques					
AN	Matériel de transport					
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	3				
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4				
AR	Titres de participation					
AS	Autres immobilisations financières					
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE					
BA	ACTIF CIRCULANT HAO	5				
BB	STOCKS ET ENCOURS	6				
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES					
BH	Fournisseurs avances versées	17				
BI	Clients	7				
BJ	Autres créances	8				
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT					
BQ	Titres de placement	9				
BR	Valeurs à encaisser	10				
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11				
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF					
BU	Ecart de conversion-Actif	12				

BZ	TOTAL GENERAL			
----	---------------	--	--	--

Désignation de l'entité :

Exercice clos le 31/12/N

Numéro d'identification :

Durée (en mois).....

BILAN AU 31 DECEMBRE ANNEE N

REF	PASSIF	Note	EXERCICE au 31/12/ N	EXERCICE AU 31/12/N-1
			NET	NET
CA	Capital	13		
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13		
CD	Primes liées au capital social	14		
CE	Ecart de réévaluation	3e		
CF	Réserves indisponibles	14		
CG	Réserves libres	14		
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14		
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)			
CL	Subventions d'investissement	15		
CM	Provisions réglementées	15		
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES			
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16		
DB	Dettes de location acquisition	16		
DC	Provisions pour risques et charges	16		
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES			
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES			
DH	Dettes circulantes HAO	5		
DI	Clients, avances reçues	7		
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17		
DK	Dettes fiscales et sociales	18		
DM	Autres dettes	19		
DN	Provisions pour risques à court terme	19		
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT			
DQ	Banques, crédits d'escompte	20		
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20		
DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF			
DV	Ecart de conversion-Passif	12		
DZ	TOTAL GENERAL			

B. COMPTE DE RESULTAT

a) Présentation du compte de résultat

Le Compte de résultat recense, pour une période donnée toutes les ressources produites par l'activité de l'entité et les charges consommées ou occasionnées par les moyens mis en œuvre et en fonction de deux grandes rubriques :

- Activité ordinaire (exploitation, financier) ;
- Hors Activité Ordinaire.

b) Modèle du compte de résultat

Désignation de l'entité :

Exercice clos le 31/12/N

Numéro d'identification :

Durée (en mois).....

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE N

REF	LIBELLES		Note	EXERCICE	EXERCICE
				au 31/12.N	AU 31/12/N- 1
				NET	NET
TA	Ventes de marchandises	A	+	21	
RA	Achats de marchandises		-	22	
RB	Variation de stocks de marchandises		(-/+)	6	
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)				
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	21	
TC	Travaux, services vendus	C	+	21	
TD	Produits accessoires	D	+	21	
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A+B+C+D)				
TE	Production stockée (ou déstockage)		(-/+)	6	
TF	Production immobilisée			21	
TG	Subventions d'exploitation			21	
TH	Autres produits		+	21	
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	12	
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22	
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		(-/+)	6	
RE	Autres achats		-	22	
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		(-/+)	6	
RG	Transports		-	23	
RH	Services extérieurs		-	24	
RI	Impôts et taxes		-	25	
RJ	Autres charges		-	26	
XC	VALEUR AJOUTEE (XB+RA+RB)+(somme TE à RJ)				
RK	Charges de personnel		-	27	
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)			28	
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+	28	
RL	Dotation aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-	3C&28	
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+RL)				
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	28	

TM	Transferts de charges financières	+	12		
RM	Frais financiers et charges assimilées	-	29		
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	-	3C&28		
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)				
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)				
TN	Produits des cessions d'immobilisations	+	3D		
TO	Autres Produits HAO	+	30		
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-	3D		
RP	Autres Charges HAO	-	30		
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)				
RQ	Participation des travailleurs	-	30		
RS	Impôts sur le résultat	-			
XI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)				

C. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

a) Présentation du tableau de flux de trésorerie

Le Tableau des flux de trésorerie doit présenter les entrées et les sorties de trésorerie et d'équivalents de trésorerie classées en trois catégories :

- flux de trésorerie des activités opérationnelles ;
- flux de trésorerie des activités d'investissement ;
- et flux de trésorerie des activités de financement.

Le tableau de flux de trésorerie constitue un état de synthèse à part entière, dont la finalité est d'expliquer la variation de la trésorerie de l'entité. Il recense donc les encaissements (sources des flux de trésorerie) et les décaissements (affectations des flux de trésorerie) qui ont un impact sur la trésorerie au cours de la période considérée. Par ailleurs, il classe les flux de trésorerie selon leur origine : activités opérationnelles, activités d'investissement, activités de financement. Il permet de connaître la provenance des flux de liquidités et la manière dont ces flux ont été utilisés au cours de l'exercice.

Les composantes des flux de trésorerie renseignent sur la structure du tableau des flux de trésorerie qui repose sur un découpage de la vie de l'entité en trois grandes fonctions, celles-ci correspondant d'ailleurs aux principaux volets de sa politique financière. Le classement fonctionnel des flux constitue une base précieuse pour l'élaboration des prévisions financières.

b) Modèle du tableau de flux de trésorerie

Désignation entité:

Numéro d'identification:

Sigle :

Exercice clos le 31/12/N

Durée (en mois).....

RCCM :

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

REF	LIBELLES	Note	EXERCICE N	EXERCICE N-1
ZA	Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - trésorerie passif N-1)	A		
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)			
FB	(-) Variation actif circulant HAO			
FC	(-) Variation des stocks			
FD	(-) Variation des créances			
FE	(+) Variation du passif circulant			
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE) :			
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)	B		
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles			
FG	(-) Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles			
FH	Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			
FI	(+) Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
FJ	(+) Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières			
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	C		
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	(+) Augmentations de capital par apports nouveaux			
FL	(+) Subventions d'investissement reçues			
FM	(-) Prélèvements sur le capital			
FN	(-) Dividendes versés			
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D		
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FO	(+) Emprunts			
FP	(+) Autres dettes financières			
FQ	(-) Remboursements des emprunts et autres dettes financières			
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E		
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)			
ZG	VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (B+C+F)	G		

ZH

**Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A) Contrôle : Trésorerie actif N -
trésorerie passif N =**

H

[] à l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).

8.1.2. NOTES ANNEXES

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers. Les Notes annexes permettent de compléter et de commenter l'information donnée par le Bilan, le Compte de résultat et le Tableau des flux de trésorerie. Elle tient compte de toutes les informations utiles à la prise de décision en vertu de la convention de l'importance significative. Toute information inscrite dans les Notes annexes ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat. Des informations déjà portées au Bilan ou au Compte de résultat n'ont pas à être reprises dans les Notes annexes.

Les éléments d'information chiffrés des Notes annexes sont établis selon les mêmes principes et dans les mêmes conditions que ceux du Bilan et du Compte de résultat. Les Notes annexes doivent comporter obligatoirement une déclaration explicite de conformité au Plan Comptable OHADA (PCGO). Les états financiers ne doivent être déclarés conformes au SYSCOHADA que s'ils sont conformes à toutes les dispositions relatives au Système comptable OHADA.

NOTES ANNEXES

NOTES	INTITULE
NOTE 1	DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES
NOTE 2	INFORMATIONS OBLIGATOIRES
NOTE 3A	IMMOBILISATION BRUTE
NOTE 3B	BIENS PRIS EN LOCATION ACQUISITION
NOTE 3C	IMMOBILISATIONS : AMORTISSEMENTS
NOTE 3D	IMMOBILISATIONS PLUS-VALUES ET MOINS VALUE DE CESSION
NOTE 3 ^E	INFORMATIONS SUR LES REEVALUATIONS EFFECTUEES PAR L'ENTITE
NOTE 3F	TABLEAU D'ETALEMENT DES CHARGES IMMOBILISEES
NOTE 4	IMMOBILISATIONS FINANCIERES
NOTE 5	ACTIF CIRCULANT HAO
NOTE 6	STOCKS ET ENCOURS
NOTE 7	CLIENTS PRODUITS A RECEVOIR
NOTE 8	AUTRES CREANCES
NOTE 9	TITRES DE PLACEMENT
NOTE 10	VALEURS A ENCAISSER
NOTE 11	DISPONIBILITES
NOTE 12	ECARTS DE CONVERSION
NOTE 13	CAPITAL: VALEUR NOMINALE DES ACTIONS OU PARTS

NOTE 14	PRIMES ET RESERVES
NOTE 15A	SUBVENTIONS ET PROVISIONS REGLEMENTEES
NOTE 15B	AUTRES FONDS PROPRES
NOTE 16A	DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES
NOTE 16B	ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES (METHODE ACTUARIELLE)
NOTE 16B bis	ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES (METHODE ACTUARIELLE)
NOTE 16C	ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS
NOTE 17	FOURNISSEURS D'EXPLOITATION
NOTE 18	DETTES FISCALES ET SOCIALES
NOTE 19	AUTRES DETTES ET PROVISIONS POUR RISQUES A COURT TERME
NOTE 20	BANQUES, CREDIT D'ESCOMPTE ET DE TRESORERIE
NOTE 21	CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS
NOTE 22	ACHATS
NOTE 23	TRANSPORTS
NOTE 24	SERVICES EXTERIEURS
NOTE 25	IMPOTS ET TAXES
NOTE 26	AUTRES CHARGES
NOTE 27A	CHARGES DE PERSONNEL
NOTE 27B	EFFECTIFS, MASSE SALARIALE ET PERSONNEL EXTERIEUR
NOTE 28	PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN
NOTE 29	CHARGES ET REVENUS FINANCIERS
NOTE 30	AUTRES CHARGES ET PRODUITS HAO
NOTE 31	REPARTITION DU RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DES CINQ DERNIERS EXERCICES
NOTE 32	PRODUCTION DE L'EXERCICE
NOTE 33	ACHATS DESTINES A LA PRODUCTION
NOTE 34	FICHE DE SYNTHESE DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS
NOTE 35	LISTE DES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES A FOURNIR
NOTE 36	TABLES DES CODES

Application

Le 02 Janvier 2017, la SNC UTSHULWEKA au capital social de 85.000.000 FC constituée à Kinshasa par quatre associés UTSHUDI, LWESO, Célé KAPINGA et KAMBEMBE, spécialisé à l'achat et vente des téléphones, fournit les renseignements suivants :

- I. Informations suivantes pour l'exercice 2017 contenues de la balance de clôture de comptes ci-dessous :

Désignation de l'entité : UTSHULWEKA SNC
BALANCE DEFINITIVE EXERCICE 2017

N°CPTE	INTITULE	SOLDES D'OUVERTURE		MOUVEMENTS		SOLDES	
		D	C	D	C	D	C
102	Capital	-	-	-	85.000.000	-	85.000.000
162	Emprunts auprès des Ets	-	-	-	25.000.000	-	25.000.000
222	Terrains	-	-	3.600.000	-	3.600.000	-
2451	Matériel automobile	-	-	3.200.000	3.200.000	-	-
2845	Amortissement Mat. Transp.	-	-	640.000	640.000	-	-
311	Marchandises	-	-	4.700.000	2.800.000	1.900.000	-
40111	Fournisseur MAKOLA	-	-	-	5.452.000	-	5.452.000
40112	Fournisseur AIRTEL	-	-	185.600	185.600	-	-
40113	Fournisseur DISPROMALT	-	-	127.600	127.600	-	-
4110	Client	-	-	4.176.000	4.176.000	-	-
412	Clients, effets à recevoir	-	-	4.176.000	-	4.176.000	-
442	Etat, autres impôts et taxes	-	-	80.000	80.000	-	-
4428	Autres Impôts et taxes	-	-	-	3.600	-	3.600
443	Etat, TVA facturé	-	-	-	576.000	-	576.000
4452	Etat, TVA récup. s/achat	-	-	752.000	-	752.000	-
4454	Etat, TVA récup. s/service	-	-	43.200	-	43.200	-
4612	Apporteur apport en num.	-	-	85.000.000	85.000.000	-	-
48120	Fourn. d'inv.	-	-	3.600.000	3.600.000	-	-
48121	Fourn. d'inv. (AFRIMA)	-	-	3.200.000	3.200.000	-	-
4851	Créances sur cession d'immob. MBUYI	-	-	3.000.000	-	3.000.000	-
5211	Banques en Monnaie nat.	-	-	110.120.000	26.927.600	83.192.400	-
53	Etablissements financiers	-	-	5.000.000	-	5.000.000	-
552	Monnaie électronique tél. Port.	-	-	2.500.000	185.600	2.314.400	-

5711	Caisse en Monnaie nat.	-	-	10.600.000	480.000	10.120.000	-
601	Achat de Mses	-	-	4.300.000	-	4.300.000	-
6015	Frais sur achat	-	-	400.000	-	400.000	-
6031	Variation de stock de Mses	-	-	2.800.000	4.700.000	-	1.900.000
627	Publicité, publications	-	-	110.000	-	110.000	-
628	Frais de télécommunication	-	-	160.000	-	160.000	-
6464	Vignettes	-	-	80.000	-	80.000	-
671	Intérêts payés	-	-	2.500.000	-	2.500.000	-
6813	Dot.auxamort. Corp.	-	-	640.000	-	640.000	-
7011	Ventes de Mses	-	-	-	3.600.000	-	3.600.000
771	Intérêts reçus	-	-	-	120.000	-	120.000
812	Valeurs comptables de cession	-	-	2.560 .000	-	2.560 .000	-
822	Produits sur cession d'immob.	-	-	-	3.000.000	-	3.000.000
835	Dons et libéralités accordés	-	-	400.000	-	400.000	-
845	Dons et libéralités obtenus	-	-	-	600.000	-	600.000
895	Impôts minimum forfaitaire	-	-	3.600	-	3.600	-
TOTAL		-	-	258.654.000	258.654.000	125.251.600	125.251.600

II. Les opérations réalisées durant l'exercice 2018

- Le 01/01/2018 : Achats 2 véhicules à crédit pour 8.000.000 FC de marque NISSAN, fournisseur Société AFRIMA, durée vie 5 ans et bâtiments pour 6.000.000 FC durée de vie 20 ans, fournisseur MAISOS ;
- Le 14/02/2018 : Achats lots téléphones pour 5.000 USD HT à crédit fournisseur BENIMMA facture N°91 et frais accessoires d'achat 100 USD HT facture N°07 taux de change 1 USD pour 1.600 FC, Bon de réception n°015 ;
- Le 27/03/2018 : Frais d'assurance 200.000 FC HT facture n°33;
- Le 19/04/2018 : Vente à crédit à Vincent SAKA Achats lots téléphones 10.000.000 FC HT notre facture N°84, coût d'achat 6.000.000 FC ;
- Le 18/05/2018 : Paiement Lettre de Change 2.000.000 FC par chèque ECOBANK ;
- Le 05/06/2018 : Paiement loyer par caisse à Mr NDINGAMBOTE 2.800.000 FC pour 14 mois, Bon de Sortie caisse N°58 ;
- Le 09/06/2018 : Loyer perçu du client NGELEMA au comptant 1.500.000 FC pour 15 mois ;
- Le 30/06/2018 : sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, il a été décidé de procéder au report du résultat de l'exercice 2017.
- Le 27/07/2018 : Dons reçus en espèce de notre fournisseur Vincent SAKA 300.000 FC, Bon d'entrée Caisse N°14 ;
- Le 04/08/2018 : Dons accordés en espèce 250.000 FC à l'équipe de Football National « Léopard », Bon de Sortie caisse n°59 ;
- Le 11/09/2018 : Paiement vignette pour 2 véhicules 30.000 FC en espèce, Bon de Sortie Caisse N°60 ;
- Le 16/10/2018 : intérêts reçus 140.000 FC, de notre compte ECOBANK, Avis de crédit N°57 ;
- Le 31/10/2018 : Vente d'un véhicule pour 6.000.000 FC crédit, client KABIANDA, facture N°85 ;
- Le 22/11/2018 : Intérêts payés 600.000 FC, notre chèque ECOBANK ;
- Le 12/12/2018 : Achat lots téléphones), fournisseur MUSANDA 174.000.000 FC HT à crédit, facture N°173 ;
- Le 23/12/2018 : Vente lots téléphones à crédit à 180.000.000 FC, au client MARIA, facture N°88 ; coût d'achat 174.000.000 FC
- Le 30/12/2018 : Intérêt annuel d'emprunt payé 2.500.000 FC, notre ordre de virement ECOBANK N° 001, le remboursement du capital in fine.

Les données de l'inventaire renseignent :

1. Excédent de stock 100.000 FC;
2. Loyer payé pour 14 mois prend court Janvier 2018 ;
3. Loyer perçu pour 15 mois prend effet Janvier 2018 ;
4. Durée de vie du véhicule 5 ans ;

5. Participation des travailleurs au bénéfice 10% ;
6. Taux de clôture publié par la banque centrale du Congo est de : 1 USD = 1.596 FC
7. Impôt sur bénéfice 35%.

Travail demandé :

La direction générale demande à son Administrateur-gérant Placide UTSHUDI d'établir le (la) :

1. Journal exercice 2018 ;
2. Grand-livre après inventaire exercice 2018 ;
3. la Balance après inventaire exercice 2018 ;
4. le compte de résultat exercice 2018 ;
5. le Bilan exercice 2018 ;
6. le compte de Flux de trésorerie exercice 2018.

Journal 2018

N°	D	C	LIBELLE	D	C
			01/01/2018		
1	222		Terrains	3.600.000	
	311		Marchandises	1.900.0000	
	412		Clients, efforts à recevoir	4.176.000	
	4452		Etat, TVA récupérable sur achat	752.000	
	4454		Etat, TVA récupérable sur service	43.200	
	4851		Créances sur cession d'immob. Corp (Cl. MBUYI)	3.000.000	
	5211		Banques en monnaie nationale	83.192.400	
	53		Etablissements financiers	5.000.000	
	552		Monnaie électronique téléphone portable	2.314.400	
	5711		Caisse e monnaie nationale	10.120.000	
	1309		Résultat en instance d'affectation : perte	1.933.600	
		101	à Capital social		85.000.000
		162	Emprunts auprès des établissements		25.000.000
		40111	Fournisseur MAKOLA		5.452.000
		443	Etat, TVA facturée		576.000
		441	Impôts sur le bénéfice (1/1000 cpte 70 2017)		3.600
			Bilan d'ouverture		
			01/01/2018		
	2313		Bâtiments administratifs et commerciaux	6.000.000	
	2451		Matériel automobile	8.000.000	
2		48121	à Fourn. d'Inv. s/facture n° AFRIMA et n°		8.000.000
		48122	Fourn. d'Inv. Immob. corp. (MAISOS)		6.000.000
			Bon de réception n°015		
			14/02/2018		
	601		Achat des marchandises	8.000.000	
	6015		Frais d'achat	160.000	
	4452		Etat, TVA récupérable sur achat	1.305.600	
3		40114	à Fournisseur BENIMMA		9.465.600
			Fourn. BENIMMA s/facture n°		

	311	6031	Dito Marchandises à Variation des stocks des Marchandises Mise en stock	8.160.000	8.160.000
4	6252 4454	40115	27/03/2018 Frais assurance de transport Etat, TVA récupérable sur service ext. à Fournisseur (SONAS) S/Facture n°33	200 000 32 000	232 000
	40115	5211	Dito Fournisseur (SONAS) à Banque Monnaie nationale Chèque n°....	232 000	232 000
5	4111	7011 443	19/04/2018 Clients SAKA à Ventes de marchandises Etat, TVA facturée N/facture n°84	11 600 000	10 000 000 1 600 000
	6031	311	Dito Variations des stocks des marchandises à Marchandises Bon de sortie	6 000 000	6 000 000
6	513	412	18/05/2018 Chèques à encaisser à Clients effets à recevoir chèque n°....	2 000 000	2 000 000
7	6228	40116	05/06/2018 Locations et charges locatives à Fournisseur NDINGAMBOTE S/Facture n°	2 800 000	2 800 000
	40116	5711	Dito Fournisseur NDINGAMBOTE à Caisse en monnaie locale Bon de sortie caisse n°58	2 800 000	2 800 000
8	4112	7073	09/06/2018 Clients NGELEMA à locations N/facture n°	1 500 000	1 500 000
	5711	4112	Dito Caisse en monnaie locale à Clients NGELEMA Bon d'entrée caisse n°	1 500 000	1 500 000
9	129	1309	30/06/2018 Report à nouveau débiteur à Résultat en instance d'affectation : perte PV de l'assemblée générale	1 933 600	1 933 600

10	5711	845	27/07/2018 Caisse en monnaie nationale à Dons et libéralités obtenus Bon d'entrée caisse n°14	300 000	300 000
11	835	5711	04/08/2018 Dons et libéralités accordés à caisse en Monnaie nationale Bon de sortie caisse n°9	250 000	250 000
12 a	6464	442	11/09/2018 Vignettes à Etat, Autres impôts et taxes S/Facture n°..	30 000	30 000
	442	5711	Dito Etat, Autres impôts et taxes à Caisse Bon de sortie caisse n° 60	30 000	30 000
13	5211	771	16/10/2018 Banques en monnaie nationale à intérêts reçus Avis de crédit n°57	140 000	140 000
14	6813	2845	31/10/2018 Dotations aux immob. corporelles à Amortissement du matériel de transport Fiche d'amortissement	666 667	666 667
	812 2845	2451	Dito Valeurs comptables de cession d'immob. Amort. du matériel à Matériel automobile	3 333 333 666 667	4 000 000
	4851	822	Dito Créances sur cession d'immob. (client KABIANDA) à produits sur cession d'immob. corp. N/Facture n°85	6 000 000	6 000 000
15	671	5211	22/11/2018 Intérêts payés à banques en monnaie nationale Cheque n°...	600 000	600 000
16	601 4451	40117	12/12/2018 Achat des marchandises Etat, TVA récupérable sur achat à Fournisseur MUSANDA Fourn. s/facture n°173	174 000 000 27 840 000	201 840 000

	311	6031	Dito Marchandises à Variation des stocks des marchandises Bon d'entrée stock	174 000 000	174 000 000
17	4113	7011 4431	23/12/2018 Client MARIA à Ventes des marchandises Etat, TVA facturée N/Facture n°88	208 800 000	180 000 000 28 800 000
	6031	311	Dito Variations des stocks des marchandises à Marchandises Bon de sortie stock n°...	174 000 000	174 000 000
18	671	5211	30/12/2018 Frais financiers à Banques intérêt annuel	2 500 000	2 500 000
19	6813	2831 2845	31/12/2018 Dotations aux immob. corp. à Amortissements des bâtiments Amortissements du Mat. De transp. Fiche d'amortissement	1.100.000	300.000 800.000
ECRITURES D'INVENTAIRE					
20	311	6031	31/12/2018 Marchandises à Variations de stocks	100.000	100.000
21	476	6228	31/12/2018 Charges constatées d'avance à Locations et charges locatives Régularisation de charge à reporter	400.000	400.000
22	7073	477	31/12/2018 Locations à Produits constatés d'avance Régularisation du loyer	300.000	300.000
23	40114	479	31/12/2018 Fournisseurs à Ecart de conversion passif Régularisation	25.000	25.000

GRAND-LIVRE

D	101	C
SD 25 000 000		85 000 000
85 000 000		85 000 000

D	129	C
1 933 600	SD 1 933 600	
1 933 600		1 933 600

D	162	C
SC 25 000 000		25 000 000
25 000 000		25 000 000

D	222	C
3 600 000	SD 3 600 000	
3 600 000		3 600 000

D	2313	C
6 000 000	SD 6 000 000	
6 000 000		6 000 000

D	2451	C
8 000 000	4 000 000	
	SD 4 000 000	
8 000 000		8 000 000

D	2631	C
SC 300 000		300 000
300 000		300 000

D	311	C
1 900 000		6 000 000
174.000.000		174.000.000
8 160 000	SD 4 160 000	
100 000		
184 160 000		184 160 000

D	40111	C
SC 5 452 000		5 452 000
5 452 000		5 452 000

D	40114	C
25.000		9 465 600
SC 9 440 600		
9 465 600		9 465 600

D	40115	C
232 000		232 000
232 000		232 000

D	40116	C
2 800 000		2 800 000
2 800 000		2 800 000

D	4111	C
11 600 000		SD 11 600 000
11 600 000		11 600 000

D	4112	C
1 500 000		1 500 000
1 500 000		1 500 000

D	441	C
SC 3 600		3 600
3 600		3 600

D	442	C
30 000		30 000
30 000		30 000

D	4431	C
SC 30.976.000		576 000
		28.800.000
		1 600 000
30.976.000		30.976.000

D	4452	C
752 000		SD 29.897.600
27.840.000		
1.305 600		
29.897.600		29.897.600

D	4454	C
43 200		SD 75 200
32 000		
75 200		75 200

D	4113	C
208.800.000		SD 208.800.000
208.800.000		208.800.000

D	476	C
400 000		SD 400 000
400 000		400 000

D	477	C
SC 300 000		300 000
300 000		300 000

D	479	C
SC 25 000		25 000
25 000		25 000

D	48121	C
SC 8 000 000		8 000 000
8 000 000		8 000 000

D	48122	C
SC 6 000 000		6 000 000
6 000 000		6 000 000

D	4851	C
3 000 000		SD 3 000 000
3 000 000		3 000 000

D	513	C
2 000 000		SD 2 000 000
2 000 000		2 000 000

D	5211	C
83 192 400		2.500.000
140 000		232 000
		600 000
		SD 80.000.400
83 332 400		83 332 400

D	40117	C
SC 201.840.000		201.840.000
201.840.000		201.840.000

D	2845	C
666 667	666 667	
SC 800 000	800 000	
1 466 667	1 466 667	

D	552	C
2 314 400	SD 2 314 400	
2 314 400	2 314 400	

D	5711	C
10 120 000	250 000	
300 000	30 000	
1 500 000	2 800 000	
	SD 8 840 000	
11 920 000	11 920 000	

D	601	C
8 000 000	SD 182 000 000	
174.000.000		
182 000 000	182 000 000	

D	6015	C
160 000	SD 160 000	
160 000	160 000	

D	6031	C
6 000 000	8 160 000	
174.000.000	174.000.000	
SC 2 260 000	100 000	
182 260 000	182 260 000	

D	412	C
4 176 000	2 000 000	
	SD 2 176 000	
4 176 000	4 176 000	

D	6228	C
2 800 000	400 000	
	SD 2 400 000	
2 800 000	2 800 000	

D	6252	C
200 000	SD 200 000	
200 000	200 000	

D	6464	C
30 000	SD 30 000	
30 000	30 000	

D	671	C
600 000	SD 3 100 000	
2 500 000		
3 100 000	3 100 000	

D	6813	C
666 667	SD 1 766 667	
1 100 000		
1 766 667	1 766 667	

D	4852	C
6 000 000	SD 6 000 000	
6 000 000	6 000 000	

D	7011	C
SC 190 000 000	180 000 000	
	10 000 000	
190 000 000	190 000 000	

D	7073	C
300 000	1 500 000	
SC 1 200 000		
1 500 000	1 500 000	

D	771	C
SC 140 000	140 000	
140 000	140 000	

D	812	C
3 333 333	SD 3 333 333	
3 333 333	3 333 333	

D	822	C
SC 6 000 000	6 000 000	
6 000 000	6 000 000	

D	53	C
5 000 000	SD 5 000 000	
5 000 000	5 000 000	

D	835	C
250 000	SD 250 000	
250 000	250 000	

D	845	C
SC 300 000	300 000	
300 000	300 000	

D	1309	C
1 933 600	1 933 600	
1 933 600	1 933 600	

BALANCE APRES INVENTAIRE AU 31/12/2018

REF	N° CPTÉ	INTITULE	SOLDE D'OUVERTURE		MOUVEMENTS		SOLDES	
			D	C	D	C	D	C
CA	101	Capital	-	85.000.000	-	-	-	85.000.000
CH	129	Report à nouveau débiteur	-	-	1.933.600	-	1.933.600	-
CI	1309	Rés. Instance d'affec. : Perte	1.933.600	-	-	1.933.600	-	-
DA	162	Emprunts auprès des Ets	-	25.000.000	-	-	-	25.000.000
AJ	222	Terrains	3.600.000	-	-	-	3.600.000	-
AK	2313	Bâtiments adm & Com.	-	-	6.000.000	-	6.000.000	-
AN	2451	Matériel automobile	-	-	8.000.000	4.000.000	4.000.000	-
AK	2831	Amortissements des bât.	-	-	-	300.000	-	300.000
AN	2845	Amortissements du Mat. Transp.	-	-	666.667	1.466.667	-	800.000
BB	311	Marchandises	1.900.000	-	182 260 000	180.000.000	4.160.000	-
DJ	40111	Fournisseur MAKOLA	-	5.452.000	-	-	-	5.452.000
DJ	40114	Fournisseur BENIMMA	-	-	25.000	9.465.600	-	9.440.600
DJ	40115	Fournisseur (SONAS)	-	-	232.000	232.000	-	-
DJ	40116	Fournisseur NDINGAMBOTE	-	-	2.800.000	2.800.000	-	-
DJ	40117	Fournisseur MUSANDA	-	-	-	201.840.000	-	201.840.000
BI	4111	Client SAKA	-	-	11.600.000	-	11.600.000	-
BI	4112	Client NGELEMA	-	-	1.500.000	1.500.000	-	-
BI	4113	Client MARIA	-	-	208.800.000	-	208.800.000	-
Bi	412	Clients, effets à recevoir	4.176.000	-	-	2.000.000	2.176.000	-
DK	441	Impôts sur le bénéfice	-	3.600	-	-	-	3.600
DK	442	Etat, autres impôts et taxes	-	-	30.000	30.000	-	-
DK	4431	Etat, TVA facturée	-	576.000	-	-	-	576.000
DK	4441	Etat, TVA due	-	-	-	30.400.000	-	30.400.000
BJ	4452	Etat, TVA récup. S/achat	752.000	-	29.145.600	-	29.897.600	-

BJ	4454	Etat, TVA récup. S/service	43.200	-	32.000	-	75.200	-
BJ	476	Charges constatées d'avance	-	-	400.000	-	400.000	-
DM	477	Charges constatés d'avance	-	-	-	300.000	-	300.000
DH	479	Ecart de conversion passif	-	-	-	25.000	-	25.000
DH	48121	Fournisseur d'investissement (AFRIMA)	-	-	-	8.000.000	-	8.000.000
DH	48122	Fournisseur d'investissement (MAISOS)	-	-	-	6.000.000	-	6.000.000
BA	4852	Créances s/cession d'immob. (clients KABIANDA)	-	-	6.000.000	-	6.000.000	-
BA	4851	Créances sur cession d'immob. MBUYI	3.000.000	-	-	-	3.000.000	-
BS	513	Chèques à encaisser	-	-	2.000.000	-	2.000.000	-
BS	5211	Bques en Me nat.	83.192.400	-	140.000	3.332.000	80.000.400	-
BS	53	Etablissements financiers	5.000.000	-	-	-	5.000.000	-
BS	552	Monnaie électronique tél. Port.	2.314.400	-	-	-	2.314.400	-
BS	5711	Caisse en Monnaie nat.	10.120.000	-	1.800.000	3.080.000	8.840.000	-
RA	601	Achat des marchandises	-	-	182.000.000	-	182.000.000	-
RA	6015	Frais sur achat	-	-	160.000	-	160.000	-
RB	6031	Variation des stocks des Mses	-	-	180.000.000	182.260.000	-	2.260.000
RH	6228	Locations et charges locatives	-	-	2.800.000	400.000	2.400.000	-
RH	6252	Frais assurance de transp.	-	-	200.000	-	200.000	-
RI	6464	Vignettes	-	-	30.000	-	30.000	-
RM	671	Intérêts payés	-	-	3.100.000	-	3.100.000	-
RL	6813	Dot. Aux amort. Corp.	-	-	1.766.667	-	1.766.667	-
TA	7011	Ventes de Mses	-	-	-	190.000.000	-	190.000.000
TA	7073	Locations	-	-	300.000	1.500.000	-	1.200.000
TK	771	Intérêts reçus	-	-	-	140.000	-	140.000
RO	812	Val. comptables de cession	-	-	3.333.333	-	3.333.333	-

TN	822	Produits sur cession d'immob.	-	-	-	6.000.000	-	6.000.000
RP	835	Dons et libéralités accordés	-	-	250.000	-	250.000	-
TO	845	Dons et libéralités obtenus	-	-	-	300.000	-	300.000
		TOTAL	116.031.600	116.031.600	835.854.864	835.854.864	573.037.200	573.037.200

Désignation de l'entité : UTSHULWEKA
 Numéro d'identification : 0223465733
 RCCM : 12560 S

Exercice clos le 31/12/2018
 Durée (en mois) : 12

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

REF	ACTIF	Note	EXERCICE au 31/12/ 2018			EXERCICE AU 31/12/2017
			BRUT	AMORT et DEPREC.	NET	NET
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	0	0	0	0
AE	Frais de développement et de prospection		0	0	0	0
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires		0	0	0	0
AG	Fonds commercial et droit au bail		0	0	0	0
AH	Autres immobilisations incorporelles		0	0	0	0
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3				
AJ	Terrains (1) (1) dont Placement en Net.....		3 600 000	-	3 600 000	3 600 000
AK	Bâtiments (1) dont Placement en Net...../.....		6 000 000	300 000	5 700 000	0
AL	Aménagements, agencements et installations		0	0	0	0
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		0	0	0	0
AN	Matériel de transport		4 000 000	800 000	3 200 000	0
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	3	0	0	0	0
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4				
AR	Titres de participation		0	0	0	0
AS	Autres immobilisations financières		0	0	0	0
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		13 600 000	1 100 000	12 500 000	3 600 000
BA	ACTIF CIRCULANT HAO	5	9 000 000	0	9 000 000	3 000 000
BB	STOCKS ET ENCOURS	6	4 160 000	0	4 160 000	1 900 000
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES					
BH	Fournisseurs avances versées	17	0	0	0	0
BI	Clients	7	222 576 000	0	222 576 000	4 176 000
BJ	Autres créances	8	30 372 800	0	30 372 800	795 200
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		266 108 800	0	266 108 800	9 871 200
BQ	Titres de placement	9	0	0	0	0
BR	Valeurs à encaisser	10	2 000 000	0	2 000 000	0
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	96 154 800	0	96 154 800	100 626 800
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF		98 154 800	0	98 154 800	100 626 800
BZ	TOTAL GENERAL		377 863 600	1 100 000	376 763 600	114 098 000

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

REF	PASSIF	Note	EXERCICE au 31/12/ 2018	EXERCICE AU 31/12/2017
			NET	NET
CA	Capital	13	85 000 000	85 000 000
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13	0	0
CD	Primes liées au capital social	14	0	0
CE	Ecart de réévaluation	3e	0	0
CF	Réserves indisponibles	14	0	0
CG	Réserves libres	14	0	0
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14	(1 933 600)	0
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		3 663 000	(1 933 600)
CL	Subventions d'investissement	15	0	0
CM	Provisions réglementées	15	0	0
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES		86 729 400	83 066 400
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	25 000 000	25 000 000
DB	Dettes de location acquisition	16	0	0
DC	Provisions pour risques et charges	16	0	0
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		25 000 000	25 000 000
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES		111 729 400	108 066 400
DH	Dettes circulantes HAO	5	14 000 000	0
DI	Clients, avances reçues	7	0	0
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	216 732 600	5 452 000
DK	Dettes fiscales et sociales	18	33 976 600	579 600
DM	Autres dettes	19	300 000	0
DN	Provisions pour risques à court terme	19	0	0
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT		265 009 200	6 031 600
DQ	Banques, crédits d'escompte	20	0	0
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	0	0
DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF		0	0
DV	Ecart de conversion-Passif	12	25 000	0
DZ	TOTAL GENERAL		376 763 600	114 098 000

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

REF	LIBELLES		Note	EXERCICE	EXERCICE
				au 31/12/2018	AU 31/12/2017
				NET	NET
TA	Ventes de marchandises	A	+	21	190 000 000
RA	Achats de marchandises		-	22	182 160 000
RB	Variation de stocks de marchandises		(-/+)	6	+2 260 000
XA	MARGE COMMERCIALE (somme TA à RB)				10 100 000
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	21	0
TC	Travaux, services vendus	C	+	21	1 200 000
TD	Produits accessoires	D	+	21	0
XB	CHIFFRE D’AFFAIRES (A + B + C + D)				191 200 000
TE	Production stockée (ou déstockage)		(-/+)	6	0
TF	Production immobilisée			21	0
TG	Subventions d'exploitation			21	0
TH	Autres produits		+	21	0
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	12	0
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22	0
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		(-/+)	6	0
RE	Autres achats		-	22	0
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		(-/+)	6	0
RG	Transports		-	23	0
RH	Services extérieurs		-	24	2 600 000
RI	Impôts et taxes		-	25	30 000
RJ	Autres charges		-	26	0
XC	VALEUR AJOUTEE (XB - RA + RB) + (somme TE à RJ)				8 670 000
RK	Charges de personnel		-	27	0
XD	EXCEDENT BRUT D’EXPLOITATION (XC - RK)			28	8 670 000
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+	28	0
RL	Dotation aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-	3C&28	1 766 667
XE	RESULTAT D’EXPLOITATION (XD + TJ - RL)				6 903 333
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	140 000
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	28	0
TM	Transferts de charges financières		+	12	0
RM	Frais financiers et charges assimilées		-	29	3 100 000
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-	3C&28	0
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)				-2 960 000
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)				3 943 333
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	3D	6 000 000
TO	Autres Produits HAO		+	30	300 000
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	3D	3 333 333
RP	Autres Charges HAO		-	30	250 000
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)				2 716 667

RQ	Participation des travailleurs	-	30	666 000	
RS	Impôts sur le résultat	-		2 331 000	
XI	RESULTAT NET (XG + XH - RQ - RS)			3 663 000	

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

REF	LIBELLES	Note	EXERCICE N	EXERCICE N-1
ZA	Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - trésorerie passif N-1)	A	100.626.800	
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		2.763.000	
FB	(-) Variation actif circulant HAO		-	
FC	(-) Variation des stocks		2.260.000	
FD	(-) Variation des créances		247.977.600	
FE	(+) Variation du passif circulant		245.002.600	
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE) :			
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)	B	(2.472.000)	
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements		0	
FF	Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		0	
FG	(-) Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		0	
FH	Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		0	
FI	(+) Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	
FJ	(+) Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		0	
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	C	0	
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres		0	
FK	(+) Augmentations de capital par apports nouveaux		0	
FL	(+) Subventions d'investissement reçues		0	
FM	(-) Prélèvements sur le capital		0	
FN	(-) Dividendes versés		0	
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D	0	
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers		0	
FO	(+) Emprunts		0	
FP	(+) Autres dettes financières		0	
FQ	(-) Remboursements des emprunts et autres dettes financières		0	
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E	0	
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)		0	
ZG	VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (B+C+F)	G	(2.472.000)	

ZH	Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A) Contrôle : Trésorerie actif N - trésorerie passif N =	H	98.154.800
----	--	---	------------

8.2. SYSTEME MINIMAL DE TRESORERIE

Le Système minimal de trésorerie repose sur l'établissement d'un état des recettes et des dépenses dégagant le résultat de l'exercice (recette nette ou perte nette), dressé à partir d'une comptabilité de trésorerie que doivent tenir les entités relevant de ce système.

0. Principes de présentation des états financiers

- La fiabilité de la comptabilisation des opérations de trésorerie au cours de l'exercice est basée sur :
- l'existence d'un journal unique de trésorerie (NOTE 4) ;
- l'existence d'un journal de suivi des créances impayées et un journal de suivi des dettes à payer ;

La conservation des pièces justificatives des enregistrements au journal. En fin d'exercice, le responsable de l'entité doit procéder à un inventaire extracomptable de chacun des quatre éléments suivants :

- le montant des créances et des dettes d'exploitation, dans le cas où les ventes et les achats ne sont pas totalement réglés ;
- le montant des stocks (produits finis, matières premières, consommables...) et des travaux en cours ;
- le montant des immobilisations acquises ou cédées au cours de l'exercice ;
- le montant des emprunts souscrits ou remboursés au cours de l'exercice. Les états récapitulatifs de ces inventaires doivent être conservés en tant que pièce justificative de la comptabilité de l'entité.

Les entités possédant des immobilisations doivent tenir un registre des immobilisations (NOTE 1). Chaque immobilisation doit faire l'objet d'un tableau d'amortissement basé le mode linéaire sans prorata temporis.

Les états financiers annuels du Système minimal de trésorerie (S.M.T) doivent être établis par les entités soumises à une comptabilité de trésorerie. Ces états financiers sont constitués des documents suivants :

- Bilan ;
- Compte de résultat ;
- Notes annexes.

Les Notes annexes sont composées d'un :

- Tableau SMT de suivi du matériel, du mobilier et des cautions ;
- Etat des stocks ;
- Etat des créances et des dettes non échues.

2. Présentations des états financiers

a) Modèle de bilan SMT

Désignation de l'entité : Exercice clos le 31/12/N
 Numéro d'identification : Durée (en mois).....

BILAN SMT AU 31 DECEMBRE N

Actif	Note	Montant		Passif	Note	Montant	
		Exercice N	Exercice N-1			Exercice N	Exercice N-1
Immobilisations (1)	1			Compte exploitant			
Stocks	2			Résultat exercice			
Clients et débiteurs divers	3			Emprunt			
Caisse				Fournisseurs et créditeurs divers	3		
Banque (en + ou en -)							
Total actif				Total passif			

(1) A faire figurer à l'actif du bilan si elles correspondent à des montants significatifs.

b) Modèle de compte de résultat SMT

Désignation de l'entité : Exercice clos le 31/12/N
 Numéro d'identification : Durée (en mois).....

COMPTE DE RESULTAT SMT AU 31 DECEMBRE N

Rubriques	Note	Montants	
		Exercice N	Exercice N-1
Recettes sur ventes ou Prestations de services	4		
Autres recettes sur activité	4		
TOTAL DES RECETTES SUR PRODUITS	A		
Dépenses sur achats	4		
Dépenses sur loyers	4		
Dépenses sur salaires	4		
Dépenses sur impôts et taxes	4		
Charges d'intérêts	4		
Autres dépenses sur activités	4		
TOTAL DEPENSES SUR CHARGES	B		
SOLDE: Excédent (+) ou insuffisance (-) de recettes (C = A-B)	C		
- Variations des stocks N / N-1	4		

- Variation des créances N / N-1		4		
+ Variation des dettes d'exploitation N / N-1		4		
		D		
DOTATIONS AMORTISSEMENTS		E		
		F		
RESULTAT EXERCICE (G= C-D+E-F)		G		

EXERCICE D'APPLICATION

La balance avant inventaire de l'entité Trésor NYEMBUE se présente au 31/12/2018 en CDF

N° Comptes	intitulés des comptes	Soldes d'ouverture		Mouvements		Soldes de Clôture	
		Débit	crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
103	Capital Personnel		19 000 000				19 000 000
162	Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit		5 000 000				5 000 000
191	Provisions pour litiges		2 000 000				2 000 000
2131	Logiciels et site internet	900. 000				900 000	
241	Matériel et Outillage industriel et commercial	4 800 000				4 800 000	
245	Matériel de Transport	5 000 000		1 500 000		6 500 000	
2813	Amortissement logiciels et site internet		825.000				825.000
2841	Amortissements du matériel et outillage industriel		855 000				855 000
2845	Amortissements du matériel de transport		1 400 000				1 400 000
31	Marchandises	3 000 000				3 000 000	
335	Emballages	250 000				250 000	
391	Dépréciations des stocks de Marchandises		80 000				80 000
401	Fournisseurs, dettes en compte		6 090 700	4 380 700	200 000		1 910 000
411	Clients	11 000 000		3 550 000	2 000 000	12550000	
416	Créances Clients litigieuses	850 000				850 000	
4194	Clients, dettes pour emballages et Mat. À Consigner		350 000	100 000			250 000
4492	Etat, avances et acomptes versés sur Impôts			1 273 400		1 273 400	
491	Dépréciations des comptes Clients		680 000				680 000
521	Banques locales	8 600 000		200600	600 400	8 200 200	
57	Caisses	1 880 700		420 300	920 600	1 380 400	
601	Achats de marchandises			9 000 000		9 000 000	
605	Autres achats			352 000	52 000	300 000	

608	Achats d'emballages			30 000		30 000	
61	Transport			51 000		51 000	
62	Services Extérieur			1 430 000	15 000	1 415 000	
63	Autres Autres Extérieur			2 575 000	75 000	2 500 000	
64	Impôts et taxes			1 080 000		1 080 000	
66	Charges de personnel			5 280 000		5 280 000	
67	Frais financiers et charges assimilées			750 000		750 000	
701	Ventes de marchandises				27 760 000		27 760 000
707	Produits accessoires				350 000		350 000
	Total	36.280.700	36.280.700	31 973 000	31 973 000	60.110.000	60.110.000

On vous fournit les données d'inventaire suivantes :

1 °) Amortissements :

a) Le logiciel a été acquis le 01/04/2015

b) Le matériel et outillage comprend un tour d'une valeur de 3 800 000 FC acquis le 01/10/2011 et une fraiseuse achetée le 01/04/2018 pour une valeur de 1 000 000 FC.

c) Matériel de transport : l'entité Trésor NYEMBUE a cédé le 30/06/2018 une camionnette Nissan, à 1 000 000 FC HT. Et à la même date, elle acquit une camionnette Mitsubishi valant 2 500 000 FC. Le comptable s'est contenté de passer l'écriture suivante :

D	C	LIBELLE	D	C
245	521	30/06/2018 Matériel de transport Banques locales Chèque n °01452001	1 500 000	1.500.000

On sait d'autre part que la camionnette Nissan a été achetée le 01/04/2018 pour une valeur de 2 000 000 FC. Le compte Matériel de transport comprend aussi une Toyota acquise pour une valeur de 3 000 000 FC. L'ensemble de ce matériel de transport a été régulièrement amorti au taux d'amortissement constant de 20 %.

2°) Clients douteux :

Créances clients litigieuses ou douteuses se décomposent comme suit :

Clients	Créances HT	Provisions 2017	Règlements HT 2018	Observations
MAKENGO	220 000	80 000	20 000	Provision à porter à 90 %
KINANO	550 000	250 000	300 000	Provision à porter à 20 %
KAMBEMBE	400 000	350 000	néant	Solde irrécouvrable
	1 170 000	680 000	320 000	

On recueille, par ailleurs, sur les clients ordinaires les informations suivantes :

- le client KAMBEMBE qui nous doit 400 000 FC est totalement insolvable ;
- la créance sur UTSHUDI d'un montant nominal de 100 000 FC est déclarée douteuse ; on estime à 0,7 son ratio de solvabilité.

3°) Autres données d'inventaire :

- La provision pour litiges a été constituée pour faire face à un contentieux judiciaire intervenu en cours d'exercice. La justice nous a contraint de payer les dommages et intérêts qui s'élevaient à 2 500 000 FC, dont les dépenses sont déjà engagées.
- La prime annuelle d'assurance incendie de 300 000 F a été réglée le 01/09/2018 pour la période du

01/09/2018 au 31/08/2019.

- Le dernier loyer commercial a été payé d'avance pour la période du 31/10/2018 au 31/01/2019 et pour un montant de 450 000 FC.

- Les intérêts annuels au taux de 12 % de l'emprunt sont payables à terme échu le 01/03 de chaque année

(en même temps que la fraction de l'emprunt à rembourser : 1 000 000) ; ils sont calculés sur le capital restant dû.

- Des marchandises d'une valeur de 100 000 FC HT nous ont été livrées. Le fournisseur MUKENDI nous fait savoir qu'il ne pourra nous faire parvenir la facture que courant janvier.

L'entité utilise la méthode d'inventaire intermittent et l'inventaire extra-comptable nous donne les résultats suivants :

- Stocks de marchandises 1 300 000
- Stocks d'emballages 200 000
- Fournitures de bureau non stockables 25 000
- Timbres fiscaux non utilisés 6 000

On estime la dépréciation du stock de marchandises à 1 % de la valeur du stock final.

Travail demandé :

1 °) Amortissements

Expliquer le solde du compte 2813 de la balance avant inventaire sachant que le logiciel a été acheté le 01/04/2015 et devrait être amorti sur 3 années. Déterminer le taux d'amortissement du matériel et outillage industriel et commercial. Déterminer le résultat sur cession de la camionnette et procéder à la régularisation de cette cession. Retrouver la date d'acquisition de la Toyota. Enregistrer les dotations aux amortissements de la période et procéder à la régularisation des comptes si nécessaire.

2°) Clients douteux

Régulariser les créances irrécouvrables. Passer les écritures de régularisation concernant les créances douteuses.

3°) Autres données d'inventaire

Passer les écritures de régularisation qui s'avèrent nécessaires.

4°) Présenter le compte de résultat

5°) Présenter la balance après inventaire et le bilan

Solution

1. Amortissements

1.1. Taux d'amortissement du matériel et outillage industriel et commercial Le matériel et outillage comprend une fraiseuse achetée le 01/10/2018 qui n'a pas encore fait l'objet d'amortissement ainsi qu'un tour pour lequel il a été enregistré trois annuités d'amortissement dont une calculée prorata temporis :

31-12-2017

- 01 -10 - 2015

3 mois et 2 ans soit 2,25 années

Cumul des amortissements = $V_0 \times t \times m$

Avec V_0 : valeur d'origine ; t : taux d'amortissement ; n : durée d'amortissement.

On en tire

$t = \text{cumul des amortissements} / (V_0 \times m)$

$t = 855\,000 / (3\,800\,000 \times 2,25) = 855\,000 / 8\,550\,000 = 10\%$

1.2. Détermination du résultat sur cession et enregistrement La camionnette Nissan a été achetée le 01/04/2018; elle n'a pas fait l'objet d'amortissement figurant dans la balance. Elle doit être amortie sur ses trois mois de présence dans l'entité soit : $2.000.000 \times 20 \% \times (3/12) = 100.000$ FC.

Résultat sur cession = Prix de cession - (valeur d'origine - amortissement) = $1\,000\,000 - (2\,000\,000 - 100\,000) = -900\,000$ F (soit une moins-value).

N°	D	C	LIBELLE	D	C
1	245	521	Matériel de transport à Banques locales Pour annulation de l'écriture erronée	-1 500 000	-1 500 000
2	245	521	Matériel de transport à Banques locales Achat véhicule	2 500 000	2 500 000
3	681	2845	Dotations aux amort. d'exploitation à Amort. du matériel de transport Constatation de l'amortissement de la camionnette	100 000	100 000
4	81 2845	245	Val. cptables des cessions d'immob Amort. du matériel de transport à Matériel de transport. Sortie de la camionnette et annul./amort.	1 900 000 100 000	2 000 000
5	521	82	Banques locales à Produits de cession d'immob. Paiement client note de crédit n°	1 000 000	1 000 000

1.3. Date d'acquisition de la Toyota

Les 1 400 000 F dans la balance se rapportent uniquement à la Toyota.

Pour retrouver la date d'acquisition, il faut d'abord rechercher la durée d'amortissement :

$m = \text{cumul des amortissements} / V_0 \times t$

$m = 1\,400\,000 / (3.000.000 \times 0,2) = 1\,400\,000/600\,000 = 2,3333$ années

$m = 2$ ans 4 mois Date d'acquisition = 31 août 2015 ou 1er septembre 2015

1.4. Dotations de l'exercice

Matériel et outillage industriel et commercial :

Tour : $3\,800\,000 \times 10\% = 380.000$

Fraiseuse : $1\,000.000 \times 10\% \times 9/12 = 75.000$

Matériel de transport :

Toyota : $3\,000.000 \times 20\% = 600.000$

Isuzu : $2\,500\,000 \times 20\% \times (6 \text{ mois sur } 12) = 250\,000$

L'amortissement de la camionnette Nissan, déjà enregistré au moment de la régularisation de la cession (voir le point 1.3. supra), ne sera pas repris.

D	C	LIBELLES	D	C
681	2813 2841 2845	Dotations aux amort.d'exploitation Amortissement logiciels et site internet Amort. du matériel et out. Industriel Amort. du matériel de transport Constataion de l'amortissement de la camionnette Peugeot	1.380.000	75.000 455.000 850.000

2. Clients douteux

2.1. État des créances, litigieuses ou douteuses

Noms des clients	Créances HT	Règlements HT en 2018	Soldes HT	Provisions antérieures		Ajustements	
				Antérieures	Nécessaires	659	759
Anciens :							
MAKENGO	220 000	20 000	200.000	80.000	180.000	100.000	
KINANO	550 000	300 000	250.000	250.000	40.000		210.000
KAMBEMBE	400 000	néant	400.000	350.000	Néant		350.000
Nouveaux :							
EKWAKA			30.000	Néant			
MWEMEDI			100.000	néant	30.000	30.000	
	1.170.000	320.000	930.000	680.000	250.000	130.000	560.000

2.2. Ecritures de régularisations

D	C	LIBELLES	D	C
416	411	Créances clients litigieuses ou douteuses Clients Créance sur le client MWEMEDI, devenue douteuse	100.000	100.000

659	491	Charges provisionnées d'exploitation Dépréciations des comptes clients	130.000	130.000
491	759	Dépréciations des comptes clients Reprises de charges provisionnées d'exploitation	560.000	560.000
651	416 411	Pertes sur créances clients et autres débiteurs Créances clients litigieuses ou douteuses Clients Clients KINANO et KAMBEMBE, devenus irrécouvrables	430.000	400.000 30.000

3. Autres données d'inventaire

D	C	LIBELLES	D	C
191	791	Provisions pour litiges Reprises de provisions d'exploitation Reprise des provisions sans objet	2.000.000	2.000.000
476	62	Charges constatées d'avance Services extérieurs Prime d'assurance payée d'avance (300 000 x 8/12=200 000) Loyer payé d'avance (450 000 x 1/3= 150 000)	350.000	350.000
67	166	Frais financiers et charges assimilées à Intérêts courus Intérêts sur emprunt 5 000 000 x12%x (10/12)	500.000	500.000
601	408	Achats de marchandises Fournisseurs, factures non parvenues Fournisseur, sa livraison à facturer	100.000	100.000
391	59	Dépréciations des stocks Reprises de charges provisionnées Ajustement de la dépréciation du stock final	67.000	67.000
6031 6033	311 335	Variations des stocks de marchandises Variations des stocks d'autres approv. Stocks de marchandises Emballages Annulation du stock initial	3.000.000 250.000	3.000.000 250.000
311 335	6031 6033	Stocks de marchandises Emballages Variations des stocks de marchandises Variations des stocks d'autres approvisionnements Constatation du stock final	1.300.000 200.000	1.300.000 200.000
476	605 64	Charges constatées d'avance Autres achats Impôts et taxes Fournitures de bureau et timbres fiscaux restants	31.000	25.000 6.000

Grand-livre (en milliers de francs)

103 Capital personnel		162 Emprunts et dettes		166 intérêt courus	
	19 000		5 000		500
SC : 19 000		SC : 5 000		SC : 500	
19 000	19 000	5 000	5 000	500	500
191 Prov. Pour litiges.		2813 A mort log.internet		241 Matériel et outillage	
2 000		SC 900		4 800	
	2 000		900		SD : 4 800
2 000	2 000	900	900	4 800	4 800
245 Matériel de transport		2841 A mort du M.O.I.C		2845 Amort du mat. de transp.	
6 500	2 000		855	1 00	1 400
-1 500			455		100
2 500	SD : 5 500	SC : 1 310		SC : 2 250	850
7 500	7 500	1 310	1 310	2 350	2 350
31 Marchandises		335 Emballages		391 Dépréciations des stocks	
3 000	3 000	250	250	67	80
1 300	SC : 1 300	200	SC : 200	SC : 13	
4 300	4 300	450	450	80	80
401 Four, dettes en compte		408 Four, factures non parvenues		411 Clients	
	1 910		100	12 550	100
SC : 1910		SC : 100			30
1 910	1910	100	100		SC: 12420
				12 550	12 550
416 Créances cl litige. ou dout.		4194 Cl., det. Pr emb et mat cons		476Charg constatées d'avance	
850	400		250	350	
100	SD : 550	SC : 250		31	SC : 381
950	950	250	250	381	381
491 Dép des comptes clients		521 Banques locales		57 Caisse	
560	680	9 200,2	-1 500	1 380,4	
	130		2 500		
SC : 250			SD:8 200,2	1 380,4	SC : 1380,4
810	810	9 200,2	9 200,2	1 380,4	1 380,4
601 Achat de marchandises		6031 Var des stocks des mses		6033Var des stocks d'autre appr	
9 000		3 000	1 300	250	200
100	SD : 9 100		SD : 1 700		SD : 50
9 100	9 100	3 000	3 000	250	250

605 Autres achats		608 Achats d'emballages		61 Transports	
300	25	30		51	
	SD : 275		SD : 30		SD : 51
300	300	30	30	51	51
62 Services extérieurs		63 Autres services extérieurs		64 impôt et taxes	
1 415	350	2 500		1 080	6
	SD : 1 065		SD : 2 500		SD : 1 074
1 415	1 415	2 500	2 500	1 080	1 080
651 Pertes sur créances clients		659 Charges provis. Expl.		66 Charges de personnel	
400		130		5 280	
30	SD : 430		SD : 130		SD : 5 280
430	430	130	130	5 280	5 280
67 Frais financiers		68 Dot.aux amort.		701 Ventes de mses	
750		100			27 760
500	SD : 1 250	1 380	SD : 1 480	SC : 27 760	
1 250	1 250	1 480	1 480	27 760	27 760
707 Produits accessoires		759 Reprises de charges prov.		791 Reprises de prov.	
SC 350	350	SC 627	560	SC 2 000	2 000
			67		
350	350	627	627	2 000	2 000
81 Val. Comp.des cessions		82 Produits des cessions		4492 Etat, av. et ac. s/imp.	
2 000	100	SC 1 000	1 000	1 273,4	SD 1 273,4
	SD : 1 900				
2 000	2 000	1 000	1 000	1 273,4	1 273,4
2131 Logiciel et site int.					
900					
	SD : 900				
900	900				

La balance après inventaire de l'entité Trésor NYEMBUE se présente comme suit :

N° Comptes	Intitulés des comptes	Soldes d'ouverture		Mouvements		Soldes de Clôture	
		Débit	crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
103	Capital Personnel		19 000 000				19 000 000
162	Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit		5 000 000				5 000 000
166	Intérêts courus				500 000		500 000
191	Provisions pour litiges		2 000 000	2 000 000			
2131	logiciels	900 000				900 000	
241	Matériel et Outillage industriel et commercial	4 800 000				4 800 000	
245	Matériel de Transport	5 000 000		2 500 000	2 000 000	5 500 000	
2813	Amortissements logiciels		825 000		75 000		900 000
2841	Amortissements du matériel et outillage industriel		855 000		455 000		1 310 000
2845	Amortissements du matériel de transport		1 400 000	100 000	950 000		2 250 000
31	Marchandises	3 000 000		1 300 000	3 000 000	1 300 000	
335	Emballages	250 000		200 000	250 000	200 000	
391	Dépréciations des stocks de Marchandises		80 000	67 000			13 000
401	Fournisseurs, dettes en compte		6 090 700	4 380 700	200 000		1 910 000
408	Fournisseurs, factures non parvenues				100 000		100 000
411	Clients	11 000 000		7 840 700	6 420 700	12 420 000	
416	Créances Clients litieuses	850 000		100 000	400 000	550 000	
4194	Clients, dettes pour emballages et Mat. À Consigner		350 000	100 000			250 000
4492	Etat, Avances et Acomptes versés sur impôts			1 273 400		1 273 400	
476	Charge constatées d'avance			381 000		381 000	
491	Dépréciations des comptes Clients		680 000	560 000	130 000		250 000
521	Banques locales	8 600 000		1 200 600	1 600 400	8 200 200	
57	Caisses	1 880 700		420 300	920 600	1 380 400	
601	Achats de marchandises			9 100 000		9 100 000	
6031	Variation des stocks march.			3 000 000	1 300 000	1 700 000	

6033	Variation des stocks d'autres approv.			250 000	200 000	50 000	
605	Autres achats			352 000	77 000	275 000	
608	Achats d'emballages			30 000		30 000	
61	Transport			51 000		51 000	
62	Services Extérieur			1 430 000	365 000	1 065 000	
63	Autres Autres Extérieur			2 575 000	75 000	2 500 000	
64	Impôts et taxes			1 080 000	6 000	1 074 000	
651	Pertes sur créances clients			430 000		430 000	
659	Charges provis exp.			130 000		130 000	
66	Charges de personnel			5 280 000		5 280 000	
67	Frais financiers et charges assimilées			1 250 000		1 250 000	
68	Dotations aux amort.			1 480 000		1 480 000	
701	Ventes de marchandises				27 760 000		27 760 000
707	Produits accessoires				350 000		350 000
759	Reprises de charges prov.				627 000		627 000
791	Reprises de provisions.				2 000 000		2 000 000
81	Valeurs comptables des cessions d'immob.			2 000 000	100 000	1 900 000	
82	Produits des cessions d'immob.				1 000 000		1 000 000
	Total	36 280 700	36 280 700	50 861 700	50 861 700	63 220 000	63 220 000

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS :	i
ABREVIATIONS :	ii
THEME I : ENREGISTREMENT DES OPERATIONS COMPTABLES :	1
ACTIVITE 1 : PREPARATION DE LA NOTE D'IMPUTATION :	1
A. FICHE PEDAGOGIQUE :	1
B. FICHE TECHNIQUE :	2
1. DEFINITION DE CONCEPTS DE BASE :	2
2. IMPORTANCE DES PIECES JUSTIFICATIVES :	2
3. CATEGORIES DES PIECES JUSTIFICATIVES :	2
4. PROCEDES DE TRAITEMENT DES PIECES JUSTIFICATIVES :	3
4.1. La précomptabilisation :	3
4.1.1. <i>La vérification des pièces comptables</i> :	3
4.1.2. <i>L'imputation comptable</i> :	3
ACTIVITES 2 : ETABLISSEMENT DES SITUATIONS COMPTABLES :	10
A. FICHE PEDAGOGIQUE :	10
B. FICHE TECHNIQUE :	11
0. DEFINITION DES CONCEPTS DE BASE :	11
1. NOTIONS :	12
1.1. Sortes de livres comptables :	12
1.2. Etablissement de livres comptables :	12
1.2.1. Livre journal :	12
1.2.2. Grand livre :	24
1.3.3. Balance générale des comptes :	25
2. MANUEL DES PROCEDURES COMPTABLES :	27
2.1. Généralités :	27
2.2. Contenu du manuel des procédures comptables :	27
3. POSTULATS ET CONVENTIONS COMPTABLES :	28
3.1. Postulats comptables :	28
3.2. Conventions comptables :	29
4. ERREURS COMPTABLES :	30
4.1 Généralités :	30
4.2. Sortes d'erreurs comptables :	30
THEME II. TRAVAUX DE FIN D'EXERCICE :	39
ACTIVITE 1 : TRAVAUX D'INVENTAIRE PHYSIQUE :	39
A. FICHE PEDAGOGIQUE :	39
B. FICHE TECHNIQUE :	40
0. DEFINITION DES CONCEPTS :	40

1. GENERALITES SUR LES TRAVAUX D'INVENTAIRE :	40
2. ELEMENTS CONCERNES PAR L'INVENTAIRE PHYSIQUE :	40
3. PHASES DE L'INVENTAIRE PHYSIQUE :	41
4. PROCEDURE D'INVENTAIRE PHYSIQUE :	42
4.1. Pour les immobilisations :	42
4.2. Inventaire des stocks :	43
4.3. Inventaire des créances et valeurs réalisables :	44
4.4. Inventaire de la trésorerie-actif :	45
4.5. Inventaire des éléments du passif :	48
ACTIVITE 2 : OPERATIONS DE REDRESSEMENT :	50
A. FICHE PEDAGOGIQUE :	50
B. FICHE TECHNIQUE :	51
1. DEFINITION DES CONCEPTS :	51
2. NOTIONS :	51
2.1 Dépréciation :	51
2.2. Provisions pour risques et charges :	52
3. CONSTATATION DE DEPRECIATION :	52
4. TRAITEMENT COMPTABLE DES DEPRECIATIONS :	52
5. REPRISE DE DEPRECIATIONS :	55
6. CONSTITUTION DES PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES :	56
7. TRAITEMENT COMPTABLE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :	57
8. REPRISES DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :	57
9. PROVISIONS REGLEMENTEES ET FONDS ASSIMILES :	58
10. CAS APPLICATIONS :	60
ACTIVITE 3 : OPERATIONS DE REGULARISATION :	69
A. FICHE PEDAGOGIQUE :	69
B. FICHE TECHNIQUE :	70
0. DEFINITION DES CONCEPTS :	70
1. GENERALITES SUR LA REGULARISATION :	70
2. SORTES D'OPERATIONS :	71
3. TRAITEMENT COMPTABLE :	72
ACTIVITE 4 : ACTUALISATION DU FICHER D'IMMOBILISATION :	77
A. FICHE PEDAGOGIQUE :	77
B. FICHE TECHNIQUE :	78
1. DEFINITION DES CONCEPTS DE BASE :	78
2. NOTIONS SUR L'ACTUALISATION DU FICHER D'IMMOBILISATION :	79
2.1. AMORTISSEMENT :	79
2.1.1. NOTIONS DE BASE :	79
2.2. REEVALUATION DES ACTIFS IMMOBILISES :	84
2.2.1. PRINCIPE REMIS EN CAUSE :	84

2.2.2. PROBLEMATIQUE DE LA REEVALUATION :	84
2.2.3. CIRCONSTANCES ET FORMES DES REEVALUATIONS :	85
2.2.4. CONTEXTE DE REEVALUATION EN RDC :	86
2.2.5. COMPTE APPROPRIE :	86
2.2.6. COMPOSANTES DE DETERMINATION :	86
2.2.7. COMPTABILISATION DE LA REEVALUATION :	88
THEME III : ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS :	93
ACTIVITE UNIQUE : REMPLISSAGE DE CERTAINS ETATS FINANCIERS :	93
A. FICHE PEDAGOGIQUE :	93
B. FICHE TECHNIQUE :	94
1. DEFINITION DES CONCEPTS DE BASE :	94
2. IMPORTANCE DE LA BALANCE :	95
3. UTILITE DES ETATS FINANCIERS :	95
4. CONDITION DE RECEVABILITE :	95
5. DESTINATAIRES DES ETATS FINANCIERS :	96
6. PRESENTATION DE CERTAINS ETATS FINANCIERS :	96
7. PRINCIPES DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :	97
8. PRESENTATION DE CERTAINS ETATS FINANCIERS :	98
8.1. SYSTEME NORMAL :	98
8.1.1. Etats financiers du système normal :	98
8.1.2. NOTES ANNEXES :	104
8.2. SYSTEME MINIMAL DE TRESORERIE :	122
TABLE DES MATIERES :	135